

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE PRÉSENTE

**M** *arika Rökk* **R**

DANS



# CORA TERRY

UNE ÉTRANGE AVENTURE DRAMATIQUE  
MISE EN SCÈNE GEORG JACOBY

LA TENDRESSE ET LA CRUAUTÉ  
LA FLEUR BLEUE ET LA VAMP



UN FILM

UFA

dn  
DESMÉ

Le film le plus cocasse et  
le plus amusant de l'année

Jenny JUGO

dans



# LA FOLLE ETUDIANTE

Un film d'Erich ENGEL de la D. F. E.



UN FILM  
D.F.E.

LE NUMÉRO :  
8 Fr.

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE  
BI-MENSUEL



N° 12

29 MARS 1941



Au COLISÉE

8<sup>e</sup> semaine de succès

du film

Veit HARLAN de la TERRA

## LE JUIF SUSS

avec

FERDINAND MARIAN  
KRISTINA SÖDERBAUM  
HEINRICH GEORGE  
WERNER KRAUSS

et

EUGEN KLÖPFER

Mise en scène : Veit HARLAN  
Production TERRA

Tant que l'on pourra  
tourner dans nos studios  
des œuvres comme  
**La Nuit de Décembre**,  
nous n'aurons pas le droit  
de nous décourager.

Roger RÉGENT

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

29, Rue Marsoulan, PARIS (12<sup>e</sup>)

Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS :

France et Colonies : Un an 125 fr. — Union Postale : 200 fr. — Autres Pays : 250 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

Rappel des Ordonnances concernant le cinéma en zone occupée.....	7
COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE	
Réunion plén. de la Commission Consultative du C.O.I.C.	9
Compte rendu : Réunion des Producteurs du 4 mars 1941.	14
Demandes d'autorisation de tirages de copies.....	14
Transfert des copies positives en zone non occupée.....	14
Prorogation des contrats de cession de droits d'auteurs de film.....	14
Demande d'autorisation d'exploitation pour les Collectivités ne répartissant pas de bénéfices.....	15
Cartes professionnelles pour l'Exploitation.....	15

COMMUNIQUES DES GROUPEMENTS D'EXECUTION DES DIRECTEURS ET PROPRIETAIRES DE THEATRES CINÉMATOGRAPHIQUES	
Modifications aux Instructions concernant les attractions.	16
Tarif applicable aux Militaires allemands. — Assurance « Tous Risques » films. — Contrats de la Société des Auteurs. — Deuils.....	16

#### PARTIE NON OFFICIELLE

La Situation du Cinéma allemand « arme de guerre ».....	25
L'Avenir du Cinéma hollandais.....	25
Le Cinéma en Suède.....	25
Le Cinéma en Belgique.....	53
La Production italienne 1940-1941.....	26
POUR LES DIRECTEURS (EXPLOITATION)	
MM. Trichet et Caval à Nancy.....	27
L'Exploitation à Bordeaux, Montpellier, Nancy, Niort, Paris, Toulouse.....	28
Le Délai de préavis des opérateurs est de un mois.....	27
LES NOUVEAUX FILMS : <i>Bal masqué, Le Cœur se trompe, L'Embuscade, Musique de Réve, Le Petit Chocolatier</i> .....	54
Repertoire alphabétique des films de long métrage présentés à Paris du 15 septembre 1940 au 31 mars 1941.....	55
STUDIOS. — PETITES ANNONCES. — LA VIE DES SOCIÉTÉS. — PROGRAMMES DES CINEMAS DE PARIS.....	56

#### TECHNIQUE ET MATERIEL

P. Michaut : Le Schéma animé et les films Marc Cantagrel.....	35
Pierre Autré : Une belle réussite du travail d'équipe : Trois films de Gustav Ucieky.....	35
Comment fut tourné l'actualité de Mers-el-Kébir.....	36
La Microcinématographie en couleurs vient d'être mise au point par les laboratoires de la U.F.A.....	37
Utilisation des tubes cathodiques en Télévision.....	39

#### LE PETIT FORMAT

Géo Grono : Problèmes techniques à la projection et à la production du film sonore de 16 mm.....	41
Activité actuelle des firmes de format réduit.....	43

A PARTIR DU 4 AVRIL

# TOBIS

présente

au FRANÇAIS

et au BIARRITZ

Le chef-d'œuvre  
de Guy de MAUPASSANT

Interprété et réalisé par  
WILLY FORST

# BEL AMI

Un Forst-Film



La foule se pressant au cinéma  
« Le Paris » pour voir  
**NUIT DE DÉCEMBRE**

## SOCIETES EN ACTIVITE

 <p><b>ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE</b> 56, rue de Bassano — PARIS Elys. 34-70 (4 lignes groupées) Inter-Elysées 34.</p>	 <p><b>Radio-Cinéma</b> 79, Boul. Haussmann Anjou 84-60 FILMS, STUDIOS, MATÉRIEL</p>	 <p>27, rue Dumont-d'Urville PARIS (16°) KLÉBER 93-86</p>	 <p><b>U.F.P.C.</b> UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE 76, rue de Prony Tél. : WAG. 68-50</p>	 <p>12, rue de Lubeck PARIS (16°) KLÉBER 92-01</p>
 <p><b>VEDIS FILMS</b> Léon CARRÉ, Directeur 37, Avenue George V Paris Élysées 94-03</p>	<p><b>Compagnie Commerciale Française Cinématographique</b> 95, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS (8°) BALZAC 09-70</p>	<p><b>CINELDÉ</b> Louis DUCHEMIN 1 bis, Rue Gounod PARIS (17°) Téléphone : WAGram 47-30</p>	 <p><b>Films Georges MULLER</b> 17, Faubourg Saint-Martin PARIS (X°) BOTZaris 33-28</p>	 <p>1, Rue de Berri PARIS ÉLYSées 89-59</p>
<p><b>COMPTOIR FRANÇAIS DU FILM DOCUMENTAIRE</b> Directeur : Robert de NESLE 79, Champs-Élysées PARIS (8°) ÉLYSÉES 42-35</p>	 <p><b>CONSORTIUM DU FILM</b> 3, rue Clément-Marot, Paris (8°) BALZac 07-80 (lignes groupées)</p>	<p>Les Editions <b>EMILE CAPELIER</b> 27, rue de Turin PARIS (9°) EUROPE 49-40</p>	<p><b>LES FILMS DE KOSTER</b> 20, Bd. Poissonnière PARIS PROVENCE 27-47 Les meilleurs programmes COMPLETS</p>	 <p>178, faubourg St-Honoré PARIS (8°) ÉLYSÉES 27-03</p>
 <p>40, rue François-1<sup>er</sup> ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47 Ad. télégr. : CINERIUS</p>	 <p>49, avenue de Villiers PARIS WAGRAM 13-76</p>	 <p>61, rue de Chabrol, PARIS PROVENCE 07-05</p>	<p><b>CINEMA de FRANCE</b> 120, Champs-Élysées PARIS (8°) BALZAC 34-03</p>	 <p>DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS 65, rue Galilée - PARIS (8°) Élysées 80-82</p>
<p><b>ECLAIR-JOURNAL</b> 9, rue Lincoln, PARIS-8° BALZAC 58-95 Ad. Télégr. : Actua-Ciné</p>	 <p>14 bis, avenue Rachel - PARIS (18°) MARcadet 70-96 - 97</p>	<p><b>COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS</b> <b>Franfilmdis</b></p>	<p><b>LES FILMS Marcel Pagnol</b> 13, rue Fortuny, 13 PARIS Téléph. : Carnot 01-07</p>	
<p><b>C.E.D.A.M.</b> (Centre d'application artistique moderne) 16 bis, rue Lauriston, Paris (16°) PASSY 52-86</p>	 <p><b>INSTALLATION SONORE ET DE PROJECTION SERVICE D'ENTRETIEN</b> Sté de Matériel Acoustique Inc. 120, Champs-Élysées, PARIS Tél. : BALZac 38-65 (3 lignes groupées)</p>	<p>RETENU par <b>KLANGFILM</b> 161, rue de Courcelles, Paris (17°) Carnot 64-90 (lignes groupées)</p>	<p><b>ÉCLAIR</b> Laboratoires Studios Cameras Epinay-sur-Seine et 12, rue Gaillon, Paris</p>	<p><b>ATLANTIC FILMS</b> 36, avenue Hoche PARIS (8°) CARnot 74-64, 36-30</p>



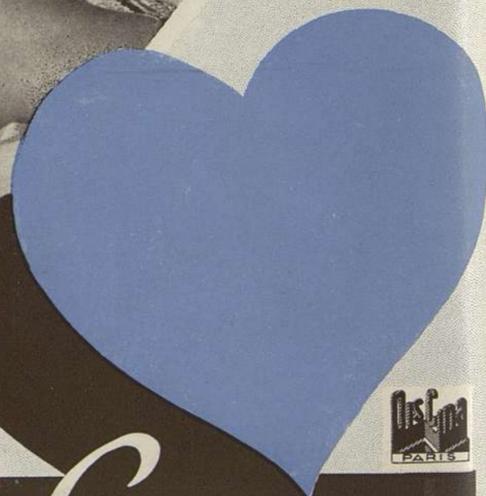
**VOUS VOLEZ**  
DE GROSSES RECETTES  
**VOUS CHERCHEZ**

DE GRANDS FILMS ?

ALORS TOURNEZ CETTE PAGE ...



DANIELLE DARRIEUX  
CLAUDE DAUPHIN



# Battement de Coeur



de HENRI DECOIN  
A. LUGUET . J. CARETTE . JUNIE ASTOR . CH. DESCHAMPS  
avec JEAN TISSIER et SATURNIN FABRE



Un Film de  
CHRISTIAN-JAQUE

# L'ENFER DES ANGES

Scénario de PIERRE VERY. Adaptation de PIERRE RAMELOT. Avec la collaboration de PIERRE VERY. Dialogues de PIERRE LAROCHE  
avec LOUISE CARLETTI - JEAN CLAUDIO - SYLVIA BATAILLE - LUCIEN GALAS  
BERGERON - FREHEL - BROCHARD - BERNARD BLIER  
avec JEAN TISSIER et DORVILLE





PIERRE BLANCHARD • RENÉE SAINT-CYR

# Nuit de Décembre

Scénario de J. JACOT et H. ANDRÉ LEGRAND

avec JEAN TISSIER. MARCEL ANDRÉ et GILBERT GIL

BERNARD BLIER • JACQUES SIMONOT • GEORGES PLATEAU

## LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29, RUE MARSOULAN, PARIS (12<sup>e</sup>) — DID. 85-35

N° 12 29 MARS 1941 8 Fr.

## PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU  
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMA-  
TOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

### RAPPEL DES ORDONNANCES CONCERNANT LE CINÉMA EN ZONE OCCUPÉE

#### ORDONNANCE CONCERNANT L'ADMISSION DE FILMS A LA PRÉSENTATION PUBLIQUE

(Du 9 septembre 1940)

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Chef Suprême de l'Armée, j'ordonne ce qui suit :

§ 1.

Dans la zone occupée de la France, des films ne peuvent être présentés publiquement que s'ils ont été autorisés par le Chef de l'Administration Militaire en France.

Comme présentations publiques sont considérées également les présentations dans les écoles, établissements d'enseignement, associations, clubs, etc.

§ 2.

L'autorisation ne peut être proposée que par l'expert désigné par le Chef de l'Administration Militaire en France.

§ 3.

L'autorisation peut être donnée sous réserve, avec toutes restrictions aussi en ce qui concerne la publicité et les photos.

§ 4.

Aucune modification à un film autorisé, y compris la publicité et les photos s'y rapportant, n'est permise sans autorisation préalable du Chef de l'Administration Militaire en France.

§ 5.

Dans le cas où l'autorisation d'un film, ou d'une partie d'un film, ou la publicité de ce film, y compris les photos, serait refusée, tout le matériel non autorisé (négatifs, épreuves, etc.) devra être remis au Chef de l'Administration Militaire en France.

§ 6.

Les infractions à la présente ordonnance ou aux prescriptions ordonnées concernant l'admission ou le refus d'une autorisation seront punies selon § 4 du décret du 17 août 1939 sur la juridiction spéciale en temps de guerre (RGBI I, 1939, p. 1455).

§ 7.

La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Les films qui ont été présentés en public dans les trois jours précédant l'entrée en vigueur de cette ordonnance, dans la zone occupée de la France, pourront être néanmoins présentés jusqu'au 30 septembre 1940.

Pour le Commandant en Chef de l'Armée  
Le Chef de l'Administration Militaire  
en France.

#### ORDONNANCE CONCERNANT L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINÉMA ET LA LOCATION DE FILMS

(Du 9 septembre 1940)

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Chef Suprême de l'Armée, j'ordonne ce qui suit :

#### I. Cinémas.

§ 1.

Quiconque voudrait exploiter un cinéma dans la zone occupée de la France, doit obtenir l'autorisation du Chef de l'Administration Militaire en France.

§ 2.

L'autorisation n'est accordée que :  
a) Si une nécessité fondée existe, et  
b) S'il n'y a pas d'objection au sujet de l'exploitant éventuel du cinéma, ni des personnes, qui, seules ou en commun, sont autorisées à le remplacer.

L'autorisation est toujours révocable. Elle peut être limitée à une durée déterminée.

§ 3.

La demande d'autorisation doit être adressée en triple exemplaire en allemand et en français, au Groupement des Directeurs de Théâtres Cinématographiques, Paris, 76-78, avenue des Champs-Élysées. Elle doit contenir une dénomination exacte du Cinéma (nom, adresse, numéro de téléphone) nom et prénom de l'exploitant et son adresse, ainsi que ceux des personnes désignées pour le représenter.

A la demande doivent être annexés :

1° Une déclaration du Commandant de la Place que les conditions du § 2, alinéa 1<sup>er</sup> sont remplies;

2° Un certificat des autorités de police compétentes constatant :  
a) Que l'exploitant est propriétaire, locataire ou gérant des locaux du théâtre.  
b) Que les personnes désignées dans la demande comme représentants de l'exploitant, ont droit à le représenter.

3° Un extrait du registre du commerce.

4° Un extrait du casier judiciaire de l'exploitant et de ses représentants, ou une attestation qu'ils sont sans antécédents judiciaires.

5° Un certificat officiel de nationalité de l'exploitant et de ses représentants.

§ 4.

Le Groupement des Directeurs de Théâtres Cinématographiques examinera les demandes et les soumettra avec son avis à la décision du Chef de l'Administration Militaire en France, en langues allemande et française.

§ 5.

Les autorisations données antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ne sont plus valables après le 30 septembre 1940 inclus.

#### II. Locations de films.

§ 6.

Toute personne s'occupant de location de films dans la zone occupée en France doit obtenir préalablement l'autorisation du Chef de l'Administration Militaire en France.

La demande d'autorisation doit être remise au Groupement des Distributeurs français de films, Paris, 76-78, avenue des Champs-Élysées. Elle doit spécifier pour quelle catégorie de films (d'agrément, documentaire, actualité, etc.) elle est faite.

A la demande doit être annexée en plus des documents énumérés au § 3, alinéa 2, articles 1, 2 a, 3-5, une liste complète (avec un exposé sommaire du contenu) des films destinés à la location pour être présentés publiquement.

Pour le reste les prescriptions des §§ 3 à 5 sont valables.

#### III. Sanctions.

§ 7.

Les infractions à la présente ordonnance ou aux prescriptions ordonnées lorsqu'on donne ou refuse une autorisation, seront punies selon le § 4 du décret concernant la juridiction spéciale en temps de guerre du 17 août 1939 (RGBI I, 1939, p. 1455).

§ 8.

La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Pour le Commandant en Chef de l'Armée  
Le Chef de l'Administration Militaire  
en France.

#### ORDONNANCE CONCERNANT LA SAISIE ET LA FABRICATION DES NÉGATIFS DE FILMS

(Du 17 octobre 1940)

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

§ 1.

On entend par négatifs de films, aux termes de cette ordonnance, des négatifs de films de toute sorte dont on peut tirer des copies. Dans cette catégorie sont compris, en plus des négatifs de prise de vues, des négatifs doubles, ainsi que des copies lavandes et master.

§ 2.

Les négatifs de films fabriqués après le 1<sup>er</sup> janvier 1939 seront saisis à dater de la mise en vigueur de cette ordonnance.

La saisie s'effectuera de la façon suivante :

a) Les négatifs de films doivent rester aux endroits où ils étaient conservés au moment de la mise en vigueur de cette ordonnance;

b) Des transactions portant sur des négatifs de films ne pourront pas avoir lieu;

c) Les négatifs de films ne devront être ni détruits, ni travaillés, ni modifiés d'une façon quelconque.

Le chef de l'administration militaire se réserve, dans certains cas, le droit de prendre des mesures différentes de celles précédemment énoncées.

§ 3.

Il est interdit de fabriquer des négatifs de films de toute sorte ainsi que de faire des copies de négatifs de films.

Le chef de l'administration militaire se réserve dans certains cas le droit de prendre des mesures différentes.

## ORDONNANCES CONCERNANT LE CINÉMA EN ZONE OCCUPÉE

## § 4

Quiconque détient des négatifs de films au sens du paragraphe 1 doit établir un relevé complet de ces négatifs de films dès la mise en vigueur de cette ordonnance et au plus tard jusqu'au 15 novembre 1940.

Ce relevé spécifiera :  
Le genre des négatifs ;  
Leur nombre ;  
La désignation exacte de l'endroit où ils seront entreposés ;  
Les producteurs des négatifs de films ;  
Nom et adresse de la personne pour le compte de laquelle les négatifs ont été reçus et gardés.

Ce relevé doit être présenté, rédigé en allemand et en français et en triple exemplaire, au chef de l'Administration militaire en France, Propaganda-Abteilung, Gruppe Film, 52, avenue des Champs-Élysées, Paris.

## § 5

Les infractions contre la présente ordonnance sont passibles des peines prévues au paragraphe 4 de la Kriegssonderstrafrechtsverordnung du 17 août 1939 (RGBl, 1939, p. 1455).

## § 6

Des demandes de dédommagement ne pourront pas être formulées par suite de la saisie ou des mesures prises en vertu de cette ordonnance.

## § 7

Cette ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Pour le commandant en chef  
de l'armée

*Le Chef de l'Administration  
militaire en France.*

**ORDONNANCE  
CONCERNANT LA PRISE DE VUES  
LA LOCATION ET LA PROJECTION  
DE FILMS DITS DE FORMAT RÉDUIT  
(Du 22 octobre 1940)**

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

## § 1

La prise de vues de films dits de format réduit de n'importe quelle espèce et de n'importe quelle dimension est interdite.

## § 2

Quiconque voudrait s'occuper de location ou de projection de films dits de format réduit de n'importe quelle dimension, doit obtenir l'autorisation du Chef de l'Administration Militaire en France.

## § 3

L'autorisation n'est accordée que :

a) Si une nécessité fondée existe, et  
b) S'il n'y a pas d'objection au sujet de la personne qui voudra s'occuper de location ou de projection de films dits de format réduit.

N'est accordée, d'autre part, la location de films dits de format réduit qu'à des maisons qui sont titulaires des droits de location des mêmes films en format standard.  
L'autorisation est toujours révocable. Elle peut être limitée à une durée déterminée.

## § 4

La présentation des demandes d'autorisation est déterminée par les ordonnances des §§ 3, 4 et 6, alinéas 2 et 3 de l'ordonnance concernant l'exploitation des salles de cinéma et la location de films, du 9 septembre 1940 (VOBIF p. 81).

Les demandes des autorités communales, municipales ou de l'Etat ainsi que des institutions pédagogiques ou scolaires doivent être présentée au Chef de l'Administration Militaire en France directement.

## § 5

Le Chef de l'Administration Militaire en France se réserve le droit d'arrêter des règlements distinctifs pour les cas isolés.

## § 6

Les infractions à la présente ordonnance ou aux prescriptions ordonnées lorsqu'on donne ou refuse une autorisation, seront punies selon le § 4 du décret concernant la juridiction spéciale en temps de guerre du 17 août 1939 (RGBl, 1939, p. 1455).

## § 7

La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

Pour le Commandement en Chef de l'Armée  
*Le Chef de l'Administration Militaire  
en France.*

## Additif

Pour tous renseignements et pour les demandes d'imprimés spéciaux destinés à la constitution des dossiers, s'adresser au groupement des directeurs de théâtres cinématographiques, 78, avenue des Champs-Élysées, Paris (8<sup>e</sup>).

**ORDONNANCE  
CONCERNANT LES ACTIVITES  
DANS LE DOMAINE  
DE LA CINÉMATOGRAPHIE  
(Du 28 novembre 1940)**

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

## § 1.

Quiconque collabore à la production cinématographique sous toutes ses formes tant au point de vue intellectuel que technique, à la diffusion, à l'entretien et à la projection de films cinématographiques, ainsi qu'à la construction, à la vente ou à la location d'appareils de prise de vues, d'appareils de projection, de tous éléments devant servir aux productions cinématographiques, doit obtenir l'autorisation du Militärbefehlshaber en France.

Quiconque en tant qu'employé exerce son activité dans le cadre de l'alinéa 1 n'a pas besoin d'une autorisation, à moins qu'il ne s'agisse d'une activité artistique et créatrice.

## § 2.

Le § 1 s'applique sans distinction à quiconque se livre à l'activité cinématographique :

a) à titre professionnel, d'utilité publique ou d'amateur ;

b) en tant que particulier, société, association ou fondation, autorité de l'Etat ou communale, institution d'enseignement, d'instruction ou d'éducation ou corporation assimilée.

## § 3.

L'autorisation n'est accordée que :

a) si une nécessité fondée existe ;  
b) s'il n'y a pas d'objection au sujet du demandeur ni au sujet des personnes qui seules ou collectivement sont autorisées à le remplacer.

L'autorisation est révocable. Elle peut être limitée à une durée déterminée et donnée sous conditions.

## § 4.

Les demandes d'autorisation doivent être présentées en triple exemplaire en langues allemande et française au Groupement Corporatif du Cinéma Français, 78, Champs-Élysées à Paris. Elles doivent comporter :

a) une définition précisant en détail la catégorie et le volume de l'activité à entreprendre ;

b) dans le cas où il s'agit d'une entreprise industrielle ou commerciale, son appellation exacte (nom de la firme, adresse, numéro de téléphone), ainsi que le nom et l'adresse du ou des propriétaires du fond de commerce et des personnes autorisés à le remplacer ;

c) dans tous les autres cas, le nom et l'adresse du demandeur.

Le Groupement Corporatif du Cinéma examinera les demandes et les soumettra avec son avis à la décision du Militärbefehlshaber en France.

Les demandes des autorités communales, municipales ou de l'Etat, ainsi que les institutions d'enseignement, d'instruction et d'éducation ou de corporations assimilées doivent être présentées au Militärbefehlshaber en France directement.

## § 5.

Le Militärbefehlshaber en France se réserve le droit de prendre des règlements spéciaux dans certains cas isolés.

## § 6.

Les infractions à la présente ordonnance ou aux prescriptions édictées lors de la délivrance d'une autorisation, seront punies selon le § 4 du décret concernant la juridiction spéciale en temps de guerre du 17 août 1939 (RGBl, 1939, p. 1455).

## § 7.

L'application de la présente ordonnance ne peut pas motiver de réclamations en dommages et intérêts.

## § 8.

Les ordonnances du 9 septembre 1940 concernant l'admission de films à la présentation publique (VOBIF, p. 80), du 9 septembre 1940 concernant l'exploitation de salles de cinéma et la location de films (VOBIF, p. 81), du 17 octobre 1940 concernant la confiscation de films cinématographiques (VOBIF, p. 116), et du 22 octobre 1940 concernant la prise de vues, la location et la projection de films dits de format réduit (VOBIF, p. 120) restent en vigueur.

## § 9.

Cette ordonnance entrera en vigueur dès sa publication.

*Der Militärbefehlshaber in Frankreich.*

## SANCTIONS

**POUR RETARD DE PAIEMENT  
DE LA REDEVANCE MENSUELLE**

Les salles ci-dessous, qui n'avaient pas acquitté en temps voulu la redevance afférente au renouvellement de l'autorisation (timbre mensuel de la carte) se sont vu infliger par la Propaganda-Staffel, une amende de deux francs par place et par mois de retard :

## Amendes

« La Cigale » à Besançon .....	1.800 fr.
« Théâtre Municipal » à Bayonne .....	7.200 fr.
« Jo de l'Isle » à Saint-Briac .....	2.000 fr.
« Eclair » à Lannilis .....	3.600 fr.

A la suite d'une intervention pressante du Groupement d'Exécution, section Exploitants, M. le Sonderfuhrer Pinger a bien voulu accorder une remise partielle ou totale de ces pénalités qui se trouvent ramenées comme suit :

« La Cigale » .....	500 fr.
« Théâtre Municipal » .....	3.600 fr.
« Jo de l'Isle » .....	500 fr.
« Eclair » .....	Remise totale

Au nom du Groupement des Exploitants, des remerciements sont adressés à M. le Sonderfuhrer Pinger.

## COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

**RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ  
D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE  
Tenue le lundi 3 mars 1941, 92, Champs-Élysées**

Etaient présents, outre M. Ploquin, Directeur Responsable du Comité et M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement, MM. Jean Boyer (Auteurs), L. Joannon (Réalisateurs), J. Galland (Acteurs), Bachelet (Techniciens), Remaugé, Richebé (Producteurs), Lallier (Producteurs spécialisés), Daquin (Actualités), Chassaing (Exportateurs), Le Duc, Gérard (Exploitants de salles), Traireux (Pellicule), Debrie (Construction mécanique), Mathot (Studios et Tirage), membres de la Commission Consultative, ainsi que M. Buron, Secrétaire général et M. Ribadeau-Dumas, Secrétaire général adjoint du Comité; MM. Merly, Délégué général des Groupements d'Exécution et Chérel, Conseiller technique du Comité.

MM. Marcel Achard, Pagnol, Jean Painlevé, Dodrumez et Milliard résidant en zone non occupée n'avaient pu assister à la réunion.

La séance est ouverte à 16 h. 45 par M. Ploquin qui prononce l'allocation suivante :

## POLITIQUE GÉNÉRALE DU COMITÉ

Messieurs,

« Le 11 décembre dernier, lorsque nous avons réuni pour la première fois la Commission Consultative du Comité d'Organisation, M. de Carmoy, et moi-même, avons tracé les lignes générales de notre programme d'action.

Le nombre des problèmes que nous allons avoir à résoudre était impressionnant. Leurs difficultés n'étaient pas moins grandes. Nous n'avons même pas eu besoin de vous les souligner pour que vous en ayez conscience, puisque chacun de vous, en sa sphère d'activité, était aux prises avec elles de façon presque quotidienne.

Toutefois, au cours des trois derniers mois, nous avons réussi à surmonter la plupart de ces difficultés et à résoudre un certain nombre des problèmes les plus importants.

Aujourd'hui, il me paraît utile de faire le point, afin de mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir.

Il est indéniable que la production est à la base de toute l'activité de notre industrie : c'était donc par elle que nous devons évidemment commencer nos efforts de réalisation. Sans production française, toute activité, après s'être dégradée, finirait par s'éteindre et les autres résultats obtenus dans les autres branches demeureraient stériles. Or, l'un des résultats essentiels de notre activité des dernières semaines a été d'obtenir ce qui avait été refusé jusqu'alors, à savoir : le principe de l'autorisation de produire.

Les autorités d'occupation ont compris que dans l'intérêt commun, il ne suffisait pas d'approuver le marché français en films allemands, doublés ou non, qu'il ne suffisait même pas de produire de beaux films français sous une direction allemande,

mais qu'il fallait aussi permettre aux producteurs français de reprendre leur place sur le marché national. Grâce à cette compréhension, nous avons abouti de façon positive dans les négociations que nous avons entreprises à ce sujet.

Toutefois, cette autorisation risquerait de demeurer sans portée, s'il n'était pas donné aux producteurs français la possibilité d'exploiter commercialement les films sur l'ensemble du marché extérieur.

Ce qu'il fallait obtenir, c'était donc la suppression de la ligne de démarcation. Or, je peux vous annoncer que depuis une quinzaine de jours, cette ligne de démarcation est pratiquement abolie en ce qui concerne les copies de films français et allemands : les copies des films produits ou distribués en zone occupée pourront être désormais expédiés en zone non occupée, et les films français produits en zone non occupée pourront être expédiés dans les territoires occupés sous réserve, bien entendu, de leur approbation par le Comité d'Organisation et par la Censure allemande. Ainsi, le producteur, qu'il tourne à Paris, à Marseille ou à Nice, aura la possibilité d'amortir son film sur toute l'étendue du territoire, et pourra consacrer à sa production des moyens qui lui permettront d'obtenir les résultats artistiques désirables. Il ne suffira plus maintenant que de l'esprit d'entreprise, propre à la race française, pour que cette production retrouve sur le marché sa place ancienne, et je suis persuadé que la collaboration du Comité d'Organisation et des Producteurs permettra un démarrage prochain, qui marquera essentiellement la reprise de notre première activité industrielle.

Mais il ne suffira pas de produire; il faut encore que le champ d'exploitation de la production soit à la fois reconstitué et définitivement assaini. Les producteurs auraient mauvaise grâce à nous reprocher d'avoir consacré à cette reconstitution, à cet assainissement du marché, une grande partie de notre temps et de nos efforts, puisque nos démarches constantes auprès des Autorités d'Occupation ont permis qu'à l'heure actuelle, 66 % des industries techniques, existant avant la guerre, aient reçu l'autorisation de fonctionner, et que 60 % des maisons de distribution (parmi lesquelles les plus importantes) soient rouvertes.

En ce qui concerne les théâtres cinématographiques, nous pouvons préciser qu'à la date du 24 février, 280 salles sur 310 étaient couvertes à Paris, 326 salles sur 351 étaient ouvertes en banlieue, et 722 salles sur 798 étaient ouvertes en province.

Nous avons poursuivi parallèlement une politique d'équité tendant à faire participer les producteurs aux recettes réalisées par leurs films, et à assurer, dans l'intérêt de tous, le contrôle de ces recettes. M. de Carmoy vous dira tout à l'heure dans quelle mesure, dès à présent, ce contrôle fonctionne et comment il va se développer dans les semaines à venir.

Le statut du cinéma, déjà appliqué en zone

occupée, sera appliqué en zone non occupée à partir du 2 avril. Ainsi sera réalisé à la fois dans l'intérêt de la production, mais en réalité dans l'intérêt de la profession tout entière, l'unité totale du Cinéma français, unité dont le récent voyage que j'ai fait à Lyon, Marseille et Nice avec M. de Carmoy, a porté le témoignage.

Ce que vous attendiez de nous également, c'est-à-dire l'assainissement durable de la profession, sera prochainement réalisé dans toutes les branches de l'industrie par l'institution de la carte d'identité professionnelle. Nous avons quelque fierté à dire que la corporation du Cinéma, prenant la conscience la plus vive des nécessités du moment, est la première des corporations récemment créées ou soit mis en vigueur le système des autorisations de fonctionner et des cartes professionnelles qui permettront d'assurer la mise à l'écart des éléments troubles et des illusionnistes qui ont failli mener à la ruine, au cours des vingt dernières années, une des activités françaises les plus appréciées.

Enfin, notre Comité peut s'enorgueillir aussi sur un autre plan, des résultats déjà obtenus : c'est sur le plan social où nous avons remis en marche les commissions paritaires, prévues dans les conventions collectives et mises en sommeil, commissions qui fonctionnent de façon à ce que les salariés puissent participer à l'effort de réorganisation entreprise sur le plan général. Peut-être notre action sur ce point suscitera-t-elle quelques critiques de détails. Nous avons, néanmoins, la conviction profonde qu'en réalité, la politique que nous poursuivons, même si elle paraît sacrifier l'avenir de certains chefs d'entreprises, est la seule qui puisse garantir l'avenir prochain de tous.

Il est indispensable que dans l'industrie cinématographique tout esprit de revanche sociale soit banni et que l'équité soit respectée, afin que soit évitée à tout jamais une reprise de la lutte des classes.

L'un d'entre vous, Messieurs, m'a soumis récemment un projet dans lequel les questions qui vous préoccupent tous étaient classées par ordre d'urgence. Je tiens à vous donner connaissance de ce plan, en faisant le point sur chacune des questions soulevées :

## PRODUCTION

## 1° Mesures d'assainissement moral.

## a) Carte de producteur :

Les entreprises de production seront soumises à l'autorisation de fonctionner et leurs principaux collaborateurs à la carte d'identité, le 1<sup>er</sup> mai prochain.

## b) Registre hypothécaire :

A mon dernier passage à Vichy, nous avons poursuivi la réalisation du projet préparé par M. de Carmoy et celui-ci va vous mettre au courant de l'état de la question.

## c) Délégations. Leur caractère juridique :

Question dont la solution dépend de la précédente.

## COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

## 2° Mesures financières

a) *Financement général de l'Industrie* : Question à l'étude qui sera reprise à la réunion de demain, réservée aux producteurs.

b) *Avances du Crédit national* :

Le décret donnant force de loi au système de financement prévu avec l'aide du Crédit national, va sortir incessamment.

Le problème de la garantie du risque Exportation, est à l'étude dans les mêmes conditions. J'ajoute qu'un système d'assurances production remplaçant celui des Lloyd's vient d'être mis sur pied.

## 3° Rapport avec l'Industrie.

1) *Industries techniques.*a) *Studios* :

Une réglementation est en préparation. Je serai d'ici quelques heures en possession du rapport qui m'a été fait sous la direction de M. Mathot, sur toutes les questions intéressant les studios.

b) *Usines de tirage et développement* :

Ma décision n° 1 règle la question.

En ce qui concerne les négatifs, la réglementation d'ensemble des tarifs de travaux effectués pour le compte des producteurs est prête.

2) *Distributeurs.*a) *Contrat-type* ;b) *Tarif de distribution* :

La question ne peut être résolue qu'après que les conditions générales de reprise de la production auront été fixées, et les modalités du contrôle déterminées.

c) *Ventilation des compléments* :

Le principe a été fixé de réserver 15 % du total recouvré à la première partie. La mise au point du détail est à l'étude.

3) *Auteurs.*a) *Jurisprudence de la Cour d'Appel* ;b) *Contrat-type* :

Un nouveau projet de contrat-type est au point et sera soumis aux producteurs dans le courant de la semaine prochaine.

4) *Acteurs* :a) *Contrat-type* ;b) *Impresarii* :

Le contrat-type est également au point et sera soumis aux producteurs la semaine prochaine. En ce qui concerne les impresarii, nous résoudrons la question par une distinction entre les mandataires et agents dont les attributions seront strictement réglementées.

## DISTRIBUTION

Les autorisations de fonctionner et la délivrance de la carte d'identité professionnelle aux collaborateurs principaux des maisons de distribution, assureront l'assainissement de la production dès le 1<sup>er</sup> mai prochain. Quant aux conditions générales de location, barèmes par paliers, minima et maxima, les études sont posées au point qu'une solution prochaine ne saurait manquer d'intervenir, après qu'une vérification sur place des renseignements recueillis aura été faite au cours d'une tournée générale en province.

## EXPLOITATION

De même que pour les autres professions, les autorisations de fonctionner et la carte d'identité professionnelle joueront dès le 1<sup>er</sup> mai, et réaliseront automatiquement la limitation du nombre des salles. Vers la même date, le contrôle des recettes, grâce à un ticket unique délivré par le Comité d'Organisation, 2<sup>o</sup> au corps de Contrôle institué par le même Comité, assurera l'égalité de traitement de tous les directeurs et le recouvrement des recettes réelles par les distributeurs et les producteurs.

Enfin, en ce qui concerne les durées de priorité et d'exclusivité, une décision est sur le point d'intervenir.

## RAPPORT DE L'INDUSTRIE AVEC L'ETAT

M. de Carmoy vous entretiendra dans un instant de la politique que nous avons poursuivie en vue d'obtenir une réforme fiscale du Cinéma.

Quant à l'Exportation, cette question capitale qui conditionne en partie la reprise de l'activité productrice, la garantie du risque exportation permettant la réalisation du minimum de films compatibles avec les circonstances, est sur le point de se réaliser.

Vous voyez, Messieurs, que le projet qui nous a été soumis a été l'objet de nos constantes préoccupations. Nous avons cru bon de ne pas tenir un compte trop strict de l'ordre d'urgence, mais de porter nos efforts sur l'ensemble des problèmes, puisque aussi bien, chacun de ces problèmes réagit sur un certain nombre des autres, ou même sur leur totalité.

En définitive, la politique suivie depuis 3 mois peut se résumer ainsi dans l'ordre d'importance des résultats effectivement obtenus :

— *Unification du marché cinématographique français, dans l'intérêt de la production en particulier.*

— *Assainissement général de la profession.*

— *Sauvegarde des droits légitimes des producteurs et des distributeurs.*

— *Construction sociale de la corporation.*

Je sais qu'il reste beaucoup à faire. Je ne me fais aucune illusion au sujet des difficultés qui nous restent à vaincre.

Je n'ai pas l'impression, toutefois, que dans les circonstances actuelles, il eût été possible de faire beaucoup mieux.

Avec votre concours, Messieurs, nous devons pouvoir, en une nouvelle période de 3 mois, obtenir des résultats qui nous permettront, à notre prochaine réunion plénière, de faire un bilan plus satisfaisant encore que celui d'aujourd'hui.

Le Directeur Responsable donne ensuite la parole à M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement, au sujet des réformes législatives et administratives en cours.

M. de Carmoy s'exprime en ces termes :

## REFORMES EN COURS

Messieurs,

« Lors de la première réunion de votre Comité, le 11 décembre 1940, je vous avais fait part des préoccupations du Gouvernement en ce qui concerne l'Industrie cinématographique française et je vous avais indiqué que nos efforts porteraient sur l'Organisation professionnelle du Cinéma et sur le régime de la Censure.

En ce qui concerne l'Organisation professionnelle du Cinéma, les services essentiels de votre Comité ont été constitués depuis lors.

Les Groupements corporatifs ont été intégrés sous le nom de Groupements d'Exécution dans votre Comité. Le Service du Contrôle des recettes sera bientôt à même de fonctionner sur l'ensemble du territoire. Un arrêté va paraître incessamment qui adaptera à la nouvelle organisation du Cinéma le décret du 29 juillet 1939, relatif au Contrôle des recettes des salles de cinéma.

Il y est prévu que les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques devront obligatoirement porter le label du Comité d'Organisation, que ce dernier fixe les conditions de délivrance aux exploitants, soit qu'il procède lui-même à leur livraison, soit qu'il autorise leur livraison directe aux exploitants par les fabricants ou imprimeurs agréés par lui.

Les exploitants de salles de spectacles sont rendus comptables des sommes représentées par les billets qui leur ont été délivrés.

Ils seront astreints à la tenue, d'ailleurs simple, d'un registre spécial sur lequel devront être pris en charge les billets délivrés, ainsi que le montant des recettes réalisées.

Ces dispositions, jointes à la comptabilisation des recettes par les Services de Contrôle de votre Comité, permettront de répartir très exactement le produit des recettes réalisées entre les exploitants, les distributeurs et les producteurs.

Un projet de décret, actuellement soumis à la signature des Autorités compétentes, permettra au Comité de communiquer aux Producteurs et aux Distributeurs tous renseignements relatifs aux recettes réalisées par les films qui les intéressent.

En ce qui concerne la production, depuis de nombreuses années, vos commettants demandaient la création d'un registre central de la cinématographie.

Un projet de loi, qui a reçu l'assentiment des autorités françaises compétentes, est actuellement soumis à l'approbation des Autorités d'Occupation qui ont bien voulu faire connaître leur accord de principe.

Ce projet crée auprès du Service du Cinéma, un Registre Central de la Cinématographie destiné à déterminer l'identité des films produits en France et dans les Possessions et Colonies françaises d'Outre-mer et à assurer la publicité des conventions intervenues à l'occasion de leur production, de leur distribution et de leur exploitation.

Nous nous sommes efforcés de réduire au minimum les formalités que vous aurez à accomplir. Avant toutes prises de vues, une déclaration devra être faite au registre central de la cinématographie portant indication de l'identité du producteur, du titre choisi pour le film et de son métrage présumé, de l'œuvre originale d'où l'œuvre a été tirée et du nom de son auteur.

Indication devra être donnée également des principaux collaborateurs de création du film participant à la production.

Enfin, tous les contrats et tous les actes ou créances portant obligations ou décharges, intervenus pour la réalisation du film, devront être déposés au Registre Central de la Cinématographie.

## COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Toute personne justifiant d'intérêts légitimes peut obtenir copie ou extrait des énonciations portées au registre sur simple demande faite au conservateur qui est habilité à juger de l'intérêt du demandeur.

En cas de refus de communication du conservateur, le président du Tribunal civil du siège du Registre central sera appelé à statuer par ordonnance sur requête.

En ce qui concerne le régime de la Censure, je vous avais indiqué, au mois de décembre 1940, que des pourparlers se poursuivaient avec les Autorités allemandes pour instituer une censure commune.

Cette question, particulièrement délicate, est encore à l'étude. Toutefois, avant qu'elle ne soit définitivement réglée, les Autorités d'Occupation ont bien voulu nous donner l'assurance qu'elles faciliteraient le passage en zone non occupée des films français diffusés ou produits en zone occupée.

Elles sont disposées également à examiner, le cas échéant, la possibilité de faire entrer en zone occupée les films produits en zone non occupée.

Ainsi se trouve donc étendu considérablement le champ de diffusion des films existants et à réaliser.

Quelques difficultés se sont produites, dont certains d'entre vous se sont fait l'écho, et ce qui concerne la diffusion des films soumis aux visas de la censure française en zone non occupée.

A plusieurs reprises, la projection des films qui avaient le visa de la censure française, a été interdite par ordre des Autorités départementales ou locales.

Les services de Censure existant à Vichy, faute de pouvoir réunir la commission qui fonctionnait pendant la guerre ont dû parfois procéder de façon empirique.

Depuis le milieu du mois de février, ces services ont été réorganisés. Une commission nouvelle a été constituée et je ne doute pas que des améliorations très sensibles de fonctionnement des services de la Censure feront sentir prochainement leurs heureux effets.

Nous nous sommes également préoccupés de faire dresser la liste des films cinématographiques susceptibles d'être projetés dans des écoles publiques ou dans les œuvres soumises à la direction ou au contrôle des administrations de l'Etat et notamment dans les œuvres scolaires ou post-scolaires.

Un décret qui paraîtra à l'Officiel dès qu'il aura reçu l'approbation des Autorités d'Occupation, qui ont d'ailleurs fait connaître leur accord de principe, prévoit l'institution auprès des Services du Cinéma d'une Commission chargée d'établir cette liste.

La même Commission sera chargée, en outre, d'arrêter le programme des films éducatifs à réaliser, sur les propositions présentées par chaque Ministère.

Ainsi se monte peu à peu le cadre dans lequel s'exercera dorénavant votre activité.

Dans l'établissement de cette réglementation, nous avons eu le double souci de prévenir le retour aux errements anciens de l'industrie cinématographique sans gêner votre activité par une réglementation tracassière et de délimiter nettement les droits et les devoirs de chacun d'entre nous, pour vous guider et vous aider dans une tâche particulièrement délicate qui est de reconnaître à votre industrie l'essor qu'elle a connu

avant la guerre et de faire du cinéma un des moyens les plus efficaces du redressement français.

Pour vous apporter toute l'aide nécessaire, nous nous sommes également préoccupés d'obtenir des pouvoirs publics l'aménagement des impôts et taxes spéciaux qui frappent l'industrie cinématographique.

Des conversations sont actuellement engagées avec les Services compétents qui paraissent devoir aboutir à une simplification du régime d'imposition et à certains dégrèvements mais ces conversations ne sont pas encore suffisamment avancées pour qu'il me soit possible de vous donner des précisions à ce sujet.

Bien des problèmes se posent encore pour assurer la remise en marche normale de l'industrie cinématographique.

Des heures difficiles nous attendent encore. Nous comptons sur votre volonté plus encore que sur votre bonne volonté pour nous aider à résoudre les uns et à supporter les autres.

M. Ploquin donne ensuite la parole à M. Robert Buron, Secrétaire général du Comité qui donne lecture du rapport suivant relatif à l'organisation des services et au budget.

## ORGANISATION DES SERVICES DU C.O.I.C.

## Une Propagande collective pour le Cinéma français

Messieurs,

« Pour entreprendre l'œuvre dont M. Ploquin vous a tracé les grandes lignes, pour préparer les réformes que vous a annoncées M. de Carmoy, pour obtenir qu'elles interviennent et surtout pour appliquer les mesures qui en sont les conséquences directes, il était indispensable que le Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique se forgeât un instrument adapté à la besogne qu'il attend.

Il ne faut pas se le dissimuler, quelle que soit la bonne volonté générale pour obtenir la discipline de tous, dans les circonstances présentes, il faut qu'un contrôle rigoureux empêche quiconque de se dérober aux obligations qui lui sont imposées dans l'intérêt commun. L'exécution de cette décision doit être unanime, et pour que cette exécution soit à la fois ferme et souple, il faut un personnel nombreux.

Une évolution parallèle se poursuit dans les autres Industries où se créent des Comités d'Organisation fortement charpentés, doués de services nombreux et nécessitant des budgets élevés.

Les membres de ces professions ont compris que ce personnel nombreux, que ces taxes professionnelles lourdes, étaient nécessaires pour que l'organisation de la profession pût être réalisée, à une heure où pour une profession, ne pas s'organiser c'est se perdre.

Dans l'industrie cinématographique, il faut bien le reconnaître, la tâche était plus difficile que dans aucune autre industrie. D'une part, l'assainissement de la profession est une nécessité absolue et le Gouvernement a compris qu'elle était même d'ordre public, si cependant il en a confié l'accomplissement aux professionnels eux-mêmes.

D'autre part, les bases économiques mêmes sur lesquelles repose l'ensemble de la construction ont été jusqu'à présent très mal connues, et n'ont jamais cessé de prêter à contestation.

Ainsi, en dehors des tâches qui sont les tâches essentielles des autres Comités d'organisation, le C.O.I.C. s'est vu obligé de s'adjoindre deux services extrêmement lourds, mais d'une utilité fondamentale : Le service des autorisations de fonctionner et de la carte d'identité d'une part, le service du contrôle des recettes et de la statistique d'autre part.

Il me paraît indispensable, aussi bien, de vous tracer brièvement, mais complètement, le schéma de l'organisation pratique des services de votre Comité.

Le Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, proprement dit, se compose de trois éléments :

1° *Le Directeur Responsable* possédant tous les pouvoirs de décision conférés aux Comités d'Organisation par la loi du 16 août 1940.

2° *Une Commission consultative*, chargée de représenter l'ensemble de la profession auprès du Directeur Responsable et dont la mission essentielle est comme celle du Conseil d'Etat auprès du Gouvernement, une mission de donner d'avis. C'est la vôtre, Messieurs.

3° *Le Commissaire du Gouvernement* chargé de représenter le Gouvernement auprès du Comité, d'informer le Directeur Responsable du point de vue des Pouvoirs publics sur les diverses questions, et possédant surtout un droit de veto qu'il peut opposer à toutes décisions du Comité.

Le Directeur Responsable est directement assisté d'un *Secrétariat particulier* composé de chargés de mission, que le décret d'institution du 2 décembre lui permet de faire détacher par l'Industrie auprès de lui — c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, M. Ploquin a appelé à ses côtés, M. Daquin — et des Secrétaires.

Pour la préparation et l'exécution des tâches, il a recours au *Secrétariat général* qui fait également fonction de Secrétariat de la Commission Consultative.

A la tête du Secrétariat général, se trouve le Secrétaire général qui, assisté de son adjoint, M. Ribadeau-Dumas avec lequel vous êtes tous en liaison permanente, répond devant le Directeur Responsable de bon fonctionnement de l'ensemble des services qui sont placés sous son autorité.

Auprès du Secrétaire général, sont placés deux Conseillers. L'un est le délégué général des Groupements d'Exécution, M. Merly. L'autre est le conseiller technique pour la Statistique et le Contrôle des recettes, M. Chéret. L'un et l'autre ont rendu trop de services à la cause du cinématographe, et sont trop connus de vous, pour qu'il soit nécessaire de définir ce que doivent être leurs fonctions.

Enfin, le Secrétaire général est représenté à Vichy par un délégué en zone non occupée, M. Nicolas, provisoirement logé à l'Hôtel de Paris, rue Desbrets, à Vichy, et qui centralise la direction des services placés en territoire non occupé.

## COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Sous la direction du *Secrétaire général*, il convient de distinguer quatre grandes catégories de services :

1° *Les Services généraux* qui sont situés, ici, au 92, Champs-Élysées, et qui se composent essentiellement :

a) d'un Secrétariat administratif, dont le chef est *M. Roger de Broin*, comprenant les Services du personnel, du matériel, du courrier, des archives, des demandes de laissez-passer, ainsi que la comptabilité générale et la Caisse et le service des assurances.

b) un Service de Contrôle financier sous la direction de *M. Heusch* chargé, d'une part des enquêtes relatives aux autorisations de fonctionner et, d'autre part des problèmes relatifs au financement de la Production.

c) un service du Contentieux dirigé par *M. Halbert*.

2° *Les Groupements d'Exécution*, qui sont situés au 78, Champs-Élysées, et dont les chefs que vous connaissez tous, assistés des services de plus en plus nombreux qui leur sont nécessaires pour mener à bien la tâche écrasante qui leur est confiée, assurent la liaison entre les membres des professions et le Comité d'Organisation, la transmission des décisions du Directeur, et la surveillance de leur exécution, l'élaboration de rapports sur les problèmes intéressant leur profession, et doivent essentiellement veiller à la préparation et à l'instruction des dossiers de demandes de carte d'identité et d'autorisation de fonctionner, ainsi que plus tard à la délivrance et au renouvellement de ces autorisations et de ces cartes.

Ce sont les Groupements en somme qui, dans chaque branche de l'activité cinématographique, doivent en réaliser l'assainissement et y établir la nécessaire discipline.

Les Chefs de Groupement d'Exécution sont assistés d'ailleurs, le cas échéant, par des Comités ou des Commissions composés de membres de la profession, désignés par le C.O.I.C., et parmi lesquels, il faut signaler notamment, les Organismes paritaires chargés de régler, sous réserve d'appel au Directeur Responsable du C.O.I.C., les conflits sociaux éventuels.

3° *Le Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique*, qui a été organisé et monté pour le compte du Comité d'Organisation par *M. Chéret*, et dont le Directeur est désormais *M. Saint-Ouen*, *M. Chéret*, après avoir rendu au Comité, les services que vous connaissez, devant reprendre, tout en restant notre Conseiller technique, l'activité personnelle qui a fait la notoriété de son Cabinet.

Les enquêtes du service sont effectuées auprès des intéressés par l'intermédiaire de bureaux régionaux qui fonctionnent dans les divers centres du C.O.I.C. et par le bureau de Paris qui fonctionne auprès du Service général.

Ce Service général comprend un bureau de la Documentation, un bureau de la Statistique indispensable pour éclairer les décisions du Directeur Responsable, et enfin, et surtout, un bureau du Contrôle des Recettes.

Il est inutile d'insister sur l'importance considérable de ces services, grâce auxquels dorénavant, les décisions qui seront

prises seront appuyées non sur des suppositions, mais sur des chiffres réels, grâce auxquels la situation de l'Industrie pourra être à tous moments déterminée, grâce auxquels surtout les recettes des salles étant connues avec certitude, il devient possible de faire participer directement les Distributeurs, les Producteurs, et peut-être plus tard les Collaborateurs aux résultats effectifs de chaque film.

4° *Les Centres régionaux* qui fonctionnent dès à présent à Lyon, sous la direction de *M. Letohic*, assisté de *M. Aubier* pour le Contrôle des Recettes et de la Statistique, et à Marseille, sous l'autorité de *M. Costa de Beauregard*, assisté de *M. Dominique* pour le Contrôle des Recettes et de la Statistique.

Des centres semblables vont être créés dans le courant du mois à Alger pour l'ensemble de l'Afrique Française sous la direction de *M. Coupan* et à Bordeaux, cependant qu'un Secrétariat administratif placé à Toulouse, facilitera les liaisons entre la partie de l'ancienne région de Bordeaux située en zone non occupée et Marseille à laquelle elle se trouve actuellement rattachée.

Dès que la chose sera possible, enfin, nous créerons un Centre régional à Lille.

Le Chef de Centre assure les liaisons avec le Secrétariat général auquel il transmet toutes informations relatives aux problèmes intéressant l'Industrie cinématographique dans son secteur. Par lui-même ou par le Secrétaire administratif qu'il a sous ses ordres, il transmet aux adhérents, les directives qui émanent des divers Groupements d'Exécution. Enfin, il est assisté d'un chef de bureau du Service du Contrôle des Recettes et de la Statistique auprès duquel est placé l'inspecteur régional.

Cette décentralisation est indispensable si l'on veut que soient assurées les liaisons nécessaires.

L'utilité des Chefs de Centres régionaux vient de se démontrer à Nice, en ce qui concerne la réorganisation des studios de la La Victorine.

Elle permettra au C.O.I.C. de prouver sur place, qu'il est définitivement décidé à mettre fin à l'anarchie et aux combinaisons dont trop de témoignages nous parvenaient de la zone non occupée.

Mais surtout, si l'on veut que la centaine de Distributeurs régionaux, les quatre mille Directeurs de salles de format standard, et les Exploitants de salles de format réduit aient conscience de collaborer véritablement à la réorganisation de la profession et non pas d'obéir à des instructions qui risquent de leur paraître aveugles, il était indispensable que les centres fussent créés.

Ainsi, se trouve achevé le schéma de notre Organisation.

Elle peut paraître lourde. Nous avons prévu cette critique.

Et pourtant, ce n'est pas cinq secteurs régionaux dont le ministère de la Production prévoit la création pour les Comités, mais quatorze. Ce n'est pas une, deux ou trois pièces qu'il faudrait pouvoir mettre à la disposition du chef de chaque Groupement d'Exécution dont chacun est le représentant du Comité pour une profession déterminée et réalisant plusieurs centaines de millions de chiffre d'affaires annuel, mais bien un ensemble de services. Ce n'est pas un appar-

tement d'un building des Champs-Élysées qu'il faudrait pour loger le Comité lui-même et les Services généraux du Comité, mais une véritable « maison du Cinéma ».

Cependant, nous n'avons pas voulu, qu'à l'heure où notre Industrie traverse une crise particulièrement grave, il soit dit qu'elle doive faire face à de nouvelles charges écrasantes, même si ces charges doivent avoir pour contrepartie la reprise de son activité. Alors que certaines industries doivent verser à leur Comité d'Organisation des cotisations qui s'élèvent dans les circonstances présentes à 4, 5 ou 6 % de leur chiffre d'affaires, alors que les services des principaux Comités comprennent deux, trois ou quatre cents employés et même davantage, en tenant compte du personnel des Centres régionaux et sans nous dissimuler que la tâche très lourde qui attend le Comité ne pourrait être menée à bien que si les moyens nécessaires étaient donnés, nous avons voulu réduire au minimum les sacrifices demandés à chacun.

Outre les droits d'inscription de 1.000 francs par entreprise (à l'exception des producteurs spécialisés et des exploitants de salles qui n'auront à verser que 500 francs et même 200 francs seulement pour les salles de moins de 500 places), droits dont le montant doit couvrir nos frais de première installation, le Comité ne compte pas percevoir les cotisations pour 1941 sur la base du maximum indiqué dans le projet de décret actuellement soumis au ministère des Finances et dont vous avez eu connaissance en décembre dernier.

Notamment si, en ce qui concerne les Industries techniques, les Producteurs, les Distributeurs et les Collaborateurs il compte demander 1 % du chiffre d'affaires ou des traitements (les Collaborateurs au contrat devant verser comme prévu 2 %), il ne sera demandé aux exportateurs que 2 % au lieu de 5, le surplus étant réservé pour constituer, le cas échéant, une caisse de solidarité destinée à permettre l'institution d'une garantie d'Etat pour le risque « exportation » et aux Exploitants qui se sont plaints en décembre dernier, de devoir supporter une charge trop accablante, il ne sera demandé que 1,50 % et peut-être 1,25 % y compris les cinquante centimes destinés à permettre la création de la Caisse de solidarité qui doit soutenir le financement par le Crédit national.

Les ressources que produiront de telles cotisations nous permettront pour l'année 1941, et y compris les perceptions actuellement faites par les Groupements d'Exécution de consacrer 3 millions environ à la Caisse de solidarité et moins de 12 millions et demi aux services du C.O.I.C.

Nous sommes donc loin des budgets de 35, 50 ou 80 millions demandés par les Comités des autres industries et aussi bien ces 12 millions et demi correspondent-ils aux seules dépenses strictement indispensables :

**3.400.000 francs** pour l'installation, le loyer, l'entretien du 92, Champs-Élysées, les traitements du personnel central, les indemnités, frais de déplacement et d'inspection et surtout les frais administratifs considérables qu'il faut prévoir;

**1.700.000 francs** pour les Services centraux des Groupements d'Exécution, loyer, entretien du 78, Champs-Élysées, traitements et indemnités du personnel, frais administratifs, etc...

## COMMUNIQUES DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

**4.000.000 francs** pour le rachat du matériel du cabinet Chéret, repris par le Comité d'Organisation, les traitements et indemnités des Services centraux du Contrôle des Recettes et de la Statistique et de l'Agence de Paris, le loyer et l'entretien de la rue Dumont-d'Urville, les frais administratifs considérables indispensables et la location des machines électro-comptables;

**2.200.000 francs**, enfin, pour l'installation des locaux, des Centres régionaux, les traitements des chefs de Centre, de leur personnel administratifs et celui des bureaux de Contrôle des Recettes et des inspecteurs régionaux attachés à ces bureaux, les frais administratifs, etc...

En définitive, c'est à peine plus d'un million qu'il restera pour faire face aux imprévus et surtout pour amorcer l'effort de propagande collective que nous entreprendrons dès le début de la saison prochaine afin de ranimer le Cinéma français.

Il est à souhaiter que les recettes recouvrées dépassent nos prévisions afin que cet effort de propagande puisse être particulièrement soutenu.

Jusqu'à présent, en effet, la publicité en faveur du Cinéma n'a jamais été faite que sous l'angle individuel, et de la concurrence.

Il sera permis de dire que la publicité, faite par les Distributeurs en faveur des films qu'ils lancent, a souvent manqué d'originalité et de cohésion, et qu'en tout état de cause, elle n'a jamais eu pour objet que de convaincre les gens, qui allaient au cinéma, d'aller voir tel film plutôt que tel autre.

A-t-elle réussi à persuader les gens qui n'allaient pas au cinéma d'y aller? Cela est malheureusement bien peu vraisemblable.

L'on peut en dire autant des journaux spécialisés dont certains dans le passé n'ont pas fait honneur à la Corporation et que dorénavant le Comité d'Organisation devra contrôler.

Ces journaux sont lus par les amateurs de cinéma qui recherchent, le plus souvent, des renseignements sur la vie de leurs vedettes préférées, mais ont-ils attiré vers le cinéma, par ces récits de la vie des vedettes, l'attention des gens qui ne s'y rendaient pas? Il est au moins permis d'en douter.

Ce qui n'a jamais été fait pour le cinéma, c'est une campagne comme *Mangez du Sucre* ou, plus exactement d'ailleurs, comme celle labilement discrète et si efficace, qui aboutit, il y a quelques années, en un seul été, à faire mettre les vêtements de lin à la mode.

Nous soumettrons à une des prochaines réunions de la Commission, des projets de propagande ou, plus exactement, de campagne d'influence dont l'objet sera de : *Faire aller les Gens au Cinéma en France*, comme ils y vont dans certains pays étrangers, Etats-Unis, Allemagne et Angleterre notamment. Pour réussir cette campagne, il faut mettre en œuvre les véritables moyens de la publicité moderne ou, plus exactement, la contre-publicité.

Il faut savoir pourquoi les Français ne vont pas au cinéma, il faut savoir quels films leur plaisent et pourquoi.

A cet égard, d'ailleurs, le Service de la Statistique peut fournir des bases extrêmement intéressantes et permettre ainsi de sé-

rieuses économies pour le budget de propagande et c'est en connaissant les réponses qui dirigent les goûts ou les refus du public, qu'il sera possible de convaincre. Pour une telle campagne d'influence, le concours de tous est particulièrement utile. Si elle est bien menée, elle peut aboutir, comme l'a montré l'exemple américain, à des résultats surprenants. Ceux-ci pourront suffire peut-être à justifier largement l'ensemble des dépenses du C.O.I.C.

Messieurs, je m'excuse d'avoir été à la fois aussi aride et aussi long.

Je sais parfaitement, en outre, qu'il n'est jamais agréable à des réunions comme celle-ci, de venir mettre des chiffres au bout des projets exposés. Je suis persuadé pourtant que vous comprendrez la nécessité des sacrifices qui pourront être demandés dans son propre intérêt à toute l'Industrie.

En définitive, notre Organisation, et hélas pour vous, notre budget, sont commandés par quatre ordre de préoccupations :

1° *Assainir la profession* et cet assainissement ne peut être obtenu qu'au prix d'un contrôle particulièrement strict exercé par les Groupements d'Exécution des Centres régionaux.

Ne vaut-il pas bien de payer quelques employés de plus pour être sûrs que la profession soit définitivement débarrassée des « illusionnistes » et des « éléments troubles » ?

2° *Assurer un contrôle exact des recettes* et en réaliser l'équitable répartition entre les différentes branches de l'activité et cela, vous êtes unanimes à le demander depuis des années. Vous ne pouvez en refuser les moyens.

3° *Etendre le marché intérieur du film* par une campagne de publicité collective en faveur du cinéma et reconquérir le marché extérieur dès que les possibilités seront ouvertes, grâce à l'aide que le bureau d'exportation pourra apporter à tous les producteurs.

4° *Etudier et préparer les décisions* comme celles dont *M. Ploquin* et *M. de Carmoy*, vous ont annoncé qu'elles seraient prises afin d'améliorer les débouchés, de régulariser le marché et surtout de ranimer la production du pays vers des destins victorieux.

Ces préoccupations, la Commission Consultative, partie intégrante du Comité d'Organisation, les partage.

Elle est unanime, sûrement, à vouloir que les buts fixés soient atteints, à vouloir que les moyens d'atteindre ces buts soient donnés au Comité.

A la suite de l'exposé de *M. Buron*, *M. Ploquin*, abordant tout de suite la question du film culturel, passe la parole à *M. Mary*, adjoint de *M. de Carmoy* au Service du cinéma.

## LE FILM CULTUREL

Messieurs,

La suppression du double programme rend indispensable le développement de la production des films de court métrage tant

au point de vue de la quantité que de la qualité.

Il nous faut, en effet, pouvoir alimenter les salles de spectacles et intéresser les spectateurs.

S'il n'y avait pas eu de producteurs spécialisés, et encore ceux-ci étaient-ils peu nombreux, la production française des films de court métrage se serait révélée nettement déficiente.

Or, les films de court métrage, et principalement ceux d'entre eux que l'on qualifie avant la guerre improprement, d'ailleurs, du nom de films documentaires, sont susceptibles d'exercer sur le public une influence certaine.

A l'heure actuelle où toutes les forces possibles doivent être mises en œuvre pour relever le niveau moral, intellectuel et social de la Nation, il est indispensable d'entreprendre un effort considérable en vue de réaliser des films culturels de valeur.

C'est dans ce but que le Service du Cinéma a sollicité du Gouvernement l'obtention d'un crédit budgétaire de vingt millions, dont la majeure partie sera utilisée à la réalisation et à la diffusion des films éducatifs et des films d'enseignement.

Par films éducatifs, il faut entendre, non pas des films susceptibles d'être projetés dans les écoles ou dans les séances de propagande, mais des œuvres susceptibles d'une exploitation commerciale.

C'est, en effet, par une action indirecte que l'on peut obtenir les meilleurs résultats. Mais pour que les efforts entrepris dans ce domaine puissent porter leurs fruits, il est indispensable qu'ils soient concertés.

Ce n'est pas en attirant l'attention du public de façon épisodique ou fragmentaire sur tel ou tel problème économique, sur telle ou telle question sociale que l'on fera œuvre utile. L'action culturelle doit, tout comme la publicité, s'imposer à l'attention par la persistance de son action.

Le film de court métrage, par les variétés de conceptions ou d'expressions qu'il peut offrir du fait de la diversité des producteurs, est un des plus puissants moyens d'action dont on puisse disposer.

Encore faut-il que ces conceptions et ces expressions diverses soient coordonnées, que la diffusion dans le public des films réalisés soit organisée.

Nous serons donc amenés à demander aussi bien aux producteurs qu'aux distributeurs et aux exploitants une certaine discipline et ce, non seulement dans l'intérêt de la profession, mais surtout sur le plan de l'intérêt général.

Nous ne doutons pas que conscients des responsabilités que vous aurez à assumer, vous n'hésitez pas à nous apporter votre concours le plus entier dans cette œuvre de redressement moral et intellectuel de notre pays.

A la fin de l'exposé de *M. Mary*, *M. Ploquin* ouvre la discussion générale sur les rapports qui viennent d'être présentés à la Commission Consultative.

Après que *M. Richebé* ait fait préciser certains points relativement au passage des copies de zone à zone, quelques questions sont posées à *M. Buron* sur l'assiette des cotisations. *M. Debrie* fait notamment préciser que par chiffre d'affaires, il faut entendre le chiffre d'affaires effectif, commission aux



## COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

**Groupement d'Exécution des Propriétaires et Directeurs de Théâtres Cinématographiques****MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS CONCERNANT LES ATTRACTIONS**

Les instructions insérées dans *Le Film*, n° 10, du 1<sup>er</sup> mars 1941, concernant l'autorisation d'inclure des artistes ou attractions diverses au programme des salles de cinéma doivent être modifiées comme suit :

3° Une attestation des services compétents de la Préfecture, spécifiant que la salle et la scène sont en règle pour ce genre de spectacles, ou à défaut, une copie sur papier libre de cette attestation ancienne, certifiée conforme par le Commissaire de Police.

4° LES PROGRAMMES, MUSIQUE ET TEXTE, DOIVENT ÊTRE SOUMIS AU GROUPEMENT D'EXÉCUTION, SECTION EXPLOITANTS, QUI LES SOUMETTRA À L'ACCEPTATION DES AUTORITÉS D'OCCUPATION.

**Avis important**

Malgré les avis précédemment insérés dans les n° 10 et 11 du journal *Le Film*, un

**LE DISQUE « MANIFESTATIONS-ACTUALITÉS » EST PRÊT**

Le disque édité par le Groupement est à la disposition des Directeurs au siège du Groupement, section Exploitants, 78, avenue des Champs-Élysées, Paris, contre la somme de 25 francs.

Il est rappelé :

1° que le passage de ce disque est obligatoire avant chaque projection d'actualités, 2° qu'un vieux disque, même cassé, doit être fourni en échange, pour la récupération de la matière première.

**TARIF APPLICABLE AUX MILITAIRES ALLEMANDS**

Seuls peuvent bénéficier du demi-tarif les militaires en uniforme, quel que soit leur grade.

Les personnes en civil, même présentant une pièce prouvant leur état militaire, ne pourront être admises qu'à plein tarif.

Les femmes allemandes en uniforme n'ont pas droit au demi-tarif.

Les seules cartes de presse valables sont celles délivrées par la Propaganda-Staffel. Ces cartes sont de couleur bleue. Leur modèle sera reproduit dans le prochain numéro du *Film*.

**ASSURANCE TOUS RISQUES FILMS****Mise en garde**

Depuis que le Groupement d'Exécution a contracté une assurance collective, pour garantir contre tous risques les copies de films positifs, un certain nombre de Compagnies qui, jusqu'alors, n'avaient attaché aucune importance à cette question, se sont senties tout à coup vivement intéressées.

Des propositions ont été faites aux Directeurs, et même certaines compagnies n'ont pas hésité à placer leurs circulaires sous l'égide du Groupement sans en avoir aucunement le droit.

Nous devons mettre en garde les Exploitants contre le danger de certaines polices qui pourraient à première vue, paraître plus intéressantes par la différence de prime — d'ailleurs très minime — mais qui ne répondraient pas, en réalité, aux desiderata du Groupement en ce qui concerne les garan-

ties. certain nombre de directeurs passant des attractions avec une autorisation antérieure aux directives ci-dessus énoncées ne se sont pas mis en règle vis-à-vis des Groupements d'Exécution.

Nous leur rappelons que, faute d'avoir accompli les formalités nécessaires avant le 15 avril, ils se verront retirer immédiatement les autorisations accordées par le service Kultur de la Propaganda-Staffel.

Les demandes doivent être adressées au Groupement d'Exécution, section Exploitants, 78, Champs-Élysées à Paris, sauf pour les exploitants de :

— la région de Bordeaux qui doivent adresser leurs demandes au délégué régional : M. Dereix, 35, rue R.-R.-de-Clotte à Bordeaux;

— la zone interdite B, qui doivent adresser leurs demandes à M. Kabès, 6, rue des Augustins à Pontarlier.

Nous conseillons vivement aux Directeurs, sur le point de signer une police, de nous en communiquer le projet avant de s'engager définitivement.

**Dernier Avis**

Nous rappelons que le 15 avril est le dernier délai pour faire connaître au Groupement d'Exécution le nom de la Compagnie d'assurances avec laquelle les Exploitants ont traité, et lui adresser en communication la police souscrite en vue de garantir les copies de films contre tous risques.

Passé ce délai, les Directeurs n'ayant pas fourni cette justification, risqueront d'encourir des pénalités.

Pour les Directeurs non encore assurés, nous rappelons que le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique a souscrit une police collective, qui offre de nombreux avantages, entre autres la participation aux bénéfices dès la première année, l'impossibilité d'être résilié en cas de sinistre sans l'avis du Comité, et l'absence totale de franchise en cas de sinistre.

**ENREGISTREMENT DES CONTRATS ENTRE LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET LES EXPLOITANTS DE CINÉMAS**

La Société des Auteurs s'est depuis longtemps préoccupée de la question. Elle a, pour éviter le paiement de droits et charges supplémentaires ainsi que les complications que cela entraîne, tant pour elle que pour ses « abonnés », fait tout ce qui était en son pouvoir et envisagé plusieurs formules, mais après étude par ses avocats et ses conseils fiscaux, elle a dû y renoncer.

Parallèlement, elle est intervenue auprès des Pouvoirs Publics pour tenter de faire assimiler ses contrats aux « actes de commerce » non obligatoirement enregistrables ou, tout au moins, de les faire enregistrer au droit fixe (actuellement de 35 fr.). Des textes dans ce sens, ont été proposés au vote du Parlement (en 1937 et 1939), mais rien n'a encore été obtenu.

Dans ces conditions, la Société des Auteurs, à qui les droits d'enregistrement étaient réclamés sur les contrats intervenus depuis plusieurs années, a fait avec l'Administration une transaction aux termes de laquelle elle a obtenu que rien ne lui serait réclamé pour les contrats antérieurs au 1<sup>er</sup> mai 1939, et ceux qui, antérieurs à cette

**CAISSE DE SECOURS**

Nous rappelons qu'une Caisse de Secours est fondée à la Section Exploitants du Groupement d'Exécution, dans le but de venir en aide aux cas de détresse les plus urgents de la Corporation.

Nous faisons appel à l'esprit de solidarité de tous pour nous adresser leurs souscriptions.

date, ne seraient plus en vigueur le 23 novembre 1939. Elle a également obtenu la remise des pénalités.

C'est en exécution de cette transaction que la Société des Auteurs fait, depuis environ 15 mois, enregistrer tous les contrats nouveaux ou dont l'échéance est postérieure au 23 novembre 1940.

**DEUILS****Virgile Doisy**

Le Groupement des Propriétaires et Directeurs de Théâtres Cinématographiques vient d'être à nouveau frappé par la mort de M. Virgile Doisy, décédé le 7 février dernier. M. Doisy avait fait construire, voici environ six ans, la très belle salle du « Rex-Palace », 48 bis, rue des Ruisseaux à Meudon, qu'il dirigeait avec succès et où il habitait avec sa famille. Nous prions Mme Perret, sa fille, ainsi que tous ses parents, de trouver ici les condoléances attristées de la Corporation cinématographique qui, avec M. Doisy a perdu un de ses membres les plus estimés.

**Camille Brocard**

Nous apprenons avec regret le décès de M. Camille Brocard, exploitant de format réduit dont l'établissement principal était situé à Sceaux-sur-Huisne et qui exploitait également des salles à Saint-Maixent, Lavarre et Dollon.

Nous présentons à Mme Brocard et à sa famille l'expression de nos condoléances sincères.

**Monique Gillibert**

Nous avons appris le décès, à l'âge de 2 mois, de Monique Gillibert, fille de Mme et de M. Gillibert, les sympathiques directeurs du « Casino » de Neuilly-Plaisance.

Nous adressons aux parents éprouvés nos sincères condoléances.

**Henri Breintenstein**

M. J. Rochefort, chef de file de la section des Projectionnistes, nous fait part du décès de M. Henri Breintenstein, opérateur de l'« Exelmans-Cinéma ». Henri Breintenstein est mort à l'âge de 41 ans, le 13 mars dernier. Son état de santé avait fortement été ébranlé par la guerre : engagé volontaire en 1918, et mobilisé en 1939, il avait pris part à la bataille de Dunkerque. De retour en France, sa conduite, lors des combats de la Loire lui avait valu la croix de guerre. C'est un bon camarade qui disparaît et qui sera regretté par toute la corporation.

**Tous les communiqués officiels**

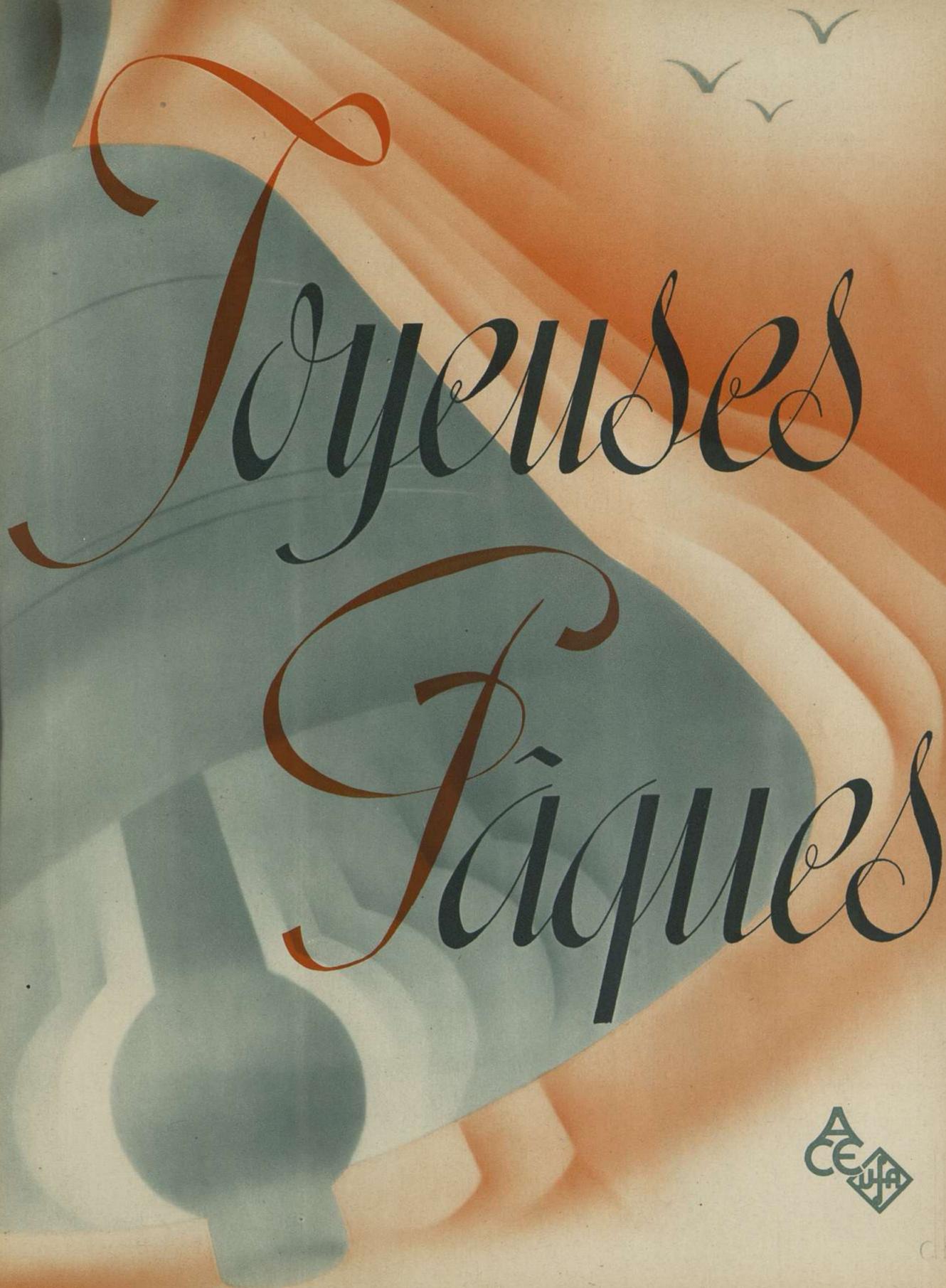
du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, des Groupements d'Exécution, du Service de Contrôle et de Statistique ainsi que tous les textes officiels concernant le cinéma,

sont publiés par **LE FILM**

**LE FILM** est indispensable aux Professionnels

**ABONNEMENTS** : France, Empire français : 125 francs par an. Versement tous bureaux de poste en zone occupée et en zone non occupée par

Compte Chèques Postaux, Paris 702-66, Paris





*Billy Britsch*  
LA BELLE DIPLOMATE  
U.F.A.



*Jenny Jugo*  
NANETTE  
D.F.E. LA FOLLE ÉTUDIANTE  
D.F.E.



*Willy Biegel*

MARIE STUART CONGO EXPRESS  
U.F.A. U.F.A.

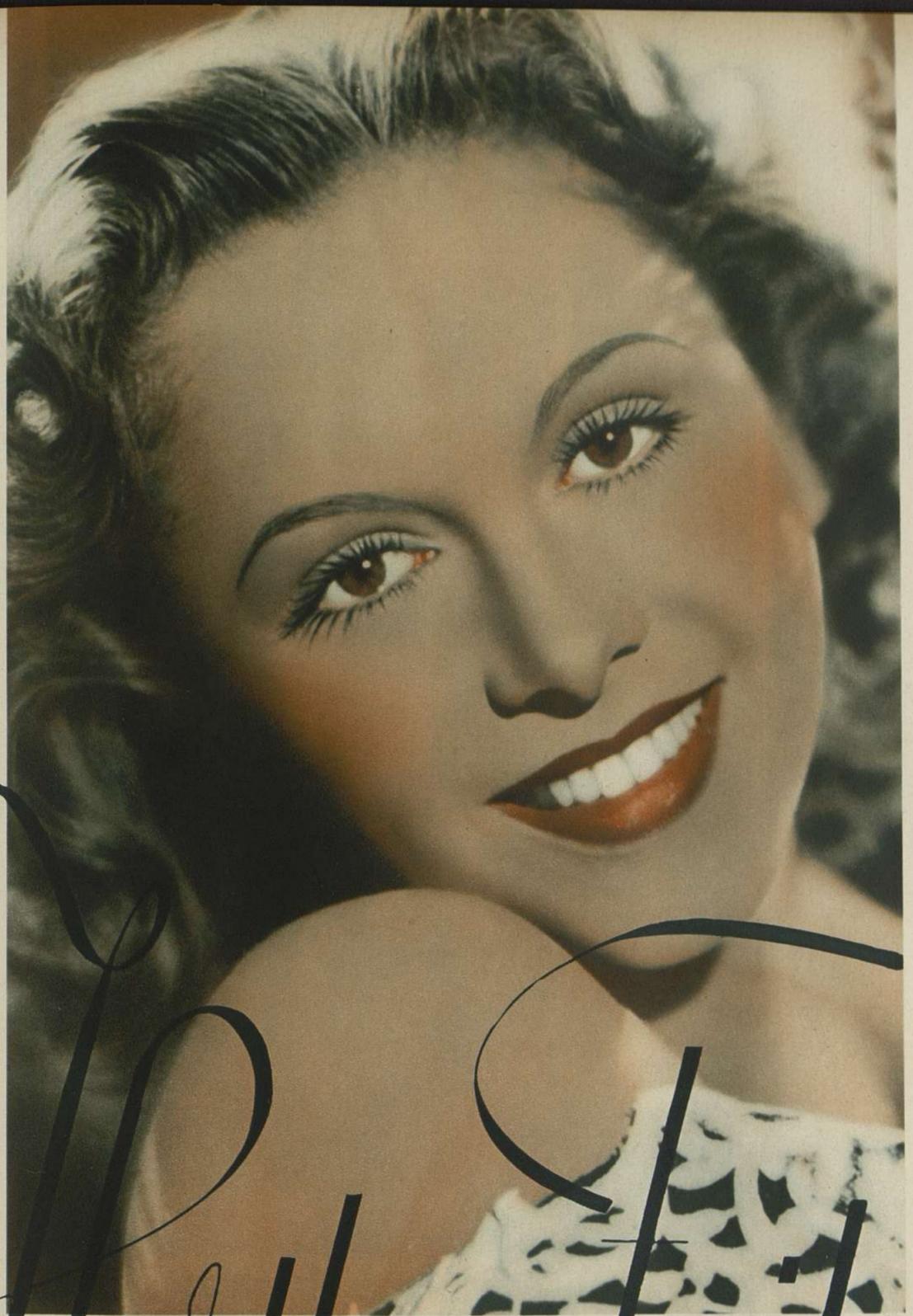


*Magda Schneider*

JEUNES FILLES D'AUJOURD'HUI  
U.F.A.



Lil Dagover



Hertha Feiler

PREMIÈRES AMOURS  
TERRA

MENSONGES  
TERRA

La Production  
**ACE**  
**UFA**  
 a fait des premières

RIEN QUE DES FILMS À SUCCÈS !

LE NUMÉRO :  
 8 Fr.

# LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE  
 BI-MENSUEL

N° 12

29 MARS 1941

## A BERLIN, SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA REICHSFILMKAMMER

### La Situation du Cinéma Allemand pendant la guerre

Berlin. — Au cours de la session plénière de la Reichsfilmkammer, les diverses activités du cinéma allemand ont été passées en revue.

Lors de la séance d'inauguration à laquelle prirent part tous les artistes et techniciens du film, le D<sup>r</sup> Goebbels exposa le rôle politique du cinéma devenu arme de guerre.

Le vice-président de la Chambre, Carl Melzer, s'occupa spécialement des difficultés qu'eut à surmonter l'industrie par suite de la guerre. Les matières premières ont été assurées grâce à l'accumulation de réserves et surtout au contingentement du fer, du bois, des tissus qui fut ensuite étendu à presque toutes les fournitures nécessaires à la production.

Par des accords entre les sociétés et entre les studios de Vienne, Munich et Berlin, on assura l'échange d'ouvriers et techniciens spécialistes, et on empêcha que la concurrence pût influencer les travailleurs. Bien qu'un grand nombre d'artistes soient au

front, les studios n'ont pas manqué d'interprètes; d'ailleurs le haut-commandement accorda toutes facilités.

La durée de la réalisation des films a augmenté pendant la guerre, mais cela est surtout dû à une mauvaise organisation et au manque de discipline de certains acteurs : ces mesures ont été prises en conséquence. Bien que les moyens financiers ne manquent pas, les réalisateurs ont reçu des ordres afin de réduire les frais au maximum : pas de décors luxueux et pas de scènes inutiles. Les artistes sont soumis à la discipline générale du travail et toute augmentation de gages est prohibée. Les gages astronomiques de quelques vedettes ont été diminués.

Les producteurs devront, d'une part n'acheter des sujets que s'ils ont la permission du ministère, mais de l'autre, ils ont à préparer longtemps à l'avance leurs programmes de production.

Les figurants seront à l'avenir engagés définitivement par les sociétés de production, c'est-à-dire qu'ils feront partie du personnel de ces sociétés, et seront payés au mois. Ainsi, leur sort sera assuré et ils pourront, étant certains de leur subsistance, se consacrer plus intensivement à leur métier. Les sociétés n'auront plus besoin d'aller à la recherche des figurants et de faire des calculs ennuyeux et compliqués pour les gages quotidiens.

Le film italien remplace sur le marché allemand les productions anglaises et françaises.

La production allemande atteindra 200 films par an et le tirage des copies a passé de 1.700 à 3.700 depuis septembre 1939. Mille copies sont destinées aux pays occupés de l'ouest.

E. N.

## L'Avenir du Cinéma Hollandais

La Haye. — Mardi 18 mars, a eu lieu à La Haye l'inauguration officielle du nouveau siège de l'association cinématographique hollandaise.

A cette occasion, M. Goedewangen, secrétaire général au ministère de l'Éducation publique et de la Culture, a prononcé un discours fondamental sur l'art cinématographique contemporain en Hollande.

Il a déclaré entre autres : « Le film est un instrument de culture de premier plan qui nécessite une organisation et une direction sévères. L'intérêt du peuple néerlandais c'est-à-dire sa culture, a été presque entièrement perdu de vue pendant la décadence de l'association.

Depuis quelques mois, un nouvel esprit a animé le groupement qui est administré à présent par un conseil d'experts qui veillent à ce que le film trouve de nouveau une meilleure compréhension auprès du public hollandais en ce qui concerne l'éducation. Il faut pousser activement à une production nationale néerlandaise qui permettrait au peuple d'extérioriser les particularités qui lui sont propres, son histoire et sa nationalité ».

## ANDRÉ BERTHOMIEU VA TOURNER EN SUISSE « LA NEIGE SUR LES PAS »

André Berthomieu commencera prochainement la réalisation d'un film dont il avait formé le projet depuis longtemps : l'adaptation au cinéma parlant du roman d'Henri Bordeaux, *La Neige sur les Pas*, qui fut déjà tourné en muet.

C'est en Suisse, et pour le compte d'une société helvétique, que Berthomieu réalisera cette production dont l'interprétation comprendra les noms de Charles Vanel, Mireille Balin, Line Noro, Suzy Prim et Georges Lannes.



La belle vedette française Danielle Darrieux dans *Battement de Cœur* qui passe depuis huit semaines avec un grand succès au cinéma Helder. (Photo Discina)

## LE CINÉMA EN SUÈDE

De nombreux Films allemands, suédois et américains sont projetés à Stockholm

Le Film Français disparaît des Écrans Suédois

Stockholm. — La Suède ne manque pas de films : son marché est largement approvisionné par la production allemande d'une part, par la production américaine d'autre part, importée à travers la Russie et par Pétamo et, enfin, par sa production nationale dont le volume n'a pas faibli. A noter que le manque de pellicule ne s'est pas fait sentir dans ce pays.

Mais si les films sont toujours abondants, l'exploitation souffre de la crise économique : en 1940-41, la fréquentation des salles a baissé environ de 30 %.

Les exploitants déplorent l'absence du film français en comprenant le cas d'impossibilité majeure; toutefois, il faut noter qu'au cours des douze derniers mois, les

**COPY-BOURSE** 130, rue Montmartre  
 Tél. : GUT. 15-11

se charge toujours de la copie  
 des scénarios et découpages

LIVRAISON RAPIDE

quelques films français traités d'avance, livrés et sortis, ont eu une carrière médiocre, y compris même *La Loi du Nord* et *François-Ferdinand* (Sarajevo)... On cite tel importateur qui a perdu 50.000 couronnes sur un film pourtant de bonne qualité.

**LES FILMS PROJÉTÉS**

A titre d'indication, donnons les renseignements suivants : la semaine du 3 au 9 mars, les salles de Stockholm ont projeté les films suivants :

Suédois : *La Vie continue*, *Nouveaux Mariés*, *Le Gangster gentleman*, *Nous sommes tous des Garçons de Courses*, *Nous Autres de Banlieue*, *Un Matelot à Cheval* et le dernier film tourné par la grande vedette suédoise Signe Hasso, avant son départ pour les Etats-Unis : *Cet Avenir éblouissant* (ce film faisait sa troisième semaine au « Moulin-Rouge »).

On trouvait également le film de Charles Boyer et Bette Davis, *Tout Cela et le Ciel aussi*, le dernier film de Marlène Dietrich, *Les Sept Pécheurs*, *On n'a pas peur des Revenants* (The Ghost Breakers) avec Paulette Goddard (troisième semaine), *Ville de Joie* (Boom City) avec Clark Gable, *Pinocchio*, le nouveau Walt Disney de long métrage, et au « Saga », le dernier film de Deanna Durbin, *Parade de Printemps*.

Comme seuls films français, il y avait *Les Musiciens du Ciel* avec Michèle Morgan et René Lefèvre (3<sup>e</sup> semaine dans une salle d'avant-garde) et *Le Monde tremblera*.



La jeune et charmante artiste Francine Bessy a fait une création très remarquée dans le rôle de la jeune première du film *L'Embassade*. (Photo Harcourt)

**LA PRODUCTION ITALIENNE 1940-1941**

«*SALVATOR ROSA*» et «*LES CADETS DE L'ALCAZAR*» ont été les deux Grands Succès de l'Année

Rome. — La production italienne ne s'est pas ralentie en 1940, malgré la guerre. Dans les studios de Cinecittà, 55 films ont été réalisés en 1940, contre 51 en 1939.

Actuellement, ces studios sont en pleine activité. On est en train d'y tourner :

*La Couronne de fer*, film à costumes dirigé par Alessandro Blasetti, le réalisateur de *Une Aventure de Salvator Rosa*, l'un des plus grands succès de l'année;

*L'Élixir d'Amour*, de Amleto Palermi; un autre film à costumes :

*Marco Visconti*, réalisé par Mario Bonnard;

*Justice*, de Carlo L. Bragaglia;

*Théâtre*, dirigé par Salvini.

On a annoncé pour les premiers mois de 1941, toujours à Cinecittà, *Le Cœur de Polichinelle* et trois autres films de l'Atlas : *La Fornarina*, film sur la maîtresse de Raphaël, du Consortium Eia; quatre films du Consortium Icar; un film de la Diana; *Guerre*, de la Bassoli qui a déjà remporté un succès grandiose avec *Les Cadets de l'Alcazar*;

*Carmen*, avec Conchita Montenegro, mise en scène de Gallone, et deux autres films musicaux de la Grandi Film Storici; *Le Roi c'est moi* et un autre film de l'Impérial; un film de l'Incine sur la vie du grand savant allemand Heinrich Schliemann; une nouvelle version des *Fiancés*, de Manzoni, de la Lux, par Camerini; *Pia dei Tolomei*, autre film historique de la Mander; *Beatrice Cenci*, en costumes également, de la Manenti.

D'autres films sont annoncés dans les autres studios romains :

A la Safa, Mario Mattoli, le réalisateur d'*Abandon*, va tourner une nouvelle production de l'Italcine avec Alida Valli.

A la Scalera, Hans Hinrich réalisera *Le Roi du Cirque* pour l'Itala, et *Corrado d'Errico*, *La Compagnie de la Teppa*.

Dans les studios de Tirrenia, on tourne actuellement : *Le Roi d'Angleterre ne paye pas*, de G. Farzano, et dans ceux de la Fert,

à Turin, *Petit Monde d'autrefois*, dont le sujet est tiré du célèbre roman de Antonio Fogazzaro.

Ajoutons à cette liste, les films actuellement au montage :

*Le Joyeux Fantôme*, édition Fonorama et Capitani, direction Amleto Palermi;

*La Conjuraton des Pazzi*, film historique produit par la Sol et dirigé par Vajda;

*Caravage*, produit par l'Elica, dirigé par Alessandrini, interprété par Amedeo Nazzari; et quelques autres.

L'énumération complète des films italiens produits en 1940 serait trop longue. Les deux succès les plus importants de l'année ont été : *Salvator Rosa* et *Les Cadets de l'Alcazar*. Le premier est une reconstitution romanesque pleine de panache et de bravoure qui aurait enthousiasmé Edmond Rostand, et le second une magnifique fresque de la guerre civile en Espagne. Ces deux films ont affirmé admirablement, dans deux genres différents, l'art de deux grands metteurs en scène, Alessandro Blasetti et Augusto Génina, ainsi que la perfection des studios de Cinecittà; et le talent des acteurs italiens : Gino Cervi, Luisa Ferida, Rina Morelli et Osvaldo Valenti, pour le premier; Fosco Giachetti et Maria Denis, ayant à leurs côtés Miréille Bali et des artistes espagnols excellents, pour le second.

Il faut ajouter à ces deux productions exceptionnelles, un nombre important d'autres films intéressants, notamment ceux présentés à Venise. La production de 1940 a été caractérisée par la réalisation de nombreux films en costumes dont la vogue ne fait qu'grandir, pour le moment du moins, sur le marché italien.

Les films musicaux sont également nombreux, mais les films d'ambiance moderne ne le sont pas moins. Cela signifie qu'il y en a vraiment pour tous les goûts.

R. B.

**ORGANISME OFFICIEL DE PLACEMENT POUR L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE**

Au moment où la reprise de la Production cinématographique française est amorcée, il est utile de rappeler qu'il existe à Paris un organisme officiel de placement spécialisé pour l'Industrie cinématographique. Cet organisme, que de nombreux producteurs ont utilisé, dans le passé, à leur entière satisfaction, a ses bureaux situés 11, rue Tronchet et 27, place de la Madeleine; c'est le Service du Cinéma de l'Agence Officielle du Spectacle, qui constitue l'une des nombreuses branches de l'Office du Travail.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur le fonctionnement de cet organisme officiel de placement, dont les buts sont connus et qui déploie toute son activité et ses efforts dans le seul intérêt de l'Industrie cinématographique.

**MALGRÉ LA GUERRE, LA SITUATION DE L'U.F.A. EST FLORISSANTE**

Cette Société possède un circuit de 186 Salles

Berlin. — Dans son récent rapport au conseil d'administration de l'U.F.A., M. Klitzsch, directeur général de cette société, a dressé le bilan de l'année commerciale 1939-1940, commencée le 1<sup>er</sup> juin 1939 et terminée le 31 mai 1940 — première année de la guerre. Ce bilan, qui s'applique aussi bien à la production et à la distribution qu'à l'exploitation des salles du circuit U.F.A., accuse une notable extension de l'activité de la grande firme allemande.

Son chiffre d'affaires est passé de 142 à 166 millions de Reichsmarks.

Dans les salles U.F.A., on enregistre une sensible augmentation de recettes due à l'augmentation du nombre des spectateurs qui s'est élevé de 47 millions à 61 millions.

A la date du 31 mai 1940, l'U.F.A. possédait 140 salles réparties dans 57 villes. A la date du 1<sup>er</sup> février 1941, ce chiffre était monté à 186. En outre, de nouvelles salles — qui compteront parmi les plus modernes d'Europe — sont en construction dans les provinces orientales récemment incorporées au Reich.

Pendant la première année de la guerre, l'Affa, établissement de tirage et de développement de l'U.F.A., a dépassé, pour la première fois, le chiffre de 50 millions de mètres de pellicule.

**Hâtez-vous d'écrire au TOUT-CINÉMA**

Il ne vous reste plus que quelques jours pour lui adresser :

1<sup>o</sup> RENSEIGNEMENTS : Nom, Raison sociale, Adresse, Téléphone.

2<sup>o</sup> SOUSCRIPTION à 1 exemplaire du TOUT-CINÉMA complet. Chèques Postaux Paris 340-28. Prix inchangé jusqu'au 1<sup>er</sup> avril : 60 francs.

**LE TOUT-CINÉMA 1941**  
19, Rue des Petits-Champs, PARIS (1<sup>er</sup>) - Rich. 85-85

**POUR LES DIRECTEURS**

Rubrique consacrée à la vie de l'Exploitation

**CHRONIQUE JURIDIQUE**

**LE DÉLAI DE PRÉAVIS DES OPÉRATEURS DE PROJECTION EST DE UN MOIS**

Il n'est pas de 4 semaines, ni de 8 jours

Les délais de préavis sont variables selon les fonctions de chaque employé. Consacrés pour la plupart par des usages déjà anciens, ils ont été, à nouveau, confirmés dans la Convention collective qui constitue la charte du travail dans la corporation du cinéma.

Le délai-congé des opérateurs avait autrefois donné lieu à certaines opinions contradictoires. C'est pourquoi le syndicat ouvrier et le syndicat patronal s'étaient mis d'accord pour laisser trancher la question par la voie judiciaire. Cependant, malgré la confirmation nouvelle de ces délais dans la Convention collective, des renseignements erronés sont quelquefois donnés par des personnes qui n'ont pas pris soin de se référer préalablement aux usages et aux textes.

Le délai-congé est d'un mois et non de quatre semaines. Entre ces deux délais, il existe une différence de calcul qui doit être précisée. Pour obtenir le chiffre du préavis, il faut, en effet, prendre pour base le chiffre du salaire hebdomadaire, puis le multiplier par 52 et diviser par 12.

Pour d'autres emplois, par exemple celui d'assistant directeur, chef de contrôle de salle, le délai de préavis est, au contraire, de quatre semaines et non d'un mois.

Dans ce cas, le salaire hebdomadaire devra être simplement multiplié par quatre pour donner le montant du préavis. Ces précisions ont leur importance car, pour les avoir méconnues, de nombreux justiciables se sont à tort engagés dans des procédures inutiles, dont ils ont dû supporter tous les frais.

Jean-G. Lévêque, Avocat à la Cour de Paris.

**SUGGÈS DE « PAGES IMMORTELLES » A PERIGUEUX**

Perigueux. — M. de Lorme, directeur du « Cinéma-Palace », vient de réaliser un très beau succès avec le film de l'A.C.E., *Pages immortelles*. En dépit du froid et de la neige qui régnaient la semaine où cette production a été projetée, celle-ci a établi au « Cinéma-Palace » l'une des meilleures recettes de la saison. A signaler le lancement particulièrement brillant, conçu par M. de Lorme.

**A NANCY**

**Au cours d'une importante réunion, MM. Trichet et Caval ont exposé aux Exploitants de la région la nouvelle organisation du Cinéma**

M. Kabès Délégué du Groupement «Exploitants» pour la Zone interdite B  
M. Ruettard Sous-Délégué pour la Meurthe-et-Moselle

Nancy. — Il y a six ans exactement, le 21 mai 1935, au cours d'une séance de la Commission Exécutive des Cinémas de l'Est, M. Roussel, qui en était alors le président, déclarait, au retour d'un voyage dans la capitale : « Il ne faut pas s'illusionner, le syndicat parisien nous laisse tomber! »

Aujourd'hui, ce n'est plus la province qui se dérange, c'est Paris qui vient à elle. Nous venons d'en avoir la preuve par l'arrivée à Nancy, le 18 mars dernier, de deux délégués-acrédités du Groupement d'Exécution du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique : M. Trichet, pour l'exploitation, et M. Caval, pour la distribution.

Entourés de M. Robert Kabès, délégué pour la zone interdite « B » et des lieutenants Seivers, de la Propaganda de Nancy, et Stoleiet, de la Staffel No de Dijon, les deux représentants de l'industrie cinématographique française, présidèrent une réunion extraordinaire où la presque totalité des exploitants de notre région était présente. On y remarquait également M. Pontet, directeur des *Sélections Cinématographiques*, venu de Dijon.

Après avoir clairement exposé et précisé les décisions promulguées par le Comité d'Organisation, M. Trichet donna la parole à M. Caval. Ce dernier « attacha » particulièrement son auditoire, lorsqu'il parla des futures et nouvelles conditions de location. Celles-ci s'étageraient en trois paliers avec un départ de 35 % pour les premières visions, et allant jusqu'à 45 et 50 % d'après la valeur des recettes. Ces tarifs, qui assoupliraient considérablement le mode du pourcentage, seraient applicables en septembre.

D'autre part, M. Caval montra, preuves en mains, que la projection d'un seul grand film au programme ne faisait nullement diminuer les recettes; il jugea sévèrement, et combien justement, les exploitants qui usent encore, dans leur publicité, du mot « double programme », le plus souvent injustifié, afin de concurrencer leur voisin!

Enfin, un prix d'admission minimum de cinq francs fut décidé pour toutes les salles de Meurthe-et-Moselle avec un droit d'exception pour des cas particuliers. Pour les salles d'exclusivités, le barème minima pourrait, par la suite, aller de sept à dix francs.

Au cours de la séance, M. Trichet fit justement ressortir l'aide et la compréhension qu'apporta le lieutenant Seivers, au moment critique de la reprise de notre exploitation régionale.

M. Robert Kabès est chargé de l'exécution des ordonnances et de l'organisation de notre exploitation. Ce délégué-acrédité de la Corporation aura un sous-délégué pour la Meurthe-et-Moselle; c'est M. Ruettard qui a été élu par l'Assemblée. On sait que M. Ruettard dirige de longue date le « Stanislas » de Lunéville.

Formons le souhait que cette réunion, qui fut une petite révolution dans l'atmosphère souvent expectative de l'exploitation de l'Est, soit salutaire, surtout sur le terrain de l'entente entre tous.

Si l'on veut réellement faire « table rase » du passé, il faut savoir construire avec volonté et énergie dans un esprit de solidarité et de franchise absolue. Mais il faut aussi que ces sentiments viennent de tous.

M. J. K.

**Les Recettes en Hausse à Nancy**

Nancy. — Les dernières semaines écoulées ont continué à apporter aux soirées une recrudescence d'affluence souvent comparables à celle d'avant-guerre.

Plusieurs salles de premières vision ont même enregistré des recettes supérieures à celles du temps de paix (époque correspondante, saison 1938-39). La formule du permanent, nouvellement adoptée par nos éta-

**LES SORTIES GÉNÉRALES**

DES FILMS



en Avril et Mai 1941

Premières Amours . . . . .	9-4-41
Meurtre au Music-Hall . . . . .	16-4-41
Nanette . . . . .	23-4-41
Jeunes Filles d'aujourd'hui . . . . .	30-4-41
Bal masqué . . . . .	13-5-41
Cora Terry . . . . .	20-5-41

blissements du centre, ne doit pas être étrangère à cette hausse.

Les films inédits ont été nombreux, et de qualité :

*Pages Immortelles*, œuvre d'une grande beauté musicale, et *Jeunes Filles en Détresse*, sujet social remarquablement réalisé et interprété; ces deux films ont été projetés au « Pathé », dirigé par M. Jung, qui retrouve ses fameux rendements du passé.

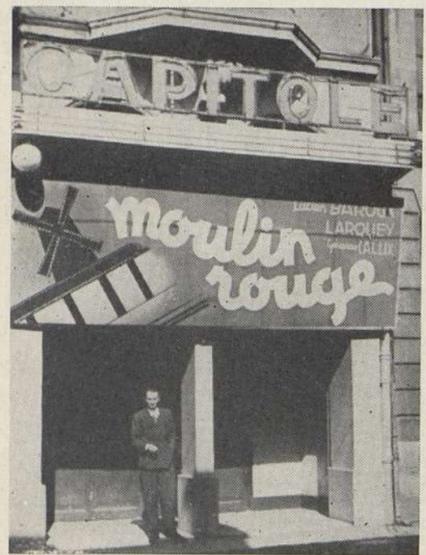
La même semaine qu'à Paris, M. Thiébault a présenté dans sa salle, l'« Eden » *Cœur du Ciel*, une très belle œuvre qui a tenu l'affiche pendant deux semaines.

Le « Majestic » a projeté *Le Président Haudecœur* avec Harry Baur, M. Mayet, qui dirige cette salle, nous a donné quelques recettes :

Pour les exclusivités de : *Moulin-Rouge* : 45.000 fr.; de *Le Grand Elan* : 35.000 fr. et pour une très ancienne reprise, *Les Vignes du Seigneur* : 35 000 fr. Ces recettes sont excellentes en tenant compte du nombre restreint de places (625) de cette salle dont le dernier succès fut *Trois Argentins à Montmartre*.

Citons également, parmi les films projetés à Nancy, *L'Océan en Feu*; *Campement 13*; *Les Surprises de la Radio* au « Pathé ». Un fort rendement pour : *Un Mauvais Garçon* à l'« Eden » et une autre réédition : *La Robe Rouge* au « Majestic ».

M. J. K.



La façade du « Capitole » de Bordeaux pendant la projection du film *Moulin-Rouge*. (Photo Cinéma de France)

### Le Cinéma « Modern » de Thon-les-Vosges est rouvert

C'est par erreur qu'il a été annoncé, dans le numéro du *Film* du 1<sup>er</sup> mars dernier, la fermeture des deux salles de cinéma de Thon (Vosges), qui appartiennent à M. Lacombe, actuellement prisonnier.

Mme Lacombe, en effet, a effectué elle-même la réouverture du « Modern » de Thon, le 1<sup>er</sup> août dernier, à la date où rouvraient, d'ailleurs, les cinémas d'Épinal; depuis ce moment, le « Modern » n'a jamais cessé de fonctionner.

## A TOULOUSE

### L'EXPLOITATION MARCHE A PLEIN RENDEMENT

« La Fille du Puisatier » a battu tous les records de recettes  
De nombreux films inédits dans les Salles de première vision

Toulouse. — Depuis le mois de septembre, la situation de l'exploitation cinématographique à Toulouse n'a pas cessé d'être excellente et le rendement des films projetés s'est maintenu à un niveau constant. Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts méritoires des exploitants toulousains pour offrir au public des films nouveaux et de qualité.

Ils ont été récompensés puisque le public ne cesse d'affluer dans les cinémas.

#### Salles de Première Vision.

Au cours de ces derniers mois, nous avons eu le plaisir de voir projeter dans les salles de première vision, une importante sélection de productions françaises et étrangères.

Le grand succès de la saison a été le film de Marcel Pagnol *La Fille du Puisatier*. Cette belle production, qui fait le plus grand honneur au cinéma français, tant par son sujet si attachant, que par sa magnifique interprétation avec en tête Raimu, Fernandel, Josette Day, Line Noro et Milly Mathis, a tenu l'affiche pendant un mois entier au « Trianon-Palace » et y a réalisé en ce temps la recette record de 908.544 francs.

Cette salle a projeté ensuite *Le Roi des Galéjeurs* avec Alibert et une reprise : *Le Café du Port* avec René Dary et Line Viala. Le « Trianon » a donné également d'importants spectacles de théâtre et de music-hall parmi lesquels nous relevons la nouvelle version de l'opérette *Phi-Phi*, le jazz de Ray Ventura, la pièce de Germaine Acremant. *Ces Dames aux Chapeaux verts* avec l'interprétation de Marguerite Moreno, Line Noro, Janine Merrey et André Berthomieu qui, en attendant d'aller tourner en Suisse *La Neige sur les Pas* s'est remis à faire du théâtre.

Le « Gaumont-Palace » (S.N.E.G.), sous la jeune et active direction de M. Merger, nous a donné en première vision : *Les Trois Jeunes Filles ont grandi* avec Deanna Durbin, *Le Grand Elan*, un beau film français dont l'action se passe aux sports d'hiver, *L'Héritier des Mondésir* avec Fernandel, *Nuit de Décembre*, grand film avec Pierre Blanchar, qui a été particulièrement goûté, *Le Cavalier errant*, *Sans Lendemain* avec Edwige Feuillère, *Hymne à la Neige* avec Luis Trenker, *La Vie privée d'Elisabeth*, grand film historique en couleurs avec Bette Davis et Eroll Flynn, qui a tenu l'affiche deux semaines, et, enfin, le magnifique film de Gustav Ucicky, *Le Maître de Poste*, avec le grand acteur Heinrich George.

Les « Variétés » (Société des Cinémas de l'Est), ont présenté, en première vision à Toulouse *Quelle Joie de vivre* avec, sur la scène, Maurice Chevalier dans un tour de chant, programme, qui, on s'en doute bien, a obtenu un triomphal succès; *Kidnappez-moi Monsieur* avec Grace Moore, *L'Etoile de Rio*, grand film policier avec La Jana, *Le Beau Danube bleu*, film français avec l'orchestre Rode, *Les Trois Codonas*, grand film de cirque avec René Deltgen, *Rose de Broadway*, film musical avec Al Jolson, *Le Collier de Chanvre*, film policier français,

*La Nuit merveilleuse*, film français présenté à l'occasion des fêtes de Noël, *Trois Artilleurs à l'Opéra*, *La Vieille Fille* avec Bette Davis et Myriam Hopkins, *La Lutte héroïque* avec Emil Jannings et Werner Krauss et, enfin, deux programmes qui ont tenu chacun deux semaines : le nouveau film de Fernandel *Monsieur Hector* et *La Glorieuse Aventure* avec Gary Cooper.

Le « Plaza », cette importante salle de la Société Cinéssor, et dont le directeur est M. Lucien Bourdale, donne quelquefois des spectacles de music-hall mais présente plus spécialement des films et des reprises : elle nous donne en première mondiale, le nouveau film de Fernandel : *Un Chapeau de Paille d'Italie*, réalisé par Maurice Cammage aux studios Pagnol d'après la pièce de La-Écluse. Ce film a tenu deux semaines l'affiche et a fait de belles recettes. Les autres films inédits projetés au « Plaza » sont : *L'Étrange Sursis*, avec Lionel Barrymore, *La Belle hongroise*, *La Lumière verte* et *Au Revoir Monsieur Chips* qui a été un gros succès.

#### Salles de Deuxième Vision.

Les « Nouveautés » (Circuit Jean Galia) offre chaque semaine les meilleurs films en deuxième vision sur Toulouse avec, en plus, de temps en temps, des spectacles de music-hall. C'est ainsi que nous avons vu sur la scène de cette salle une comédie, *L'Escalier du Bonheur* avec Albert Préjean, René Dary et Katia Lova.

#### La Semaine du Cinéma pour le Secours National.

La Semaine du Cinéma, qui a eu lieu au profit du Secours National, a donné d'excellents résultats. Vingt salles ont totalisé une somme de 104.116 francs qui ont été versés à l'œuvre du Maréchal Pétain.

R. B.

## A NIORT

### Reprise des Actualités et apparition de nouveaux films

Niort. — Depuis l'ouverture de la saison, les deux cinémas niortais, le « Rex » et l'« Olympia » ne projettent aucune bande d'actualités :

Depuis trois semaines, les actualités de l'A. C. E. passent dans ces deux salles. Bien qu'il ne s'agisse que des projections de deuxième semaine les actualités, qui sont un reflet de l'activité universelle, apportent un élément d'intérêt supplémentaire aux programmes. Suivant les règlements, la bande se déroule en salle demi-éclairée.

Des films nouveaux ont fait également leur apparition. « L'Olympia » nous avait déjà donné *Angélica* et le « Rex » *L'Etoile de Rio*. Cette semaine, ce dernier établissement affiche une grande production de la Tobis : *La Lutte héroïque*. Le film obtient le succès qui l'a précédé dans les grandes salles parisiennes.

A. B.

## A BORDEAUX

### Premières de « L'Enfer des Anges » à l'Olympia et de « L'École des Amoureux » au Fémina

Bordeaux. — Après avoir donné pendant une semaine, du 12 au 18 mars, avec un très grand succès, un spectacle complet de music-hall comprenant les noms de Edith Piaf, Fernand Dailly et quelques autres excellentes attractions, l'« Olympia » (salle Gaumont), présente depuis mercredi 19 mars le grand film de Christian-Jaque : *L'Enfer des Anges*.

Pour le lancement de cette émouvante production française distribuée par Discina, une très grosse publicité a été faite par M. Bénard, Directeur de l'« Olympia ». Le film a très bien démarré et vient de commencer une seconde semaine.

Un autre film inédit est projeté également à Bordeaux cette semaine : il s'agit d'une comédie allemande présentée par l'A.C.E. : *L'École des Amoureux*, avec Louise Ulrich, Victor Staal et Johannes Heesters, qui sort dans notre ville en première vision en France, avant Paris.

Le « Fémina » avait projeté la semaine précédente (12 au 18 mars) une reprise de *Fric-Frac* qui avait attiré un public nombreux. Cette salle donne, actuellement, en première vision, à Bordeaux, *Campement 13*.

Dans les salles de seconde vision, nous relevons, parmi les derniers films projetés, *Nanette* au « Luxor », *Pages Immortelles* au « Gallia » et au « Rex », *L'Océan en feu* puis *La Fugue de M. Petterson* au « Florida », ainsi que de nombreuses reprises : *Gosse de Riche*, puis *Un Grand Amour de Beethoven* au « Ciné Petite Gironde », *L'Étrange Nuit de Noël* au « Coméac », *Circonstances atténuantes* à « Marivaux », *Lucrece Borgia* au « Gallia », *Hercule* au « Capitole », *L'Homme qui cherche la Vérité* au « Girondin », etc...

Signalons enfin qu'une troisième représentation gratuite pour les enfants des prisonniers et des chômeurs a eu lieu le dimanche matin 9 mars au « Ciné Petite Gironde ». Comme pour les deux premières séances, le programme avait été fourni gracieusement par l'A.C.E.

## DERNIÈRES NOUVELLES

Le Fémina de Bordeaux nous signale que le film A. C. E. :

### LA FOLLE ÉTUDIANTE

a obtenu le meilleur résultat enregistré par cette salle depuis fort longtemps. En une semaine la recette s'est élevée, à plus de 80.000 fr. La recette du dimanche a été la plus forte depuis plusieurs années.

### Trois Salles Parisiennes de la Rive gauche ont fait leur réouverture: Le «Studio Parnasse», le «Studio Bertrand» et le «Delambre»

Trois salles d'exclusivité de la rive gauche, à Paris, viennent de faire leur réouverture.

D'abord le « Studio Parnasse » qui, sous la direction de M. Jean Chéray, a donné, depuis le 1<sup>er</sup> mars, le grand film italien *Scipion l'Africain* avec, en première partie, un intéressant programme de courts sujets : *Crevette* de Jean Painlevé, *Harmonicas* et *Accordéons* et *Chartres* de André Vigneau. Depuis mercredi, cette salle passe *Toni* de Jean Renoir.

La seconde salle est le « Studio Bertrand » qui a fait sa réouverture le 19 mars avec en exclusivité le film français *Espoirs*, réalisation de Willy Rozier avec Constant Rémy, Larquey, Robert Lynen.

Enfin, le mercredi 26 mars a eu lieu, en un grand gala donné au bénéfice des prisonniers de la presse sportive la réouverture du « Cinéma Delambre » dont les directeurs ne sont autres que les artistes de cinéma bien connus, Ginette Leclerc et Lucien Galas.



L'étrange artiste Heidi Marie Hatheyer dans l'une des splendides scènes d'extérieurs du grand film de montagne, *La Fille au Vautour*. (Photo Tobis)

## A MONTPELLIER

### « La Fille du Puisatier » a été le grand succès de la saison

Montpellier. — Les cinémas de Montpellier ont repris depuis octobre leur activité d'autrefois. Avec une ardeur nouvelle, les directeurs de salles se sont ingeniés à surmonter les difficultés du moment, et c'est grâce à leur persévérance que l'exploitation dans notre ville a retrouvé la bonne marche qu'elle connaissait avant la guerre.

Le plus grand succès de la saison a été de loin le film de Marcel Pagnol, *La Fille du Puisatier*, dont M. Guignier s'était assuré l'exclusivité pour son cinéma le « Capitole ».

Ce film y tint l'écran pendant deux semaines et son exploitation fut un véritable triomphe. Jamais, même avant la guerre, on

n'avait vu autant de monde dans cette salle. Les places étaient retenues plusieurs jours à l'avance, et certains spectateurs revinrent plusieurs fois.

Après *La Fille du Puisatier*, le « Capitole » a projeté *Sérénade* avec Lilian Harvey et Louis Jouvet. Ce fut un excellent succès, d'autant plus que Lilian Harvey vint spécialement à Montpellier pour présenter le film.

Au « Trianon », M. Rolland a projeté d'intéressantes reprises : *Tarakanova*, *Pièges*. Le « Pathé » se maintient avec des films américains doublés.

Le « Royal » nous a donné *Dédé*, *La Route enchantée*.

L'« Odéon » a projeté *Les Surprises de l'Exposition* et de nombreuses reprises.

L'« A.B.C. » et le « Rex » sont également très suivis par le public.

Nous devons signaler, pour terminer, que ces deux salles ainsi que le « Capitole » et le « Trianon » ont adopté le spectacle permanent. M. A.

**ECRANS**  
**MICHEL AVENARD**  
12, RUE EDOUARD VAILLANT VITRY-S/SEINE DAN.: 15.49



### « PAGES IMMORTELES » A VICHY

*Pages immortelles* a été réalisé au « Royal » de Vichy l'une des plus fortes recettes de la saison. Il faut souligner le bel effort publicitaire fait pour ce film par M. Duprat, directeur du « Royal ».



Réalisations d'Art  
Cinématographique

49, Rue Galilée  
PARIS

Tél. : KLEber 98-90

**BORDEAUX**  
61, Rue Judaïque  
Tél. : 821-66 Réarticiné-Bordeaux

**MARSEILLE**  
109, Bd de Longchamp  
Tél. : NATio. 65-96 - Réarticiné-Marseille

**LYON**  
93, R. de l'Hôtel-de-Ville  
Tél. : FRAnklin 08-17 - Réarticiné-Lyon

**LILLE**  
50, Rue de Béthune  
Tél. : 78-20 Réarticiné-Lille

PRÉSENTE.....

# LE JOUEUR

UNE SUPERPRODUCTION

UN SUJET EXCEPTIONNEL

AVEC

**PIERRE BLANCHAR**

ET

**VIVIANE ROMANCE**

dans leur meilleure création



*Sortira en Avril prochain en exclusivité pour plusieurs semaines*

A

# L'OLYMPIA



# VOUS N'AVEZ RIEN A DECLARER

UN FILM PLEIN D'HUMOUR, DE VERVE ET D'ESPRIT

Avec le grand acteur

**RAIMU**

(Pour la Grande Région Parisienne seulement)

# SANS FAMILLE

D'après le roman d'Hector MALOT

LE FILM FRANÇAIS LE PLUS POPULAIRE

Réalisé par Marc ALLÉGRET

(Pour la Grande Région Parisienne seulement)

# SCIPION L'AFRICAIN

Une Grandiose réalisation de Carmine GALLONE

# PLACE DE LA CONCORDE

UN FILM ÉTOURDISSANT DE GAITÉ

DES SKETCHS avec **FERNANDEL**

et des **COMPLÉMENTS INÉDITS**

## LOI DU 28 FÉVRIER 1941

portant limitation des dividendes et des tantièmes distribués par les Sociétés françaises par actions et à responsabilité limitée, depuis le 31 Décembre 1939 jusqu'à la clôture de l'exercice en cours à la date légale de la cessation des hostilités.

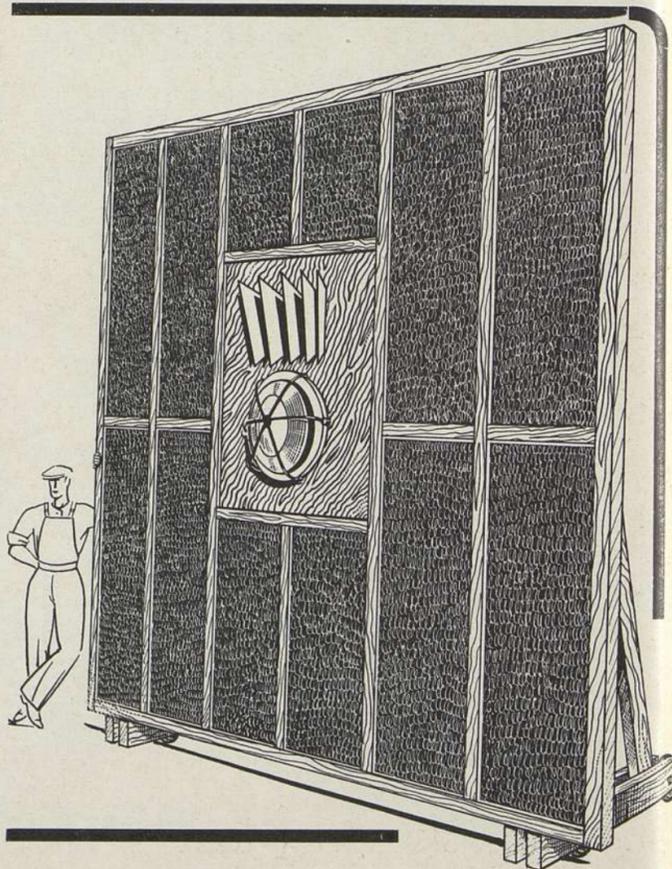
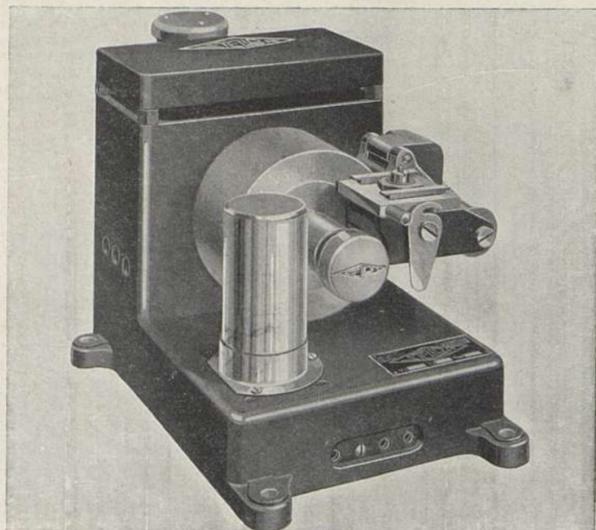
(J. O. du 5 Mars 1941)

	Montant maximum des bénéfices qui peuvent être répartis entre les associés.	Montant maximum des bénéfices ou jetons de présence qui peuvent être répartis entre les membres des conseils d'administration, de direction ou des comités prévus à l'article 2 de la loi du 16 novembre 1940.	Montant maximum des jetons de présence qui peuvent être alloués aux associés.
<b>Sociétés constituées AVANT 1<sup>er</sup> janvier 1940</b>	Montant total des sommes distribuées aux mêmes titres pour celui des trois derniers exercices clos avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1940 qui a donné lieu aux répartitions les plus élevées.  Si le maximum ainsi calculé n'atteint pas 6 % du capital appelé et non remboursé, il peut être porté à ce taux.	Il pourra leur être attribué au minimum une somme égale à celle qui leur reviendrait statutairement si les associés recevaient 6 % du capital appelé et non remboursé.	
<b>Sociétés constituées APRES 1<sup>er</sup> janvier 1940</b>	8 % du capital appelé et non remboursé.	Pourcentage statutaire qui correspond à 8 % du capital appelé et non remboursé.	Deux pour cent du capital nominal de chaque action ou part.
<b>Sanctions</b>	Amende de 10.000 francs; sommes indûment distribuées viennent en diminution du maximum des répartitions des exercices subséquents. Récidive: amende de 10.000 à 100.000 francs prononcée par le Tribunal correctionnel qui peut, en outre, prononcer la déchéance des administrateurs ou gérants des Sociétés délinquantes.		

Textes de M<sup>e</sup> Claude PARENT, Avocat à la Cour de Paris, collaborateur de M<sup>e</sup> Jean Lévêque.

## Du Lecteur au Haut-Parleur

une installation sonore doit former un tout harmonieux, étudié et réalisé par une équipe de spécialistes avertis.



# A. CHARLINI

CONSTRUCTEUR, SOCIÉTÉ A. R. L. AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS  
181 bis, ROUTE DE CHATILLON, MONTROUGE (Seine)

# TECHNIQUE ET MATÉRIEL

SUPPLÉMENT  
au N° 12 du "FILM"

29 MARS  
1941

Abonnement spécial aux numéros de *TECHNIQUE ET MATÉRIEL*UN AN : FRANCE et Empire Français: **25 fr.** ÉTRANGER (Union Postale): **40 fr.** Autres Pays: **50 fr.**

## LE SCHÉMA ANIMÉ DANS LE CINÉMA D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE: LES FILMS DE M. MARC CANTAGREL

par Pierre MICHAUT

Peu de spécialistes du film d'enseignement ont poussé plus loin que M. Marc Cantagrel l'étude de l'objet et des méthodes du film pédagogique. Professeur à l'École Supérieure de Commerce de Paris, animateur de la Cinémathèque des Ecoles d'enseignement commercial supérieur de France, auteur de quelques vingt films d'enseignement et de démonstration techniques, M. Cantagrel joint à l'expérience et aux qualités d'ordre et de clarté du pédagogue, une initiation très poussée des diverses techniques du cinématographe. Ses films font, notamment, au schéma animé une place systématique et très large, et c'est là, probablement, qu'il manifeste avec le plus d'éclat, sa maîtrise actuellement sans égale.

### LA CINÉMATHEQUE DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

En 1925, les écoles d'enseignement commercial supérieur françaises ont été dotées d'appareils de projection cinématographique. Il existe en France et en Afrique du Nord, quinze de ces écoles; l'échelon pédagogique inférieur est représenté par les cent cinquante écoles pratiques de Commerce. M. Cantagrel et quelques-uns de ses collègues surtout M. François Brénier, professeur à l'École de Marseille et M. Fernand Meyer, professeur à l'École des Hautes études commerciales de Paris — se mirent en quête de films utilisables pour leur enseignement. Leurs recherches dans les collections de firmes commerciales, même les documentaires, ne donnèrent rien d'utile. Ces bandes, enregistrées souvent de façon superficielle ou avec une tendance aux prises de vues curieuses ou sensationnelles, aux effets esthétiques inattendus propres à frapper l'intérêt du public des salles, ne répondaient pas aux besoins, nettement définis, de leur enseignement spécialisé. Aussi ont-ils été amenés à envisager la réalisation de films à caractère nettement didactique, bien adaptés à l'enseignement technique, en particulier à la « Technologie des Marchandises », à certaines fabrications ou procédés industriels, pour lesquels les moyens scolaires ordinaires d'exposé et de démonstration se révélaient insuffisants.

### VALEUR DU FILM DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

D'autre part, les cas sont rares, dans lesquels il est possible de présenter, directement aux étudiants, des usines et des ateliers au cours de visites parmi les ouvriers et les machines en action. Même, on peut dire que, le plus souvent, ces visites sont infructueuses. L'atmosphère de divertissement qu'implique toujours pour de jeunes garçons une promenade en groupe, l'infinie variété et la nouveauté du spectacle offert, nuisent à la concentration de l'attention. En outre, surtout, les machines sont souvent très compliquées, et il est bien difficile

permettre effectivement la décomposition de tous les mouvements, aussi bien que des ensembles les plus complexes, par le dénombrement et la séparation de leurs divers organes et éléments.

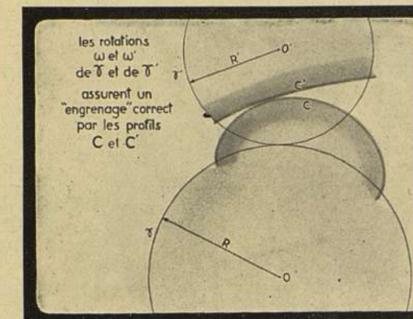
### FILMS DE TECHNOLOGIE

M. Cantagrel commença la série de ses réalisations par un premier groupe de films sur les *Industries du Lait*, *Les Conserves alimentaires*, *La Houille*, *Les Moteurs à Explosion*. Puis vinrent des films sur *L'Huilerie*, *La Fabrication mécanique des Tuiles*, *Le Coke métallurgique*, *La Verrerie d'Art*, *Le Verre à Vitres*, *La Glacière et la Fabrication des Bouteilles*, puis *La Malterie et la Brasserie*. Le schéma animé, réalisé avec une rare perfection technique, donne à ces films une valeur démonstrative exceptionnelle avec une impression de netteté, de clarté saisissante. De ses productions les plus récentes, citons: *Illustration d'une Leçon sur la Métallurgie du Fer*; on conçoit que pour de tels enseignements, le film soit pour le maître un auxiliaire singulièrement précieux et efficace.

### FILMS DE TECHNIQUES SPÉCIALES

En dehors de son activité de producteur pour la Cinémathèque des Ecoles de Commerce, il fut amené à réaliser des films sur de grandes entreprises, tels *Le Frein Westinghouse*, en six bobines (1.800 mètres, en schéma animé) qui est un authentique chef-d'œuvre; *Le Froid industriel* qui fut présenté à l'Exposition des Arts et Techniques de Paris. M. Cantagrel fut appelé à organiser et à diriger, plusieurs années durant, le Centre de Réalisation de Films scientifiques du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris; là, il réalisa deux films de haut enseignement: *Le Gyroscope* et *La Force centrifuge*. Il poussa très avant la préparation de deux autres films: *Théorie mathématique, Tracé, Taille et Rectification des Engrenages* et *Les Horloges*; mais il ne put les achever: la direction du Centre lui ayant été retirée entre temps...

M. Cantagrel, depuis, a entrepris la réali-



Une image de dessin animé extraite du film de Marc Cantagrel sur *Les Engrenages*.

(Photo Archives)

d'en saisir, au repos ou à l'allure normale de marche, les détails dans toute leur complexité, et notamment le fonctionnement simultané des divers organes. Tandis que l'écran fait apparaître une image agrandie et isolée, la mobilité de la camera et la multiplicité des angles de prises de vues, les artifices de l'accélééré et du ralenti (voire, si l'on veut, de la régression des images)

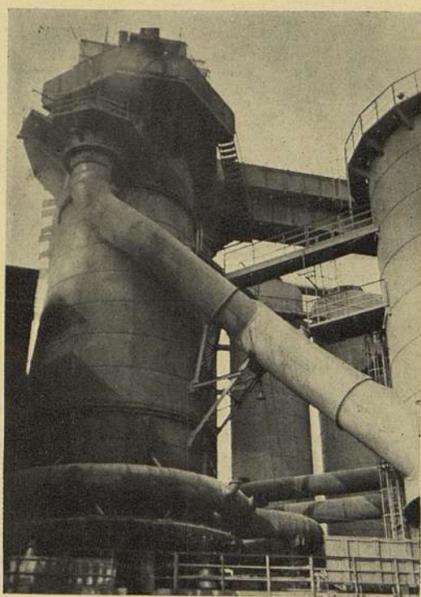
sation d'une série de films d'enseignement du Premier Degré (pour la firme scolaire Larousse); il a donné *Le Muscle*.

Enfin, citons encore *Les Mouvements de l'Homme*; *Les Trois Etats des Corps*; *L'Air*; *L'Eau*; *Les Combustions vives*; *La Fonte*; *L'Acier*; *Le Service des Eaux* et *L'Aménagement des Fortifications de la Ville de Paris*; *L'Organisation du Travail dans des Ateliers de la Compagnie générale d'Entretien du Matériel de Chemins de Fer*; *L'Organisation rationnelle du Travail dans une Usine ne travaillant pas en série*; *Psychotechnique*, très remarquable (également réalisé pour les Réseaux français), exposait le principe et l'application des épreuves psycho-physiologiques utilisées pour la sélection du personnel. *Le Banc d'Essai des Locomotives de Vitry* présentait cette étonnante installation, unique en Europe, où viennent faire leurs essais et mesures les locomotives françaises et celles de nombreux pays étrangers... Au moment de la guerre, il avait entrepris un film sur le *Caoutchouc* et les *Pneumatiques*.

Bien entendu, de tels films doivent être établis avec la même rigueur scientifique que la leçon elle-même, dont ils sont le complément et l'illustration. Et M. Cantagrel estime qu'il appartient au seul pédagogue de réaliser son film : il doit ainsi, non seulement assimiler complètement le sujet qu'il doit exposer, mais il doit aussi connaître, par une initiation poussée, toutes les ressources que lui offre le cinéma comme moyen de traduire exactement sa pensée. La part laissée au cinéaste doit être limitée au seul emploi de sa spécialité, qui est le maniement de ses appareils. Ce principe, sur lequel son opinion est fermement arrêtée, il l'a exposé maintes fois, et toujours avec une force convaincante.

#### LE DESSIN ANIME TECHNIQUE

Le dessin animé tient dans ces films une place considérable, essentielle. Dans *La Métallurgie du Fer*, par exemple, ou dans *Le Frein Westinghouse*, chaque phase des opérations est montrée d'abord en vues directes, puis recomposée en schémas animés. Un trait cerne le mécanisme qu'on va analyser : il l'isole; puis, comme sur un tableau noir, il fait apparaître sur l'écran chacun des organes auquel il donne son mouvement



Une image du film *La Métallurgie du Fer* : Le Haut-Fourneau. (Photo Archives)

propre. Puis l'ensemble du dispositif se constitue en une synthèse récapitulative. Chaque élément, tour à tour dessiné, va prendre sa place dans l'ensemble; on le voit prendre d'abord son mouvement propre, puis son mouvement relatif dans le système entier qui s'anime dans son allure normale de marche.

Le schéma animé diffère du dessin animé proprement dit, en ce que l'animation doit être rigoureusement exacte et précise. On ne peut pas tolérer ces flottements, ces frémissements, ces irrégularités qui sont inhérents au dessin animé humoristique et dont d'ailleurs celui-ci a su prendre son parti en les intégrant dans ses modes d'action comique. Dans le cas du schéma animé technique, les procédés d'exécution reposent sur

sur des systèmes de repérage, des combinaisons mécaniques de guides, d'axes, de caches, précis comme des machines et réglés d'avance au dixième de millimètre. En principe, le tracé des lignes ou des figures, même les plus compliquées, consiste essentiellement à découvrir progressivement un dessin exécuté d'avance à loisir sur la table de dessinateur avec toute l'exactitude géométrique voulue. C'est ce tracé qu'on démasque par menus à-coups sous la caméra, et le film donne ainsi l'illusion d'un tracé progressif qui s'exécute au fur et à mesure sous nos yeux.

Les dessins animés de M. Cantagrel, dont tous les croquis sont établis par lui, sont exécutés par un spécialiste parfaitement habile, M. Danil (M. Motard, ingénieur A et M.) qui établit également les titres, légendes et inscriptions diverses qui apparaissent auprès des figures. Cette unité dans l'exécution permet seule d'obtenir une parfaite homogénéité dans le travail et dans la mise en page d'où la sensation d'équilibre qui, plus que dans toute œuvre, est indispensable au cinéma. On admire la précision rigoureuse du trait dont le tracé, dans une lumière toujours égale, se développe en blanc pur sur le fond noir absolu de l'écran; la parfaite régularité du mouvement souple et régulier; l'ingéniosité dans la décomposition des temps de la démonstration; l'équilibre des séquences et le rythme qui les commande dans leur durée comme dans leurs dimensions et dans le choix de l'échelle; enfin, le sens artistique partout sensible, d'essence musicale, qui ordonne l'animation du film. M. Cantagrel a suffisamment de maîtrise pour faire apparaître à l'écran des tableaux et des barèmes de statistiques dont les traits, les chiffres, les signes divers apparaissent, s'estompent, s'effacent ou disparaissent, se groupent en des rapprochements, des comparaisons, des opérations arithmétiques qui se résolvent sous nos yeux.

#### CONDITIONS PEDAGOGIQUES

La plupart des films de M. Cantagrel sont muets; du moins ceux qui sont exclusivement destinés à l'École. L'on pense généralement, en effet, dans les milieux pédagogiques autorisés en France, que le professeur doit rester maître de l'exposé oral devant ses élèves. Le son intervient parfois dans les

productions de nos éducateurs-cinéastes dans les cas où il constitue un complément indispensable de l'image (bruits de ports, d'usines, etc...).

Ainsi, soumis étroitement à son objet, qui est d'enseigner, d'instruire, chacun de ces films est un instrument de démonstration créé dans un but bien défini et pour un ordre d'enseignement donné. Ils sont exacts, précis, rigoureusement liés à la leçon qu'ils illustrent ou qu'ils complètent et, bien entendu, ils sont rigoureusement objectifs. Certes, il ne leur est pas défendu de plaire : mais ce ne peut être que par la maîtrise dans la mise en œuvre des moyens, et l'élégance de la démonstration, et non par des éléments accessoires de décor ou par des digressions pittoresques ou « spectaculaires... ».

#### UN FILM AU PALAIS DE JUSTICE

Une application curieuse et intéressante de la technique de M. Cantagrel fut certaine présentation d'un de ses films lors d'une audience de la Cour d'Appel de Paris, à l'occasion d'un procès en contrefaçon de machine en Verrerie. Il s'agissait d'exposer aux magistrats le point précis de la cause : un court film, en schémas animés, fut établi, indiquant le principe du *seeder* (dispositif qui fait tomber automatiquement une goutte toujours égale de matière vitreuse en fusion dans les moules à bouteilles) et le point précis du procès. Au lieu d'un de ces rapports d'experts volumineux et compliqués, quelques minutes d'attention surent au tribunal pour saisir exactement les faits de la cause et se prononcer.

Son film, *Les Engrenages*, reçut le Grand Prix national du Cinéma (section du film pédagogique). Son film sur *La Métallurgie du Fer* devait figurer dans la sélection française pour le Festival international du Film qui devait se tenir à Cannes, en septembre 1939. Le film *Le Froid*, primé à l'Exposition de Paris de 1927, a été présenté à la Biennale de Venise en 1938.

Pierre Michaut.

#### SOUFFLERIE TEMPÊTE

La plus efficace, conforme aux règlements, le plus grand nombre en service, la moins chère.

Avance Automatique **REGULARC**  
Plus de 300 salles équipées, la meilleure avance adaptable instantanément sur toute lampe à arc.

Toutes Fournitures pour Cinémas  
Lampes excitatrices pour tous lecteurs, en stock.  
Lampes amplis, films annonce, colle à film, tickets, punaises, tambours, courroies, etc., etc.

Revendeur officiel  
**CHARBONS LORRAINE**

Miroirs **E.V.B.** la plus grande luminosité  
ANTI-BUÉE pour viseur de projection  
Atelier pour Réparations Mécanique et Electrique  
Dépannage, Service Entretien  
par spécialistes, Appareils mesures ultra moderne  
Réparation de tous Hauts-Parleurs  
Toutes Références sur demande

Etab<sup>l</sup> **R. PIQUET**  
9, Rue du Soleil, PARIS (20<sup>e</sup>)  
Téléphone : MÉNIL 53-10

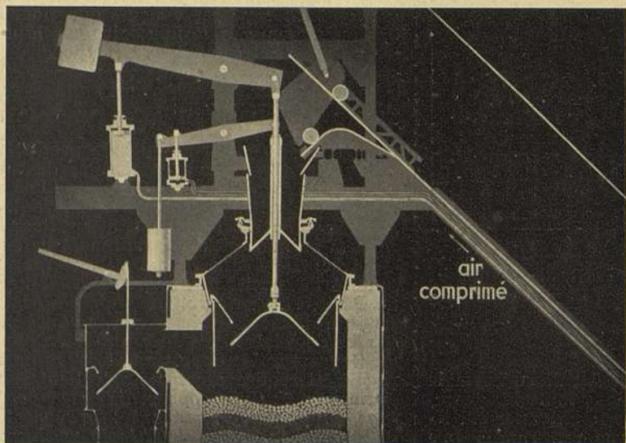


Image de dessin animé extraite du film de Marc Cantagrel : *La Métallurgie du Fer* : La charge du Haut-Fourneau. (Photo Archives)

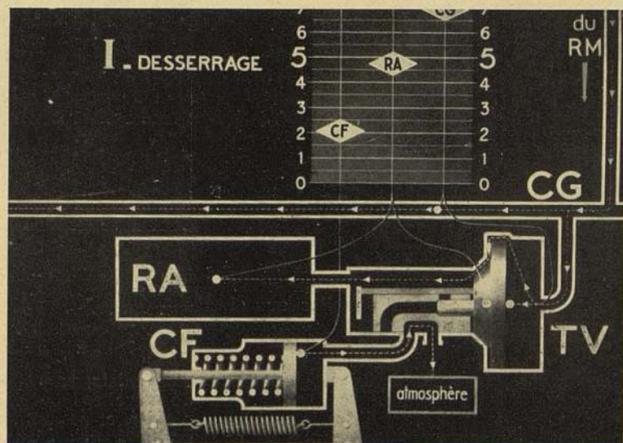


Image de dessin animé extraite du film de Marc Cantagrel : *Le Frein Westinghouse*. Mouvement de la triple valve pendant le desserrage et variations de pression. (Photo Archives)

#### LA TECHNIQUE DANS LES FILMS

UNE BELLE RÉUSSITE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

### TROIS FILMS DE GUSTAV UCICKY:

“LE MAÎTRE DE POSTE”, “UNE MÈRE”, “TOUTE UNE VIE”

Gustav Ucicky, dont le nom a été révélé, pour beaucoup, par l'apparition sur nos écrans des trois grands films viennois, *Le Maître de Poste*, *Une Mère* et *Toute une Vie*, était cependant connu depuis longtemps par les gens de métier français qui avaient suivi avec intérêt ses différentes œuvres. On n'a pas oublié, en effet, le dramatique *Morgenrot*, ni cette fresque émouvante *Au Bout du Monde*, deux films de Gustav Ucicky qui, dès ses débuts, avait prouvé qu'il pensait cinéma et savait se servir du langage des images.

Né à Vienne, Gustav Ucicky fut d'abord le chef de publicité d'une grande firme cinématographique autrichienne. Il aborda la mise en scène à la fin du cinéma muet vers 1928. En plus de *Morgenrot* et de *Au Bout du Monde* (dont la version française fut réalisée avec la collaboration de Henri Chomette), il a tourné, entre autres, *L'Homme sans Nom* (tiré du « Colonel Chabert » de Balzac), *Les Fugitifs*, *Le Concert de Flûte de Sans-Souci* et *Savoy Hôtel* 217.

Les gens de métier qui ont vu *Le Maître de Poste*, *Une Mère* et *Toute une Vie*, ont pu noter chez Ucicky sa profonde maîtrise du style cinématographique allié à une très grande simplicité d'expression et de technique.

Il a le sens du détail qui vient à sa place et qui, pour créer l'atmosphère, en dit plus long qu'une inutile scène d'explications. Nous retrouvons chez lui ce vrai sens du

cinéma que nous avons tellement apprécié dans de nombreux films américains.

De même que les Américains, d'ailleurs, Ucicky reste toujours près de la vie de tous les jours : il nous montre des personnages humains, agissant comme les autres hommes; ses films valent parce qu'ils sont la réalité. Traités par un mauvais metteur en scène, *Le Maître de Poste*, *Une Mère*, *Toute une Vie*, auraient pu être des mélodrames banaux.

Ucicky et ses collaborateurs en ont fait des films remarquables, chacun dans un genre tout différent et qui a son style propre.

Car si la réussite de Ucicky provient avant tout de son talent de réalisateur et de son sens du cinéma, le fait qu'il a su s'entourer d'une excellente équipe bien entraînée et avec laquelle il tourne tous ses films, n'est pas étrangère à son succès. Au contraire. Cette équipe se compose de son fidèle collaborateur, le scénariste Gerhard Menzel, du chef-opérateur Hans Schneeberger, des décorateurs Werner Schlichting et Kurt Herlth, du monteur Rudolf Schaad, du musicien Willy Schmidt-Gentner.

Ajoutons à ces noms, tous les techniciens des studios de la Wien-Film à Vienne, qui portent le nom poétique de « La Colline des Roses », dans lesquels Ucicky a tourné successivement *Une Mère*, *Le Maître de Poste* et *Toute une Vie*, et où il réalise actuellement sa nouvelle production avec également comme vedette Paula Wessely, *Heimkehr* (Le Retour).

Cette association Ucicky-Menzel nous



Le puissant acteur Heinrich George et l'émouvante Hilde Krahl dans une scène du film de Gustav Ucicky : *Le Maître de Poste*, adapté par Gerhard Menzel de la nouvelle de Pouchkine.

(Photo Wien-Film)

amène à penser à une autre équipe, celle de Franck Capra-Robert Riskin et qui, elle aussi, nous a donné toute une lignée de films admirables.

On peut imaginer tout le soin et tout le travail que Ucicky et Menzel apportent à la préparation de leurs films, et principalement au découpage.

Nous pensons tout spécialement à cette remarquable narration cinématographique que constitue l'enchaînement de *Toute une Vie*, l'un des meilleurs films qui ait été tourné en Europe au cours de ces dernières années. Dans ce film, vient se placer un morceau que nous préférons peut-être à tout le reste : les scènes de la semaine Paula Wessely et Joachim Gottschalk à Budapest. Admirez ce merveilleux départ en plein mouvement des scènes du bal, et le retour au petit jour et la séparation des deux amants : Joachim s'éloigne tandis que Paula Wessely reste seule auprès de la statue de Washington. Avoir pensé à ce détail de Washington, cela ne suffit-il pas pour montrer combien Ucicky et Menzel savent « voir » cinéma ?

A signaler aussi — mais que la choses il faudrait signaler ! — l'habileté, la précision de détail et aussi la légèreté de style avec laquelle Ucicky a su rendre dans *Une Mère* et surtout dans *Toute une Vie* l'atmosphère de sa Vienne natale aux années d'avant la guerre. Un simple plan, une musique, et l'atmosphère est créée. Sens du détail : il n'a pas oublié, par exemple, que la circulation se faisait alors à gauche et ce détail a son importance dans la scène où Paula Wessely est renversée par un tramway.

Prenons d'autre part *Le Maître de Poste*, roman russe, âpre, à tendances mélodramatiques : nous constatons qu'Ucicky et Menzel ont su éviter tous les écueils inhérents à ce sujet. La narration, ici plus lente que dans *Une Mère* et *Toute une Vie*, nous amène insensiblement au paroxysme du drame. Rappelons les scènes de l'arrivée de la jeune paysanne à Pétersbourg, de la rencontre du Père et de la Fille, et celle du faux mariage.

Là aussi par des moyens simples, Ucicky a su émouvoir et saisir le spectateur.

Mais, à côté de la puissance dramatique, quelle grâce et quelle fraîcheur pour nous décrire des scènes joyeuses ou familiales : le début de *Une Mère* avant l'accident inattendu, les incidents avec les enfants, l'un d'eux dirigeant la fanfare des Gardes dans le même film; les scènes du Tyrol dans *Toute une Vie*.

Il est intéressant de noter combien la musique tient justement sa place dans les films d'Ucicky. Les partitions de Willy Schmidt-Gentner, avec leurs « leit-motiv », viennent littéralement faire corps avec l'action et y semblent un élément indispensable.

Notons, également, que chaque film d'Ucicky comprend un choix bien dosé de très beaux extérieurs : paysages de steppe neigeuse dans *Le Maître de Poste*, paysages riants du Tyrol dans *Une Mère* et *Toute une Vie*.

Après avoir vu ces trois derniers films d'Ucicky, on a le droit d'attendre avec impatience ses œuvres prochaines et, en particulier, ce *Retour* qu'il tourne en ce moment, et dans lequel on verra Paula Wessely incarner une petite institutrice de village, Marie Thomas.

Gustav Ucicky est l'un des maîtres du cinéma européen.

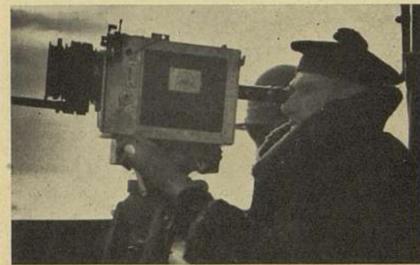
Pierre Austré.

## COMMENT FUT TOURNÉE LA DRAMATIQUE ACTUALITÉ DE MERS-EL-KEBIR

### Le Récit de deux Opérateurs qui filmèrent ces Scènes tragiques

Il n'est pas trop tard pour parler de la façon dont fut filmée la dramatique actualité de Mers-el-Kébir, en juillet dernier, et des opérateurs qui la tournèrent.

Ces deux opérateurs, aujourd'hui démobilisés, nous ont fait le récit de cette prise de vues aussi tragique que sensationnelle.



Le matelot-opérateur Jacques Girard et son « Parvo ». (Photo Archives)

Ce sont MM. Pierre Levent et Jacques Girard. Tous deux réservistes de la Marine étaient embarqués à bord du *Dunkerque* en tant qu'équipe cinématographique.

Après diverses missions que l'on n'a pas oubliées, le cuirassé rejoignit la base d'Oran lorsque l'entrée en guerre de l'Italie fut devenue imminente.

Le 3 juillet, lorsque l'escadre anglaise se présenta devant Mers-el-Kébir, Girard seul se trouvait à bord, Levent étant resté à terre.

Girard prit des vues de l'officier britannique à la coupée porteur de la lettre d'ultimatum. Le soir, au cours de la brève et tragique demi-heure que durèrent le bombardement anglais et l'engagement, il filma les avaries du *Dunkerque* et le naufrage du *Bretagne*; puis, étant descendu dans une des

vedettes-secours, il enregistra l'incendie de *Mogador*. Pendant ce temps, Levent, à terre, tournait des vues générales et l'arrivée à l'anage des rescapés s'efforçant de dépasser les redoutables nappes de mazout. Ils filmèrent le départ du *Strasbourg*, fonçant vers Toulon et que suivit l'escadre anglaise...

Le lendemain, les deux opérateurs filmèrent nombre de leurs camarades à l'hôpital, puis, le 5, la cérémonie funèbre solennelle.



Le matelot-opérateur Pierre Levent filmant à bord d'un hydravion. (Photo Archives)

Lors de la nouvelle attaque du 6 juillet par avions, ils se trouvaient à terre dans leur laboratoire, et ne purent prendre que quelques vues.

Ensemble, ils enregistrèrent 600 mètres de pellicule, dont 400 ont été conservés dans le montage définitif de l'Actualité.

Nous tenions à signaler le beau et courageux travail de ces deux opérateurs à qui nous devons cette actualité *intégralement authentique*. P. M.

## Le Nouveau Lecteur de Son Philips 3837

Le Département *Philips Cinéma* de la Sté *Philips* présente un nouveau *lecteur de son* qui possède un ensemble de qualités tout à fait remarquables.

L'appareil est caractérisé par sa très grande fidélité de reproduction qui lui permet de restituer au maximum toutes les finesses de l'enregistrement sonore : le dispositif de couloir rotatif entraîné par le film, la haute précision de tout l'équipage mécanique, la perfection du contact entre le film et le couloir-son, la suppression de toutes fluctuations, enfin la distribution uniforme de la lumière sur la piste sonore, sont les principales raisons de cette haute fidélité de reproduction.

Le nouveau lecteur de son *Philips 3837* a été conçu, non seulement pour satisfaire à toutes les conditions actuelles de la technique d'enregistrement, mais aussi en tenant compte des améliorations futures. En particulier, ce nouveau lecteur peut s'adapter très facilement à la reproduction *dual-track* (enregistrement stéréophonique, relief sonore).

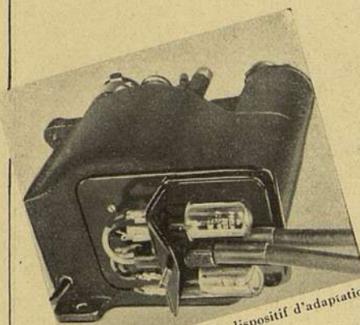
Signalons, comme autres avantages :  
— le contrôle optique et le réglage précis de l'emplacement de la piste sonore,  
— le temps de démarrage très court,  
— le chargement très simple,  
— le remplacement facile de la lampe d'excitation et de la cellule photo-électrique.  
Enfin, notons que cet appareil, d'une présentation soignée laquée damasque, est de dimensions très réduites, il a été étudié en vue de permettre une parfaite et facile adaptation à la plupart des projecteurs existants.

**Victoria**  
— Electric  
Fondée en 1928  
5, Rue Laffitte - PARIS - 8<sup>e</sup>  
Laborde 15-05  
Métro Villiers

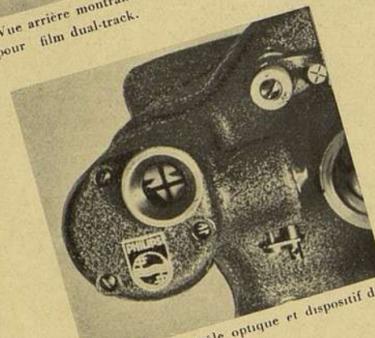
Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...  
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...  
Réparation — Mécanique — Projecteurs

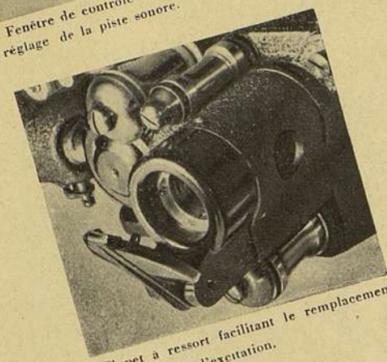
# Une NOUVELLE PRODUCTION PHILIPS CINEMA



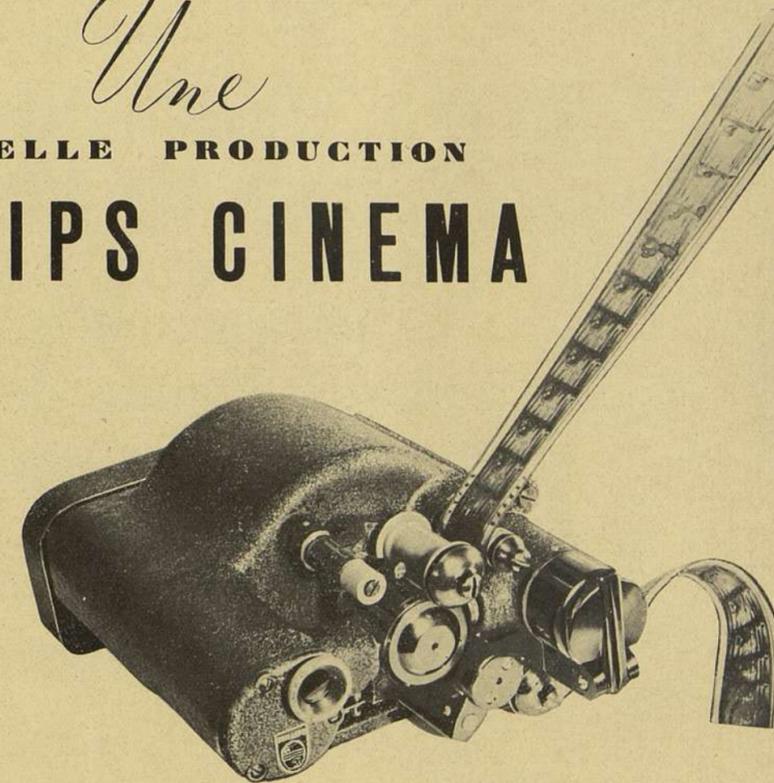
Vue arrière montrant le dispositif d'adaptation pour film dual-track.



fenêtre de contrôle optique et dispositif de réglage de la piste sonore.



Clapet à ressort facilitant le remplacement de la lampe d'excitation.



- Restitution au maximum de l'enregistrement sonore.
- Adaptation facile à la reproduction dual-track.
- Contrôle optique et réglage précis de l'emplacement de la piste sonore.
- Temps de démarrage très court.
- Chargement très simple.
- Remplacement facile de la lampe d'excitation et de la cellule photo-électrique.

Le Nouveau  
LECTEUR DE SON  
PHILIPS 3837

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTATION TECHNIQUE — PHILIPS CINEMA — 2 CITÉ PARADIS — PARIS



Progé

*Tous les films*

photographiques,  
radiographiques, dentaires,  
industriels, arts graphiques.

*Tous les films 35<sup>m</sup>/<sub>m</sub>*

Kodak Super-X, Super Plus-X,  
Super-XX, Duplicating  
négative et positive.  
Positive Tirage.

*Fabrication Française*

**Kodak-Pathé**

Société Anonyme Française

39, Avenue Montaigne et 17, Rue François 1<sup>er</sup>, Paris-8<sup>e</sup> — Téléphone : Elysées 88-31

**CINÉMA TIRAGE L. MAURICE**

Société Anonyme au Capital de fr. 4.500.000

DÉPARTEMENT MÉCANIQUE

**Bureaux Commerciaux:** 1, Rue de Marivaux - Paris (2<sup>e</sup>)  
**Usine:** 66, Rue Saint-Denis - Gennevilliers (Seine)

**T O U T  
MATERIEL  
CINÉMATOGRAPHIQUE**

POUR FILMS DE 35 ET 16<sup>m</sup>/<sub>m</sub>

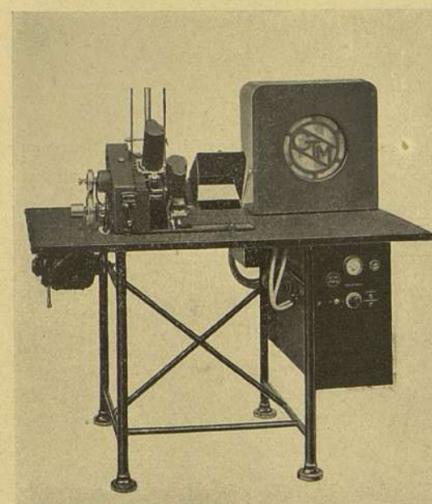


Table d'écoute "Moritone"



Modèles  
1 9 4 0

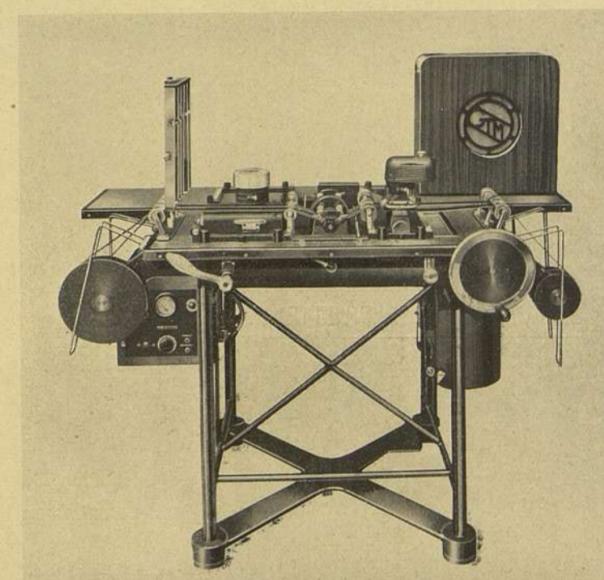


Table synchroniseuse type "Universel"

# ÉQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES POUR STUDIOS ET SALLES DE CINÉMAS



SYSTÈME  
**TOBIS - KLANGFILM**

SERVICE D'ENTRETIEN

STOCK DE PIÈCES DE RECHANGE

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE AEG

Pour l'Importation et la vente en France du Matériel de  
L'ALLGEMEINE ELEKTRICITÄTS-GESELLSCHAFT, BERLIN

161, Rue de Courcelles, PARIS (17<sup>e</sup>)

Métro : PÉREIRE

CARNOT 64-90

5 Lignes groupées

### LES CONSEILS DE L'OPÉRATEUR

#### Prolongez la Vie des Bandes

##### ATTENTION AU DÉPÔT D'ÉMULSION

C'est de sa première projection que dépend la vie d'une bande.

Lorsqu'il vous arrive d'avoir à projeter une copie neuve, c'est toute une source d'ennuis; car si vous ne traitez pas spécialement cette copie, vous aurez plus d'accidents avec elle qu'avec une copie ayant déjà fait cent passages.

Pourquoi? Le dépôt d'émulsion...

Nous reviendrons plus tard sur le mécanisme de la formation de ce dépôt. Tous vous en avez eu. Vous commencez la projection de votre bande neuve; au bout de cinq minutes, le bruit augmente, le film se déplace dans le couloir de projection, la mise au point devient difficile, et, si vous persistez, les perforations éclatent et la bande déchire.

Vous trouvez votre projecteur sali par une poussière collante, les couloirs sont garnis de croûtes dures que vous avez peine à enlever.

Pour qui ignore la façon de « traiter sa bande », ce sont des ennuis à chaque projection et en fin de compte, le film abimé.

Voici quelques petits conseils en passant pour éviter ces ennuis avec « les moyens du bord ».

Lorsque la bande que vous recevez est neuve, vous placez le rouleau bien à plat et vous passez sur les deux faces un peu de vaseline ou de graisse consistante. Cela se fait très légèrement de manière à donner un bon brillant. Après quelques essais, on se rendra compte de la quantité à mettre. Ensuite, on montera ces gallettes sur bobines en les enroulant au moins deux fois, de manière à ce que la vaseline que vous avez mise sur l'épaisseur de la bande se trouve portée par le flottement de l'enroulement sur la partie portant les perforations.

Si, après une première projection, la bande dépose, on l'essuiera avec un chiffon doux, et on lui fera subir le même traitement.

Si la copie que vous recevez a déjà fait quelques projections, essayez-la avant la projection. De toute façon, ne doublez vos bobines qu'après vous être assuré qu'elles ne laissent aucun dépôt.

Pour essayer l'appareil après un dépôt d'émulsion, ne pas employer de grattoir en métal, même doux. Un chiffon humecté avec votre salive, s'il y en a peu, ou légèrement imbibé d'eau, s'il y en a beaucoup, donnera le meilleur résultat.

L'Opérateur.

## Un Progrès considérable dans le Domaine du Film Scientifique

### LA MICROCINÉMATOGRAPHIE EN COULEURS VIENT D'ÊTRE MISE AU POINT PAR LES LABORATOIRES DE LA U.F.A.

Lors de la dernière Biennale de Venise, un remarquable documentaire en couleurs fut présenté, *Polychromie des Amphibies et des Reptiles* qui, par sa nouveauté et sa beauté, provoqua parmi les personnalités présentes un sentiment d'étonnement et de surprise.

Ce film était l'œuvre du D<sup>r</sup> Ulrich K. T. Schulz qui, depuis des années, dirige la section des films documentaires de la Ufa, et auquel nous devons ces bandes admirables telles que *La Vie des Abeilles*, *Le Radium*, *Les Rayons X*, etc...

La nouvelle découverte du D<sup>r</sup> Schulz, qui étonna les assistants de la Biennale, est la *microcinématographie en couleurs*.

Au cours d'une récente interview, le Docteur Schulz a fait les déclarations suivantes sur son invention :

« Nos plus récents efforts ont porté sur la *microcinématographie en couleurs* qui est un domaine entièrement nouveau du cinéma et qui sera demain une précieuse auxiliaire

ront des révélations aussi bien pour le grand public que pour les initiés eux-mêmes.

La microcinématographie en couleurs permettra à l'œil humain de voir des choses et des êtres qu'il n'aurait jamais pu observer sans le recours à la couleur.

« Elle permettra aussi à la science de résoudre quelques énigmes aussi passionnantes que les plus ardues mystères policiers.

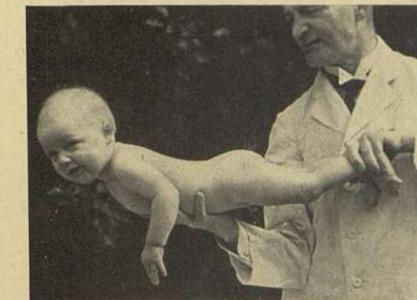


Image d'un film éducatif réalisé par l'équipe scientifique de U.F.A., sous la direction du Docteur Schulz.

(Photo A.C.E.)

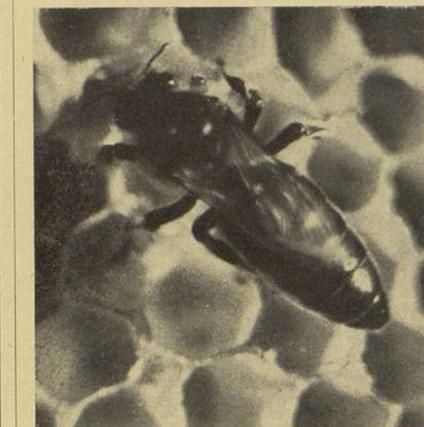
« Le monde des infiniment petits et la vie quasi-incroyable de ses habitants nous seront révélés, pour la première fois dans leur plénitude ».

#### Les Mystères d'une Goutte d'Eau

Le D<sup>r</sup> Schulz et sa fidèle collaboratrice, la micro-opératrice de l'U.F.A., Mlle Hertha Jülich, citent quelques cas particulièrement frappants.

Celui-ci par exemple :

« De quoi se compose une goutte d'eau douce ou d'eau salée? Jusqu'ici, l'objectif de l'appareil microcinématographique ne parvenait à surprendre que quelques-uns de milliers de petits êtres qui peuplent ce monde en apparence si minuscule, en réalité si vaste, si infiniment complexe... Désormais, en les colorant tous, même ceux qui sont d'une transparence cristalline, il surprendra tous les micro-organismes que vous absorbez quotidiennement sous forme de boisson, et ceux aussi qui peuplent la mer où vous trempez votre corps... Cette coloration des microorganismes



Une image du magnifique film en noir et blanc *La Vie des Abeilles*, réalisé sous la direction du Docteur Schulz aux laboratoires U.F.A.

(Photo A.C.E.)

de la science. Ce n'est qu'au cours de la première année de la guerre que nous avons pu aboutir à des résultats concis et frappants. Et nous espérons que vous verrez bientôt nos bandes intitulées : *A travers le Microcosme avec le Cinéma en Couleurs* qui se-

## COMPTOIR GENERAL DU MATERIEL CINÉMATOGRAPHIQUE

60, 62, Rue d'Hauteville, PARIS (10<sup>e</sup>) — Tél. : TAI. 50-85

INSTALLATIONS COMPLÈTES  
TRANSFORMATIONS "SEG 29" et "Ernemann II"  
EN OBTURATEUR ARRIÈRE  
RÉPARATIONS - MÉCANIQUE - SON  
DÉPANNAGE - ENTRETIEN



REDRESSEURS  
LANTERNES AUTOMATIQUES  
AMPLIS TOUTES PUISSANCES  
LECTEURS ROTATIFS  
TRANSFORMATEURS

Fournitures Générales, Lampes, Colle à film, Charbons, Cellules Photos électriques

s'obtient par une méthode particulière de distribution de lumière ».

#### Naissance d'un embryon

« Autre chose : comment se forme un embryon infiniment petit, celui, par exemple, d'un œuf de poisson? Pour la première fois, la microcinématographie en couleurs fera assister à cette naissance mystérieuse.

... Et l'on voit le sang, un sang vif et rouge, pulser dans la cellule minuscule d'où sortira peut-être un gigantesque habitant du royaume de Neptune...

« Le spectateur assistera de sa place à la formation de la première cellule de matière colorée... »

#### Est-ce un Animal, est-ce une Plante?

« On peut se demander quels sont ces mystères scientifiques que, seul, l'objectif du microcinématographe peut percevoir.

« Voici un exemple : celui du minuscule organisme que les savants nomment « Euglena ». Qu'est-ce, au juste, que cet Euglena? Et d'abord : où le classer? Les zoologues le réclament, mais les botaniciens assurent qu'il est une plante minuscule. Et ils ont raison, les uns comme les autres! En effet, l'Euglena se nourrit comme une toute petite bête, mais il peut subvenir à sa subsistance en absorbant ce qu'absorbe une plante aquatique. Comment, dès lors, trancher cet ex-

traordinaire procès? L'objectif du microcinématographe en couleurs a pénétré la substance de l'Euglena et donnera l'explication de l'énigme... Cette explication déroulera les savants... »

#### Une Beauté nouvelle...

On pourrait compléter ces quelques exemples par mille autres, empruntés aussi bien au monde végétal qu'au monde animal.

Il faut également insister sur un autre aspect de la nouvelle découverte : sur l'extraordinaire beauté des bandes obtenues grâce à la microcinématographie en couleurs.

Charmer l'œil en instruisant, telle a toujours été la devise du D<sup>r</sup> Schulz. Et cette fois-ci, il a obtenu des résultats vraiment saisissants. Dans son *Voyage à travers le Microcosme*, consacré à la formation des cristaux, le spectateur sera ébloui par des jeux de lumière extraordinaires, éblouissants, irrésistibles.

A l'heure où la composition des « premières parties » de programme devient un problème pour les directeurs de cinémas qui ne peuvent plus désormais afficher deux grands films, la découverte nouvelle du D<sup>r</sup> Schulz va permettre au documentaire scientifique de prendre son véritable essor et de devenir le plus féérique des spectacles.

## APPAREILS DE PROJECTION «IDEAL»

Nous recevons la lettre suivante du Constructeur Recher de Cenon, et nous pensons être utiles à nos lecteurs en la communiquant :

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai acquis à Monsieur Becognée devenu, de ce fait, mon collaborateur, les fabrications Idéal et Spirovox qui sortent désormais en série régulière de mes ateliers.

Aux modèles légers Idéal Simple et Idéal Double portatifs déjà bien connus et qui ont reçu de notables améliorations, ont été adjoints deux appareils pour grandes exploitations :

— le type Super à lecteur incorporé,  
— le type Junior à lecteur indépendant.

Ces modèles réunissent tous les perfectionnements techniques connus à ce jour :

— lecture sur masse tournante,  
— graissage automatique,  
— optique à haute définition,  
— parfaite automaticité de marche.

Ils sont construits dans mes usines couvrant plus de 40.000 mètres carrés et ayant occupé déjà 4.000 ouvriers. Celles-ci sont dotées d'un important matériel et outillage de précision, ainsi que d'un laboratoire des plus perfectionnés.

A ces vastes possibilités de production, je compte associer, dans un avenir proche, une organisation qui libérera l'exploitant de tous soucis :

— échanges standard appliqués jusqu'aux amplificateurs,

— création de services de dépannage par agences régionales,  
— tarification des pièces de rechange, etc., etc...

J'espère par cet effort, conserver la confiance que vous avez bien voulu témoigner à M. Becognée, et rester avec lui votre conseiller et ami.

Vos dévoués,

M. Recher et J.Becognée.

Il nous suffisait pour nous persuader de l'intérêt des fabrications Recher de rendre visite au constructeur. Nous avons ainsi pu constater l'effort considérable qu'il avait su réaliser.

Un atelier est déjà complètement spécialisé dans cette fabrication; un deuxième extrêmement important, est en cours d'installation.

Les constructions réalisées nous ont démontré que notre pays n'aurait désormais rien à envier au matériel importé jusqu'alors, leur conception et leur réalisation mécaniques paraissant parfaites.

Nous nous permettons, d'ailleurs, de revenir en détails sur ces appareils, dans nos prochains numéros, ceci par des présentations illustrées des nouveaux modèles avec descriptions techniques aussi complètes que possible.

Dès à présent, tous renseignements et notices peuvent être demandés à :

M. Recher, Constructeur à Cenon (Vienne). Tél. : 6-Cenon ou à ses bureaux de Paris, 36 bis, avenue de l'Opéra. Tél. : Opéra 03-40. (Communiqué.)

MATÉRIEL-ACCESSOIRES & FOURNITURES POUR CINÉMAS  
Mécanique à Réparation

### E. STENGEL

11 et 13, Faubourg Saint-Martin, PARIS-X<sup>e</sup>  
Tél. : BOT. 19-26 Métro : Strasbourg-St-Denis

Charbon "LORRAINE" pour Cinémas et Théâtres  
(toutes les dimensions en magasin)

"MIROIRS" elliptiques à haut rendement lumineux  
MIROIRS SPHÉRIQUES - LENTILLES - OBJECTIFS

Tambours dentés pour appareils  
Pièces de rechange pour appareils SEG 29, SEG 31  
Gaumont CM et GMCB, Pathé ABR, etc...

Bobines - Plateaux - Enrouleuses - Presse à coller  
Lanternes et arc - Projecteurs de couleurs pour présentation  
des titres en relief et en couleurs et permettant  
les annonces à l'écran - Lanternes "Sortie" - Lampes pilote

COLLE "TOUS FILMS" - ZAPON - PARFUMS  
LAMPES de projection et d'excitation pour appareils de toutes marques

Vade Mécum de l'Opérateur  
Billets - Cartes Sortie, Vestiaire, Loué - Bandes papier  
Rouleaux

Une réussite de nos techniciens  
du doublage:

## LA VERSION FRANÇAISE DU "JUIF SUSS"

Après six semaines d'exclusivité en version originale au « Colisée », la version française du Juif Suss, qui est projetée sur les grands boulevards au cinéma « Le Français », connaît le plus vif succès. La comparaison des deux bandes permet de constater que cette réussite est le résultat d'une perfection presque absolue dans la technique délicate de la postsynchronisation.

Ainsi compris, le doublage n'est plus une simple opération mécanique : pour garder l'impression de vérité, de vie, il faut que les opérations soient conduites sous une véritable direction artistique.

Le choix des artistes aussi bien que l'établissement du texte et des dialogues demandent déjà beaucoup de soins. Mais devant le micro également, il faut diriger effectivement les artistes, les conduire dans la « composition » de leur personnage. L'artiste qui a doublé Suss, ceux qui ont transposé Werner Krauss dans ses deux rôles, ont fait un véritable travail d'adaptation.

Toute l'atmosphère du film a été conservée, les chants hébraïques notamment ont été respectés. C'est donc bien une adaptation dont il faut féliciter son auteur, M. de Venloo.

Une telle réussite n'a pu être obtenue qu'au prix d'une longue et patiente suite d'efforts et de soins minutieux. Il faut savoir, dans de tels cas, faire aux artistes anonymes, leur part de succès :

Rognoni (Heinrich George), Francœur (Ferdinand Marian), Blondeau (Werner Krauss dans le rôle de Lévy), Maurice Lagrenée (Werner Krauss dans le rôle du Rabbin Loew), Mme Broïdo (Dorothee), Henri Valbel (le Conseiller Sturm) et Darcante (Faber).

# UN GRAND STOCK

de pièces de rechange est toujours à la disposition des Exploitants utilisant les Projecteurs Zeiss-Ikon. Dans notre atelier de réparation les postes Zeiss-Ikon sont révisés soigneusement.

Des devis sont établis sur demande pour toute installation de cabine. Le montage est assuré par nos spécialistes.



## ERNEMANN - FRANCE

18-20, FAUBOURG DU TEMPLE - PARIS (XI<sup>e</sup>)

Téléphone : OBERkampf 95-64

## UTILISATION DES TUBES CATHODIQUES EN TÉLÉVISION

Bien qu'on puisse admettre la réalisation d'excellents appareils de télévision, la solution plus élégante de la lampe à balayage cathodique est la seule qui jouisse aujourd'hui de la faveur des techniciens. La raison principale de cette faveur est que ce dispositif donne une meilleure définition, et que ce genre de tube jouit d'un grand développement dans le monde entier.

### LE TUBE CATHODIQUE

Les travaux de Coulomb et de Faraday font mention, les premiers, des phénomènes d'application d'un courant de haut potentiel, à deux électrodes dans le vide. Le tube de Geissler marqua un pas en avant dans la question, les travaux de Plücker furent un nouveau progrès. Les phénomènes du tube de Crookes furent, en 1880, identifiés comme dus aux électrons. En 1905, Wehnelt découvrit les phénomènes d'émissions d'une cathode chauffée et plusieurs moyens de concentrer le faisceau électronique. Peu à peu, les phénomènes électroniques étant mieux déterminés, la lampe cathodique se développa jusqu'à devenir ce qu'elle est, c'est-à-dire l'instrument infiniment précieux de la télévision. La figure 1 montre ce qu'est schématiquement un tube cathodique. Le tube décrit à 300 millimètres de diamètre et utilise la déflexion électro-magnétique.

Les différentes pièces du tube constituent ce qu'on appelle le

canon électronique, où le faisceau électronique canalisé est dirigé sur l'écran fluorescent. L'énergie avec laquelle les électrons, en raison de leur masse et de leur vitesse, frappent l'écran produit un point lumineux. Sur le schéma partiel de ce canon à électrons on voit à la partie extrême gauche la cathode émettrice des électrons, la cathode est chauffée par un courant, l'extrémité de cette cathode tournée vers l'écran fluorescent est revêtue d'un matériau d'une grande puissance d'émission d'électrons. La première anode est portée à un très haut potentiel par rapport à la cathode; les électrons émis, lesquels sont lancés à travers la cache du cylindre dénommé habituellement grille, non parce que sa structure l'assimile à ce dispositif, mais parce que ce cache agit comme le fait la grille.

### FONCTIONNEMENT DU TUBE CATHODIQUE

L'intensité du point lumineux (spot) sur l'écran fluorescent dépend de la vitesse de choc des électrons et de leur nombre. Lorsque le voltage de l'anode est fixe la vitesse des électrons reste constante et l'intensité de la lumière du spot dépend du nombre des électrons dans le faisceau émis. Cette variation est contrôlée par le cylindre. Une variation de voltage de 20 volts appliquée entre la cathode et la grille suffit à faire varier le faisceau, de laquelle se déduit la brillance du spot. Le faisceau passe alors dans deux caches dans le premier cylindre de la première anode, puis dans le

## CINEMA-OFFICE 83 bis, rue Lafayette - PARIS (9<sup>e</sup>) - Tél. : TRUdaine 50-70 (Métro : Cadet ou Poissonnière)

RÉPARATION TRANSFORMATION APPAREILS TOUTES MARQUES par des mécaniciens spécialisés  
INSTALLATIONS COMPLÈTES DE CABINES - Toujours en magasin un stock de MATÉRIEL NEUF et d'OCCASION  
Lecteurs de son - Amplificateurs - Hauts-Parleurs - FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CINÉMAS - Miroirs verre et métalliques - Lampes  
Charbons toutes catégories - Objectifs - Bobines - Colle à films - Huile - Aiguilles Pick-Up - Papier peint - Bande papier - Cartes sortie, loué  
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE TICKETS - ACHAT et REPRISE de TOUT MATÉRIEL CINÉMA



## C.I.P.L.A.

101, Rue de Prony - PARIS (17<sup>e</sup>)  
Carnot 60-36

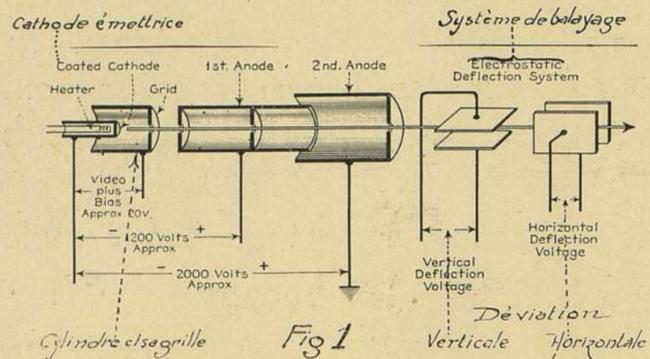
est à votre disposition...

Charbons de Projection  
Lanternes automatiques  
Tous miroirs verre ou métal  
Colle à films - Accessoires



cylindre de la deuxième anode partiellement clos comme le montre le schéma. Le revêtement intérieur est fait d'une matière conductrice, les surfaces électrostatiques sont maintenues à un potentiel convenable de manière à ce que le faisceau forme son foyer dans les dimensions calculées sur l'écran fluorescent.

Rappelons que la connaissance de la théorie de la lentille élec-



tronique montre que : l'accélération de vitesse des électrons d'une part, les nécessités d'éviter l'astigmatisme de la lentille, la coma et autres défauts, influent sur la précision du spot lumineux inscripteur. De la manière dont est conçu le tube et les tensions y appliquées, découle la beauté de l'image projetée sur l'écran.

De même, pour que l'image ait son champ sans défauts de netteté (courbure de champ), le verre sur lequel le revêtement fluorescent adhère est incurvé.

Le faisceau électronique composé d'électrons voyageant dans une même direction bien définie peuvent être assimilés de la même manière que des électrons flottant dans un conducteur et y occupant un espace identique ; on sait qu'un conducteur dans lequel des électrons occupent la même situation est entouré par un champ magnétique, l'on peut avoir une force mécanique s'exerçant sur celui-ci si nous faisons agir un autre champ magnétique.

Le faisceau électronique peut, si on tient compte de cette information, être dévié à un point quelconque de l'écran. Pour ce, on monte autour du tube les bobines nécessaires à cette déviation. Deux paires de ces dispositifs sont montées à 90° l'une de l'autre, ils sont disposés autour du tube.

On sait aussi que l'électron a une petite charge négative, or des charges repoussent et les différences de charges attirent, les systèmes de plaques faisant varier les charges provoquent la déviation du faisceau.

Si la plaque horizontale du haut est positive par rapport à celle du bas, le faisceau est dévié vers le haut d'une quantité qui dépend de la grandeur de la différence de potentiel appliqué aux deux plaques. (Déviation verticale.)

Si la plaque près de l'écran de l'autre grain est devenue positive par rapport à l'autre plaque, le faisceau est dévié dans le sens de la plaque. (Déviation horizontale.)

A l'aide de ces plaques, avec variation de grandeur et du potentiel appliqué, on voit que l'on peut balayer tout l'écran fluorescent.

La loi de conservation de l'énergie dit que l'énergie peut être transformée en une forme ou une autre, mais qu'elle ne peut être créée ni détruite, l'énergie pouvant exister sous des formes invisibles. Ainsi un courant faible passant au travers d'un filament d'une

lampe ne donne pas de trace visible de l'effet produit, mais si ce filament reçoit une quantité de courant de plus en plus grande et de l'énergie radiée, il passe au rouge puis au rouge blanc.

#### ECRANS FLUORESCENTS

On connaît dans la nature maintes substances capables de changer de l'énergie située dans l'ultra-violet invisible, par exemple, en lumière blanche visible. Ces phénomènes sont généralement dits luminescents.

Ce classement général de la luminescence se divise en deux parties : la fluorescence et la phosphorescence.

Les phénomènes de la première catégorie cessent aussitôt que la source excitatrice cesse elle-même d'agir, ceux de la phosphorescence persistent plus ou moins longtemps après que le corps excitateur a été supprimé.

Par exemple : une feuille de papier recouverte d'une matière lumineuse ; elle pourra paraître blanche à la lumière du jour, et être invisible au noir, si à ce moment on fait tomber sur la feuille de la lumière ultra-violet invisible la feuille apparaîtra lumineuse avec sa couleur caractéristique ; quand l'ultra-violet cessera d'agir, la couleur s'éteindra très lentement, dans ce cas, nous avons affaire à un phénomène classé dans la série phosphorescente ; cette durée d'extinction peut durer des jours, voire des semaines.

Il est résumé que la fluorescence est associée à un changement de la molécule même, tandis que dans la phosphorescence il y a transfert d'électrons d'une molécule à une autre.

Les revêtements utilisés en télévision sont de la série fluorescente et sont nommés écrans fluorescents ; l'effet de phosphorescence ne peut être utilisé en télévision, le temps d'extinction du corps excité devant être très court, la durée de la persistance lumineuse doit être très courte.

Les principaux corps utilisés et la durée de l'excitation figurent dans le tableau ci-après.

MATÉRIAUX	DURÉE DE L'EXCITATION
Tungstate de calcium	8 microsecondes
Willemite	2-8 microsecondes
Phosphate de zinc	Environ 0,25 seconde
Sulfure de zinc + nickel	Fraction de 1 microseconde

Un écran dont la brillance décroît de 10 % en 15 millisecondes est satisfaisant pour la réception en télévision et peut-être classé dans la catégorie dite de persistance moyenne.

Il faut savoir que l'écran blanc si agréable qu'il soit présente quelques inconvénients d'ordre technique ; ainsi il peut paraître moins brillant qu'un écran jaune-vert, car l'écran blanc est composé de radiations qui n'ont pas toutes, par rapport à l'œil, la même brillance, bien que l'énergie dépensée soit la même. Il y a lieu de noter cependant que le goût du public, le dirige par comparaison avec l'écran du cinéma, vers l'écran blanc.

La prédominance des changements de couleur aux grandes longueurs d'onde, aux hautes intensités, est une offre de difficultés. Les parties brillantes de l'image pouvant avoir une nuance différente de celle des parties les moins brillantes.

De plus, on doit tenir pour assuré qu'un écran à lumière blanche est très influencé par la lumière parasite d'une pièce où se fait l'examen de l'image, un écran très blanc en obscurité totale devient teinté si une lampe incandescente est allumée à proximité.

Certains tubes R.C.A. munis d'un objectif très ouvert donnent une image de 0 m. 91 x 1 m. 21 ; d'autres tubes ont un écran de 5 cm. x 4 cm. dont l'image reprise donne un excellent agrandissement. Le tube travaillant sous 10.000 volts. Sous l'action du formidable bombardement électronique, la durée de l'écran fluorescent se trouve très diminuée ; le progrès est maintenant de trouver des matériaux qui en prolongent l'existence.

## POUR VOTRE CABINE

Projecteurs - Lecteurs - Amplificateurs - Haut-Parleurs - Lanternes - Lampes à arc  
Redresseurs - Miroirs - Groupes convertisseurs - Enrouleuses - Bobines



72, AVENUE KLÉBER  
PARIS (16<sup>e</sup>) KLÉ. 96-40

(Métro : Boissière)

# Le petit format

Prix : 3 Francs

LE FILM - N° 12  
29 MARS 1941

## PROBLÈMES TECHNIQUES PARTICULIERS A LA PROJECTION ET LA PRODUCTION DU FILM SONORE DE 16 mm.

par Géo GRONO

L'ordonnance qui oblige la transformation obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain de tous les appareils de format réduit de 17 mm. 5 en format de 16 mm. a remis à l'ordre du jour la question du cinéma sonore sub-standard.

Jusqu'à ce jour, le film de format réduit n'avait jamais atteint en France la place qu'il mérite de tenir. C'est pourquoi nous avons demandé à un technicien spécialisé dans l'utilisation du format réduit de 16 mm., M. Géo Grono de faire « le point » sur les problèmes techniques soulevés par la projection et la production du film sonore de 16 mm.

C'est M. Grono qui réalisa avant la guerre ces remarquables documentaires en couleurs sur film de 16 mm. qui furent projetés avec un grand succès dans les Cinés Paris-soir. Il était particulièrement qualifié pour traiter une question qu'il connaît bien.

#### LE FILM SONORE DE 16 m/m EST DESORMAIS LE SEUL STANDARD EN FORMAT RÉDUIT

La récente décision, qui a fait adopter le film sonore de 16 mm. comme standard officiel du format réduit, est d'une très grande importance. En effet, tandis que le film de format normal ne possédait qu'un standard universel de 35 mm. de largeur, avec des normes bien définies, adoptées par tous les pays du monde, quatre formats réduits différents se disputaient le marché : le 17 mm. 5, le 16 mm., le 9 mm. 5 et le 8 mm. En réalité, pour les questions qui nous préoccupent, exploitation en format réduit, film d'enseignement, film de publicité, etc., seuls, le 17 mm. 5 et le 16 mm. entraient en ligne de compte, le 9 mm. 5 et le 8 mm. étant pratiquement réservés au cinéma d'amateur. S'il existait des projecteurs sonores de 9 mm. 5, leur emploi s'était avéré fort limité. Quant au 8 mm., il était resté muet.

Aujourd'hui, la question est donc résolue : il n'existe plus qu'un seul type de film sonore de format réduit : le film sonore de 16 mm. avec piste sonore à gauche, émulsion face à l'écran pour l'observateur placé derrière l'appareil. C'est le standard américain dit S.M.P.E. (Society of Motion Picture Engineers), adopté au Congrès de Budapest, le

5 septembre 1936. Ces normes du film sonore standard de 16 mm. sont reproduites à la page suivante d'après le dessin exécuté par les Etablissements André Debric.

#### EXPLOITATION COMMERCIALE DU FILM DE 16 m/m

Pendant longtemps considéré comme format de film « amateur », le 16 mm. n'avait fait que de timides tentatives dans le cinéma professionnel.

Le 16 mm. d'exploitation n'existait guère que sous forme de réductions de films standards primés, réductions assez souvent imparfaites qui ne débordaient guère le cadre du patronage où de la lointaine bourgade de clientèle assez accommodante.

En effet, en vue de limiter l'action du film de format réduit, et dans le but de se protéger contre sa concurrence éventuelle, il avait été prescrit que seuls pourraient être édités en 16 mm. les films datant de plus de trois ans.

Cette politique serait bientôt abolie : les nouveaux films étant désormais édités en 16 mm., y compris les actualités.

Le 16 mm. peut faire encore mieux. Bien réalisé, il peut tenir sa place sur une bonne partie des écrans de salles existantes, ou bien souvent le poste de format réduit peut doubler les appareils standards en service et apporter un appoint non négligeable dans certains cas particuliers.

Tel fut le cas de reportages, notamment en couleurs, que nous avons réalisés avant la guerre pour la société « Cinépresse » et qui ont tenu l'écran pendant plusieurs semaines, en pleins Champs-Élysées, atteignant des recettes inconnues avec les programmes standards habituels!

Toutefois, la question du 16 mm. pose des problèmes spéciaux, nettement différents du format standard. Elle nécessite des spécialistes rompus aux trajectoires de ce format réduit dont les défauts se multiplient proportionnellement à la réduction de la bande.

#### PARTICULARITES DE LA PROJECTION DU FILM DE FORMAT RÉDUIT

Une erreur des plus répandues dans la projection du format réduit est de vouloir couvrir un écran de trop grandes dimensions.

Ne peuvent être équipées en format réduit que des salles petites ou moyennes dont l'écran est approprié à l'agrandissement possible de l'image et à la puissance du projecteur.

L'agrandissement possible de l'image dépend de sa qualité et c'est à l'exploitant de se montrer difficile sur le choix de ses programmes.

Quant à la puissance de projection, on se trouve assez rapidement limité avec les projecteurs actuellement en service.

Disons tout de suite que seul l'arc permet une projection satisfaisante de qualité « professionnelle » sur un écran dépassant trois mètres de base et qu'à dimensions d'écran égales l'image de format réduit nécessite plus de puissance lumineuse que celle du standard pour une projection de même qualité.

Dans l'état actuel de choses, un écran de cinq mètres de base ne nous semble pas devoir être dépassé pour une projection de luminosité satisfaisante. Cette dimension d'écran est d'ailleurs largement suffisante pour la grande majorité des salles existantes.

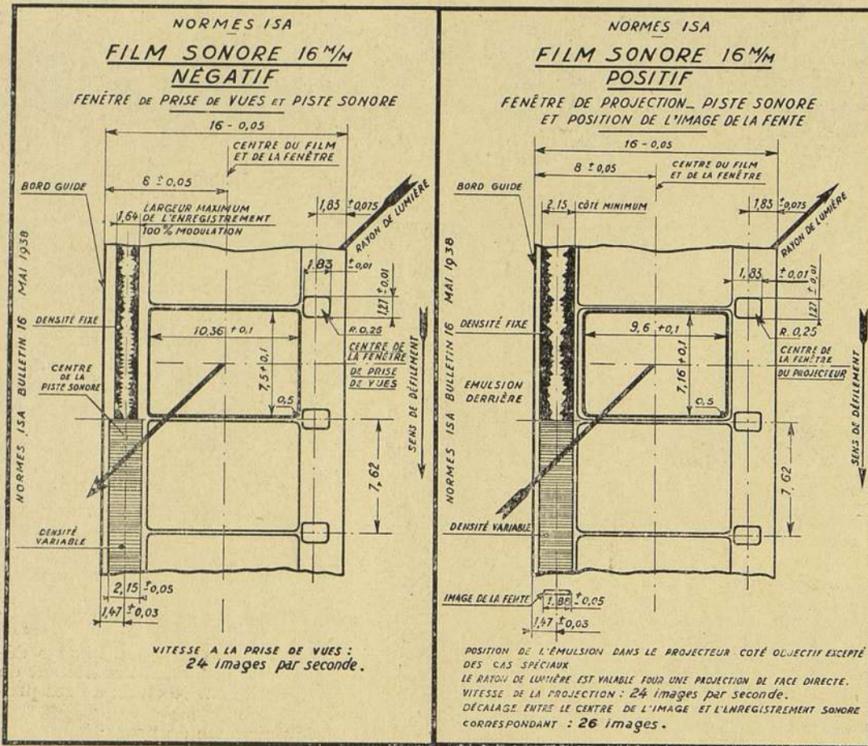
Si la projection standard s'effectuait sur un écran de dimensions supérieures, il serait toujours possible de réduire celle-ci par l'interposition d'un cache mobile manœuvré de la cabine au moment de la projection en format réduit.

Il sera également toujours possible, à l'aide d'un objectif de foyer approprié, de couvrir un écran de dimensions déterminées quelle que soit la distance de projection, cette distance n'intervenant nullement, comme on a tendance à le croire, sur la luminosité tant que la grandeur de l'image reste constante.

Par contre, si l'on augmente les dimensions de cette image de projection, l'intensité lumineuse décroît proportionnellement au carré des dimensions de l'image projetée.

C'est ainsi que si nous agrandissons, par exemple, notre projection de trois mètres de base à six mètres, nous aurons une image quatre fois moins éclairée; nous serons dans l'obligation, pour rétablir notre intensité lumineuse comme auparavant, de disposer d'une source lumineuse quatre fois plus intense, ce qui, naturellement, n'est pas toujours possible surtout dans le cas des appareils de format réduit.

C'est pourquoi une projection de dimen-



DIMENSIONS STANDARD DU FILM SONORE DE 16 mm. (Négatif et Positif)

sions réduites mais de bonne qualité nous semble préférable à celle généralement mauvaise, que l'on obtient fatalement lorsque l'on désire à tout prix couvrir un écran de grandes dimensions avec des moyens insuffisants.

**PROBLEMES TECHNIQUES PARTICULIERS A LA PRODUCTION DU FILM SONORE DE 16 m/m**

Nous avons vu plus haut que le film sonore de format réduit se présente de façon différente de celle du standard. L'adoption officielle du système américain S.M.P.E. disposant la piste sonore à gauche, à l'inverse du film standard, n'a pas été sans créer des difficultés dans la production directe des films en 16 mm.

Jusqu'alors, en effet, les seuls films sonores de 16 mm. étaient obtenus par réduction optique de films standards.

Si l'on opère optiquement par réduction directe d'un négatif standard, il est facile de retourner celui-ci dans la tireuse de façon que, le côté support faisant face au côté émulsionné de la copie de tirage, celle-ci puisse se présenter ensuite de façon appropriée dans l'appareil de projection.

Le plus souvent d'ailleurs, il est jugé plus commode de partir d'un contre-type obtenu par tirage d'après positif standard.

Du négatif obtenu, on tire donc des copies qui se présentent elles aussi de façon convenable.

Mais par contre, si l'on veut tirer par contact des copies positives d'après négatifs réalisés en 16 mm, ou encore des copies positives inversées d'après films positifs directs, comme c'est généralement le cas pour de nombreux films réalisés en 16 mm., on obtient une copie qui, se présentant à la manière d'un positif standard, ne peut plus

être passée dans les appareils sonores de 16 mm. en service.

En effet, pour que les images se présentent de façon normale à l'écran, il serait nécessaire que le film soit disposé dans l'appareil côté support face à l'écran; or, ceci est impossible: le film n'ayant qu'une rangée de perforations, celles-ci doivent obligatoirement se présenter à droite pour un observateur placé derrière l'appareil. Or, dans notre positif, elles se présentent à gauche précisément là où doit se trouver la piste sonore!

On se trouve donc dans l'obligation de retourner la bande, la lecture sonore doit se faire alors à travers le support d'où déréglage du système sonore et la projection se trouve inversée, les textes, en particulier, se présentent à l'envers. Il faut faire alors usage d'un dispositif redresseur disposé sur l'objectif de l'appareil, ce qui ne va pas sans quelques difficultés.

Toutefois, il est possible de tourner la difficulté en commençant le tirage par la fin du négatif (émulsion du négatif en contact avec l'émulsion du positif). Ce positif devra alors être projeté côté support face à l'écran pour se présenter de façon appropriée.

Certes, l'adoption du système D.I.N. qui assimilait le film de format réduit au standard eût été préférable dans ce cas, mais, comme l'adoption du système S.M.P.E. est maintenant définitivement adoptée et la question tranchée, il ne nous reste plus qu'à envisager comment nous devons opérer dans les différents cas qui vont se présenter:

**Premier cas : Négatif obtenu à la prise de vues :**

La copie devra être obtenue par tirage optique du négatif placé côté support face à l'émulsion du positif.

Le positif se présentera donc en le regardant côté support :

- perforations à droite,
- son à gauche (tiré d'après négatif son).
- émulsion face à l'écran.

Ce premier cas nécessite :

- un film négatif image,
- un film positif tirage,
- un film négatif son.

**Deuxième cas : Positif direct à la prise de vues :**

La copie positive pourra être obtenue par tirage optique sur film inversible, le positif direct placé comme précédemment, côté support face à l'émulsion du positif de tirage.

Le positif se présentera donc bien comme précédemment :

- perforations à droite,
- son à gauche, tiré d'après positif son (ce positif son pourra être obtenu par réduction d'un négatif son de 35 mm.).

Ce deuxième cas nécessitera :

- un film positif direct,
- un film positif direct duplicating,
- un film négatif son,
- un film positif son.

**Troisième cas : Positif direct à la prise de vues :**

On pourra établir un contre-type négatif par contact (émulsion contre émulsion).

On obtiendra alors des copies par tirage par contact (émulsion contre émulsion) pour obtenir un positif de projection se présentant

- perforations à droite,
- son à gauche (son tiré d'après négatif son).

Ce troisième cas nécessitera :

- un film positif direct,
- un film contre-type,
- un film positif tirage,
- un film négatif son.

On voit par là que la question de la production de films sonores à piste latérale en format 16 mm. n'est pas aussi simple que certains pourraient le supposer.

Elle se complique du fait des difficultés d'enregistrement sonore sur un espace réduit.

C'est pourquoi nous avons proposé et utilisé nous-même le dispositif de sonorisation à bande séparée dont nous avons donné autrefois la démonstration écrite dans les colonnes de notre précédente revue et prouvé l'efficacité en l'appliquant à la sonorisation des reportages projetés dans les salles des *Cinés Paris-soir*.

Cette bande séparée défilant en synchronisme offre l'avantage de pouvoir sonoriser à n'importe quel moment tout film muet existant, et de réaliser une qualité sonore inconnue dans le format réduit, puisque la bande sonore peut défiler à une vitesse différente du film permettant ainsi un enregistrement et une reproduction correcte égale au standard. Ce système présente de plus une économie considérable :

- 1° en permettant de conserver la cadence de 16 images à la prise de vues;
- 2° en évitant l'emploi de plusieurs bandes coûteuses de film de 16 mm. pour n'utiliser qu'un simple ruban sonore de 6 mm. de prix de revient des plus réduits.

(suite page 51)

# Un nouveau projecteur

# 16

Une réalisation d'après-guerre sur une conception d'avant-guerre, tenant compte de l'expérience acquise et justifiant ses avantages par ses qualités réelles de **ROBUSTESSE**, de **SIMPLICITÉ**, d'**ÉCONOMIE** et de **SÉCURITÉ**.

- FIXITÉ absolue de l'image et luminosité maximum grâce à un objectif spécialement étudié.
- Changement de **TONALITÉ** réelle.
- VENTILATION** très puissante augmentant la **DURÉE** de la LAMPE.
- CONSOMMATION** de courant très **RÉDUITE**.

*Un appareil de grande classe pour un prix raisonnable!*



LICENCE  
**H. MOULIN**  
CONSTRUCTEUR  
**L'ELECTROTECHNIQUE MODERNE**  
CONCESSIONNAIRE GÉNÉRAL DE VENTE:  
**S. E. R. C.**

10, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS - ANJOU 87-94  
R. C. SEINE 272.932 B

DÉMONSTRATION ET DEVIS SUR DEMANDE A LA S. E. R. C.

**17,5**  
TRANSFORMATION OBLIGATOIRE en 16 m/m  
Réalisation immédiate

**15** watts      **AMPLIFICATEUR**      **30** watts  
A TRIPLE COMPENSATION SONORE  
**Amélioration de l'enregistrement, de l'acoustique**

PIÈCES DÉTACHÉES - RÉPARATIONS

**L'ÉLECTROTECHNIQUE MODERNE**

R. C. Seine 276.625 B

69, Bd Gouvion-St-Cyr, PARIS - Tél.: GALvani 80-07

PLUS de 300 INSTALLATIONS

CINÉMAS SONORISATION D'ÉGLISES TERRAINS de SPORT ETC...

A DATER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1941

# TRANSFORMATION OBLIGATOIRE du 17<sup>m/m</sup> 5 en 16<sup>m/m</sup>

## La Transformation du Pathé-Junior

**A**FIN de permettre à tous les Exploitants équipés en *Format réduit 17 mm. 5*, appareil type Pathé-Junior, de respecter les règlements du Groupement Corporatif, lesquels obligent, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1941, à la standardisation des formats réduits en 16 mm., l'A.C.E. a étudié une transformation des appareils Pathé-Junior 17 mm. 5 en 16 mm.

L'Alliance Cinématographique Européenne s'étant assurée la collaboration de techniciens spécialistes du matériel de projection et tirage en format réduit, n'a pas vu, dans cette transformation, qu'une simple adaptation au fonctionnement en 16 mm.; mais aussi, et surtout, l'occasion d'une modernisation apportant une très importante amélioration des qualités de fonctionnement du matériel existant.

Effectuée par des ateliers spécialisés, depuis de longues années, dans la construction du matériel de projection 16 mm., la transformation de l'appareil « Pathé-Junior » portera la garantie de l'A.C.E., c'est-à-dire d'une grande maison qui se respecte et dont tous les efforts tendent à la satisfaction de sa clientèle par la qualité de ses films et du matériel qu'elle accepte de présenter.

La transformation du « Pathé-Junior » comprend :

- 1° *Changement des tambours dentés et rou-leaux guides;*
- 2° *Changement de la came de descente; Changement de la came de pénétration avec augmentation de la course de pénétration;*
- 3° *Changement des lèvres de chariot;*
- 4° *Changement des glissières fixe et mobile;*
- 5° *Changement du contre-tambour inférieur, afin d'obtenir un plus grand enveloppement du tambour inférieur.*
- 6° *Changement de la griffe deux dents 17 mm. 5 par une griffe trois dents 16 mm. à rappel positif;*
- 7° *Changement complet du lecteur sonore à sabot par un lecteur tournant à grande vitesse (200 tours minute) suivant les principes adoptés sur les projecteurs standards les plus modernes (à ce sujet, le lecteur tournant supprime radicalement les rayures et le piquage des perforations du film et fait disparaître tout défaut de défilement (grelottement) apportant ainsi une amélioration considérable de la qualité sonore. Ne pas confondre avec les lecteurs à galets ou autres systèmes à rotation lente, lesquels conservent une sauterelle ou tout autre moyen de friction);*

**L' A. C. E.**  
assure la transfor-  
mation des appareils  
17<sup>m/m</sup> 5 en 16<sup>m/m</sup>  
tout en apportant  
d'importantes amé-  
liorations au matériel  
existant.

- 8° *Changement des poulies d'entraînement moteur et projecteur à gorge par des poulies plates à profil spécial supprimant le chevrotement ainsi que l'usure ou l'allongement des courroies cuir. De plus, cette nouvelle courroie, d'une seule pièce, est inusable et ne provoque pas de réaction ou de choc, puisqu'elle n'a pas d'agrafe métallique.*

Cette transformation est consentie pour le prix net et forfaitaire de 3.000 francs. De larges conditions de paiement sont accordées.

L'A.C.E. peut, dès maintenant, assurer une programmation continue en films 16 mm.

L'A.C.E. étudie pour le « Pathé-Junior » un nouvel amplificateur de grande puissance avec compensateur de son. Cet amplificateur, associé au nouveau lecteur tournant, donnera des résultats inconnus jusqu'à ce jour en format réduit.

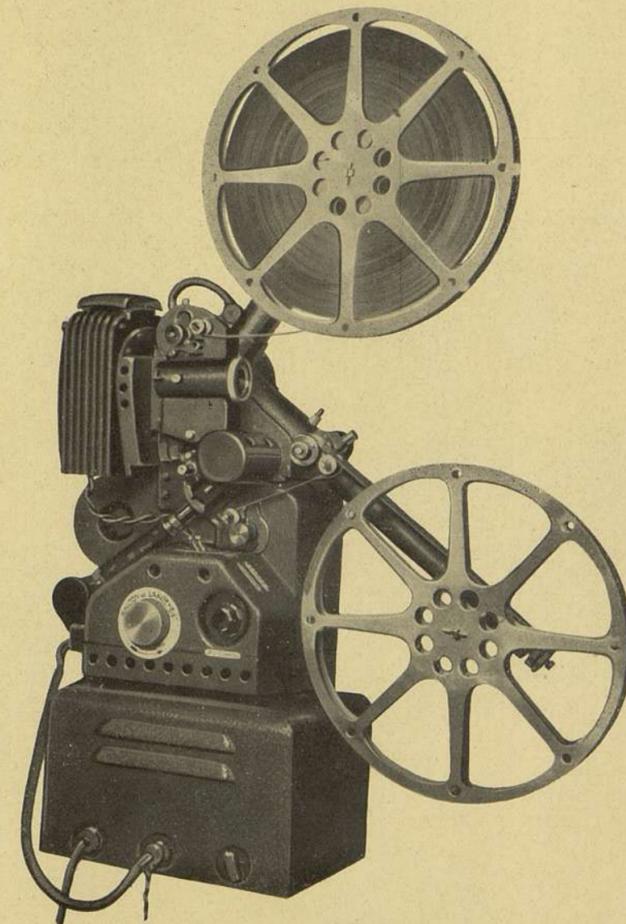
L'A.C.E. se propose de présenter, très prochainement, aux Exploitants « Format réduit », employant le « Pathé-Junior », un arc électrique automatique spécial breveté, répondant aux règlements exigés par les Préfectures et assurant une séance sans changement de charbon.

(Pour tous renseignements, s'adresser à l'Alliance Cinématographique Européenne, Service Format Réduit, 56, rue de Bassano, Paris 8<sup>e</sup>.)

# LES PROJECTEURS PROFESSIONNELS " OEHMICHEN "

S. H. A. — 16<sup>m/m</sup> SONORE

*S'équipent :*  
à lampe à incandes-  
cence ou à lampe à arc  
de grande intensité.



*Permettent :*  
le passage des films  
16<sup>m/m</sup> et 9<sup>m/m</sup> 5.

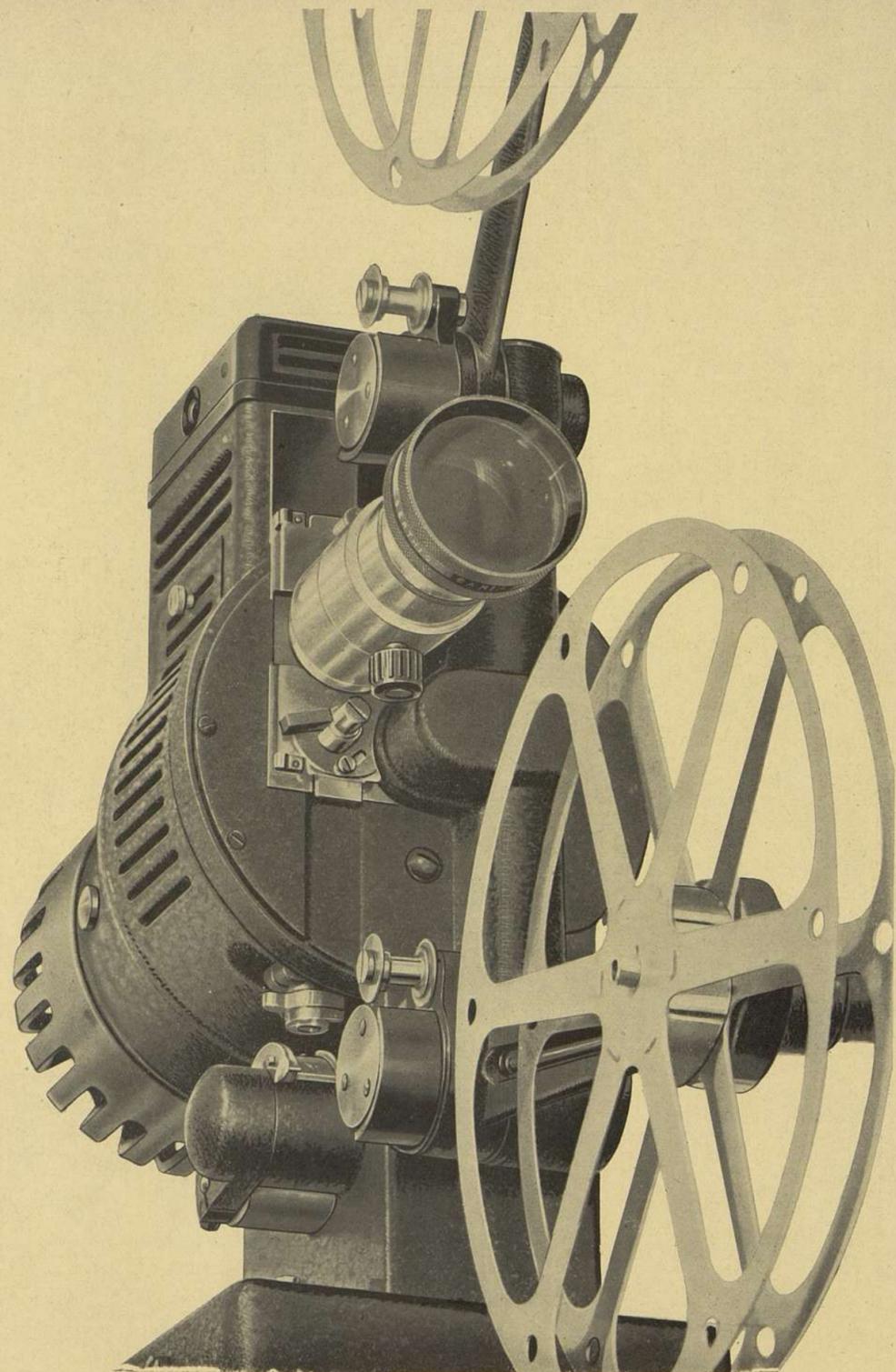
**OFFICE GÉNÉRAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE**



39, Avenue Victor-Hugo, PARIS (XVI<sup>e</sup>) -

Téléphone :  
PASSY 57-14 et 57-15

LES PROJECTEURS



LE MATÉRIEL  
POUR FILM ETROIT  
**PAR EXCELLENCE**



16mm

**POSSIBILITES D'UNE PRODUCTION EN FORMAT RÉDUIT**

Tels sont les problèmes techniques soulevés par la production du film sonore en format réduit de 16 mm. Cette question de la production en 16 mm. est à l'ordre du jour. Depuis longtemps, comme nous l'avons dit plus haut, le film de format réduit a fait ses preuves, montrant qu'il pouvait tenir une place honorable sur des écrans de moyennes dimensions dans des conditions techniques de qualité ne laissant rien à désirer.

Il est donc normal que l'augmentation des prix de revient de la production incitent plus que jamais à utiliser le film de format réduit pour la réalisation de certains

films, notamment les films éducatifs, les films non commerciaux ou les actualités locales par exemple.

En effet, la maniabilité des appareils de projection, l'inflammabilité de la pellicule, la sécurité d'emploi et son prix de revient réduit semblent ouvrir au film sonore de 16 mm. une large activité dans tous les domaines. Partout, à l'école, à la campagne, à l'atelier, dans les usines, dans les facultés, dans les centres sportifs, dans les hôpitaux, dans les entreprises commerciales, le film sonore de 16 mm. a un champ d'action tout trouvé. Il n'y a qu'à voir ce qui a été fait dans ce sens aux Etats-Unis et en Allemagne.

Le 16 mm., enfin, permettra la revalorisa-

tion du film documentaire, qui avait été pratiquement tué par la politique du double programme. La désastreuse habitude prise par les exploitants de projeter deux grands films à chaque séance avait chassé les documentaires des salles de cinéma. Devenu de ce fait inamortissable, le documentaire était voué à disparaître.

Espérons que le nouveau statut du cinéma qui régleme la longueur des programmes laissera place au documentaire sur tous les écrans et, au besoin, le rendra obligatoire.

Car si l'on veut bien s'en donner la peine, le cinéma de format réduit bien compris doit devenir un précieux agent de collaboration nationale et internationale.

G. G.

**FAISONS LE POINT :**

**ACTIVITÉ ACTUELLE DES FIRMES SPÉCIALISÉES EN FORMAT RÉDUIT**

**ALLIANCE  
CINÉMATOGRAPHIQUE  
EUROPÉENNE  
51, Avenue George-V**

Le chef du service du format réduit, M. Aubry, qui a occupé, au cours des années récentes, une situation analogue dans une très grande firme française s'occupant également de format réduit, s'appête à donner à son Département un développement important.

**Matériel :**

On sait qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, le seul format réduit sera le 16 mm. « américain », c'est-à-dire piste à gauche, gélatine côté objectif. En vue de la transformation des appareils existant, le service de format réduit de l'A.C.E. a fait établir un prototype de transformation du 17,5 en 16 mm. La transformation s'accompagne d'une modernisation du système, notamment par l'adoption d'un *lecteur tournant* et de divers autres aménagements. Le prix de l'ensemble des transformations s'élève à environ 3.000 francs, payables comptant ou en un an.

Les dispositions sont prises pour que l'appareil puisse être expédié, transformé et retourné au client entre le lundi et le samedi, afin de ne pas perdre de séances. Un atelier spécialisé à Paris assure ces opérations. L'A.C.E., enfin, est revendeur des appareils Debrie, Eriesson et Oemischen.

**Programmes :**

A l'heure actuelle, l'A.C.E. dispose de 33 programmes, dont 25 sont effectivement édités et 8 en cours de tirage, comprenant 19 films doublés et 14 français. Ces films appartiennent au programme de production de 1938; ils sont donc récents. Mentionnons parmi ceux-ci : *Adrienne Lecouvreur*, *L'Étrange Monsieur Victor*, *Ma Sœur de*

*Lait*, *Prends la Route*, *Sonate à Kreutzer*, *Paramatta*, *Seize Ans*, *Faux Départ*, *Carousel*, *Trafic de Diamant*, etc...

Pour les premières parties, une centaine de courts métrages sont prêts, documentaires ou sketches.

De plus, l'A.C.E. fournit, bien entendu, son propre journal d'Actualités. Déjà, le tirage hebdomadaire s'élève à dix-huit copies.

**Agences :**

Trois voyageurs visitent la clientèle : deux dans la région de Paris et un en province, attaché à l'agence de Bordeaux. Les succursales de Lyon, Toulouse et d'Afrique du Nord vont être ouvertes prochainement. Le Département sert déjà 63 clients, dont un en 16 mm. transformé; tous très satisfaits.

**Tirage :**

Le tirage des copies est effectué pour le moment chez Eclair-Tirage, en 16 mm. ou en 17 mm. 5 sur pellicule française Bauchet ou Kodak, non-flam.

**DEBRIE  
113, Rue Saint-Maur**

**DEUX TYPES D'EQUIPEMENT DE PROJECTION SONORE**

La maison Debrie a repris la fabrication et la vente de ses modèles d'appareils de format réduit pour la petite exploitation en 16 mm. La fabrication actuelle tient compte du progrès et des derniers perfectionnements incessants. Les appareils sont de deux modèles; l'un à arc, l'autre à incandescence. On connaît les caractéristiques de ces deux types d'équipement; rappelons-en brièvement quelques-unes.

Pour l'appareil à arc : Refroidissement

énergique du mécanisme et du film par un moto-ventilateur indépendant; lubrification par pompe automatique à débit visible et réglable; lecteur de son à fente projetée et à masse tournante équilibrée; lanterne à arc V.F. 50, spécialement étudiée pour le film 16 mm. fonctionne de 30 à 50 ampères sur courant continu 30/35 volts. (Miroir elliptique de 300 mm. à haut rendement. Régulation automatique des charbons par moteur électrique à vitesse variable. Stabilisation de l'arc par contrôle électro-magnétique.) La partie électro-acoustique assurant une puissance modulée de 20 watts. (Prise pick-up et prise haut-parleur témoin.) Deux haut-parleurs électro-dynamiques accouplés.

Pour l'appareil à incandescence : Projection impeccable jusqu'à 25 mètres; ventilateur hélicoïde calé sur l'arbre moteur et aspirant l'air de l'intérieur de l'appareil; lecteur de son, à masse tournante, ne nécessitant jamais de graissage; fonctionnement direct sur courant alternatif 110 volts-50 périodes; lampes à incandescence de 750-500 ou 300 watts interchangeables entre elles; aucune courroie ni flexible dans l'appareil; graissage centralisé du mécanisme d'entraînement.

Les Autorités d'Occupation ont commandé à la maison Debrie un nombre important de projecteurs de 16 mm. pour les besoins de la troupe.

Le règlement qui interdit à partir du 1<sup>er</sup> juillet tout autre format réduit que le 16 mm., représente, par répercussion, certaines commandes de tireuses-réductrices, de machines à développer en 16 mm. Déjà ces Tireuses en 16 mm. ont été fournies à Eclair-Tirage, à L.C.M. à Montreuil et au « Format Réduit » à Clichy.

Nul doute, pense-t-on rue Saint-Maur, que les circonstances actuelles vont accélérer la plus grande diffusion du format réduit et de la petite exploitation; si rien ne vient entraver les fournitures envisagées, l'on assistera bientôt à l'équipement d'un très grand nombre de petites salles en 16 mm. Ce sera là un débouché très important pour la Location.

## DEGETO - TOBIS

I, rue Nitot

M. Fieg, gérant et directeur de la Distribution Européenne Générale des Editions Tobis (en format réduit) (Degeto), peut prétendre au titre d'Ancien du cinéma. Il fut des premiers collaborateurs des Frères Pathé, et alla en Allemagne avec les premiers appareils Pathé. Il a suivi, depuis, toute l'évolution du cinéma et, à la tête du département du Format réduit de la Tobis, s'apprête à donner à l'activité de son service un développement important.

Le principe directeur de son programme d'action, actuellement, est d'abolir le temps qui, jusqu'ici, séparait la sortie d'un film en 35 mm. et en format réduit.

On ne peut plus, dit-il, imposer aux habitants de cantons mal desservis, aux estivants des plages, aux villageois de la montagne... le désavantage de projeter les films quatre ou cinq ans après que les habitants des villes les ont vu, admirés et oubliés...

Dans l'intervalle, les caractères d'actualité qu'on trouve généralement dans les films ou les idées à l'ordre du jour du moment, la mode des vêtements, ont changé; des acteurs alors célèbres sont oubliés ou morts... Il n'est plus possible d'imposer un cinéma vieilli à une catégorie de Français considérée comme secondaires à l'égard du spectacle cinématographique. M. Fieg ne absolument l'idée que le format réduit puisse constituer une concurrence au détriment du format standard. Le format réduit complète, étend la zone d'action du cinéma.

Si, dit-il, la France peut représenter actuellement, un marché pour 3.000 salles standard, elle offre au format réduit un marché de 20.000 appareils, au lieu de quelques 3.000 ou 3.500 équipements fonctionnant actuellement.

## Programmes

Degeto, ainsi, sortira les films Tobis en 16 mm. en même temps qu'en format normal. En outre, Degeto exploitera le catalogue et le stock de Radio-Cinéma. Elle a trouvé là de très bons films français et, notamment, un choix de remarquables documentaires et premières parties.

Degeto éditera de plus un magazine filmé, *Le Miroir du Monde*, qui condensera les éléments de l'actualité en évocations de caractère plus durable, moins précaire que les simples reportages au jour le jour.

La location sera faite à prix fixe ou au pourcentage.

## Appareils.

Degeto offrira aux usagers un appareil de 16 mm., de fabrication française et d'excellente qualité. Avec lampe à arc, le projecteur assurera une bonne projection à 40 mètres. L'appareil pourra même être adopté par les grandes salles, en province, en vue de projeter les *Actualités régionales*, dont le projet, lancé avant la guerre, mérite d'être repris et mené à bien.

Cet appareil bénéficiera des plus récents perfectionnements de la technique; il est doté, notamment, du *lecteur de son tournant*, dont le rendement « musical » représente un progrès nouveau et considérable. Cet appareil sera accessible à tous; les modes de paiement les plus souples seront possibles avec de longs crédits (15 ou 24 mois). Tel usager, par exemple, pourra verser à la livraison un acompte et se libérer du solde par versements au pourcentage de ses recettes, à la semaine.

En outre, Degeto a pris un arrangement avec une firme française (l'Office Général de la Cinématographie Française) pour établir un modèle-type de transformation d'appareils de 17 mm. 5 en 16 mm.

La Degeto envisage même de faire accomplir, dans certaines régions, particulièrement déshéritées en raison de difficultés des relations routières, des tournées automobiles à titre de propagande, pour prospecter et créer une clientèle... qui s'ouvrira ensuite à un tourneur ou à un exploitant local.

Une branche spéciale, la Acifer (Appareils Cinématographiques Format réduit) est spécialement chargée de tout ce qui concerne la vente des équipements.

## Département scolaire

La Degeto se prépare à faire étudier la réalisation de films scolaires par des professeurs français et de faire adapter, pour l'usage des écoles françaises, les importantes collections de films éducatifs réalisés en Allemagne. Une branche de cette activité serait spécialement orientée vers l'apprentissage des métiers : tourneur, menuisier, serrurier, etc...

## Amateurs

M. Fieg n'oublie pas dans ses projets, les Amateurs; il se prépare à faire éditer quelques-uns des meilleurs succès de la Tobis en formats de 8 mm. et 9 mm. 5, en même temps qu'en 16 mm. Pour les amateurs, des concours seraient organisés, plusieurs fois par an sur un thème fixé : la Montagne, la Forêt, le Canoë... Les meilleurs films primés offriraient d'abondants documents pour monter des films à valeur pittoresque, touristique et éducative.

## ELECTROTECHNIQUE

69, Boulevard Gouvion-Saint-Cyr

Cette maison, qui n'a fermé que quelques jours en juin, a été autorisée très tôt à reprendre son activité, notamment la construction et la vente de l'appareil bi-film (16 et 17 mm. 5), licence H. Moulin. Des commandes importantes de cet appareil sont en cours de fabrication.

Ce modèle, robuste et très étudié, pèse 20 kilos et est vendu actuellement 14.000 fr. avec un ampli 10 watts et 17.000 fr. avec l'ampli à triple compensation sonore de l'Electro-Technique, bien connu. Ainsi équipé, ce matériel assure une excellente reproduction sonore aux films de format réduit, même dans des salles défectueuses.

L'Electro-Technique assure également la transformation des 17 mm. 5 en 16 mm., selon un appareil-type étudié et établi depuis plusieurs mois : plusieurs équipements transformés fonctionnent effectivement depuis deux ou trois mois déjà. Cette transformation, qui ne touche que les organes indispensables, et respecte la structure de l'appareil, ne coûte que 2.500 fr.

## ERICSSON

III, Rue Villiers-de-l'Isle-Adam

La reprise de la fabrication et de la vente des appareils est autorisée. Ericsson construit un système de projecteur de 16 mm. en deux modèles : à incandescence ou à lampe au mercure; toutefois, en ce qui concerne ce second modèle, la fabrication suivie est soumise à la reprise des livraisons de lampes par les usines Philips de Hollande.

Les services d'études préparent actuellement un modèle nouveau. Ericsson ne procède pas aux transformations de 17,5 en 16 mm.

## OFFICE GÉNÉRAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

(App. Oemischen)

39, Avenue Victor-Hugo

L'Office Général de la Cinématographie Française a repris la fabrication des projecteurs Oemischen pour la petite exploitation en 16 mm.

Un nombre assez considérable d'appareils ont été commandés par l'autorité allemande, pour le service des troupes. En outre, l'Office Général a établi deux prototypes de transformation des appareils de 17 mm. 5 en 16 mm. : l'un pour le compte de l'Alliance Cinématographique Européenne, et l'autre pour la Tobis. Dans l'un et l'autre de ces modèles, basés sur des principes différents, la lecture du son adopte le système du *lecteur tournant* qui donne d'excellents résultats.

## PATHÉ RURAL

6, Rue Francœur

Cette importante firme française vient d'être autorisée à reprendre son activité. La période de clôture a été employée à une étude poussée de la situation et des possibilités, ainsi que des perspectives de l'avenir. La question du matériel a été, bien entendu, étudiée et la solution choisie sera indiquée prochainement.

Les programmes sont en instance de censure. Les fournitures seront assurées grâce aux stocks importants en copies.

Le tirage sera assuré dans les usines et laboratoires Pathé.

## SERC - DISTRIBUTION

10, Boulevard Malesherbes

La Serc-Distribution, société fondée en 1937, a obtenu le 1<sup>er</sup> décembre l'autorisation de fonctionner.

## Programmes :

Cette société tient à la disposition de sa clientèle un choix important de films, parmi ceux-ci notons les films de deuxième partie :

27 Rue de la Paix, *Le Mort en Fuite*, Avec le *Sourire*, *L'Amant de Madame Vidal*, *Paris-Camargue*, *Criminel*, *Quatre en Bobsleigh*, *Quelle Drôle de Gosse*, et de nombreux compléments, comédies, documentaires, policiers tels que : *Visages de France*, *Paysans de la Mer*, *Sur l'Atlantique*, *Frontière 6 kilomètres*, *La Fortune vient en dormant*, *Pêcheurs d'Oiseaux*, *Maître chez soi*, *Le Rayon des Amours*, *Vacances conjugales*, etc...

Toutes les copies de ces films sont munies de leurs visas de censure.

## Appareils :

La S.E.R.C. a également étudié un nouveau projecteur 16 mm. Cet appareil, construit par l'Electrotechnique Moderne dans le but de répondre à toutes les exigences des usagers du format réduit, peut être livré dès maintenant. Ses trois caractéristiques marquantes sont : sa *robustesse*, sa *simplicité*, son *prix*.

La S.E.R.C. assure, en outre, la transformation des appareils de 17 mm. 5 en 16 mm. avec toutes les garanties propres à satisfaire ses clients.

Pierre Michaut.

## LE CINÉMA EN BELGIQUE

## LES SEULS FILMS FRANÇAIS PROJÉTÉS SONT DES REPRISES

Bruxelles. — Au cours de ces dernières semaines, les films nouveaux projetés sur les écrans bruxellois ont été : *Qui embrasse Madeleine?* comédie sentimentale et humoristique avec Magda Schneider (Ufa-Terra), donnée du 14 au 20 mars au « Studio Arenberg; *Le Droit à l'Amour* (Tobis) avec Magda Schneider au « Plaza »; *Ma Fille ne fait pas ça* (Tobis), comédie gaie donnée du 7 au 13 mars également au « Plaza »; *Une Mère* (Wien-Film-Ufa), du 7 au 13 mars aux « Galeries »; *Retour à la Vie* (Tobis) donné depuis le 21 mars en version originale au « Plaza » et en version doublée à l'« Agora ».

A signaler également la première, le 21 mars, en version originale, d'un grand film artistique au « Métropole » : *Feux de la Saint-Jean*, production Terra, avec Otto Wernicke; *Femmes pour Golden Hill*, un grand film d'aventures au « Cinéma des Galeries » et, enfin, le nouveau film belge de Gaston Schoukens, *Zig-Zag*, véritable revue cinématographique qui est projeté à l'« Eldorado » où il a succédé à *Cora Terry* qui avait tenu l'affiche pendant quatre semaines.

Rappelons que *Jeunesse*, avec Kristina Söderbaum, est projeté depuis 10 semaines au

« Cinéma des Beaux-Arts ». Cette salle donne devant une assistance nombreuse chaque dimanche matin, le film culturel *Michel-Ange*.

## LES FILMS FRANÇAIS A BRUXELLES

Un assez bon nombre de films français étaient inscrits aux programmes des salles bruxelloises pour la semaine du 7 au 13 mars.

*Le Mensonge de Nina Petrovna* « A.B.C. », *Miquette* « Métropole », *L'Argent* (au « Ciné-Normandie », douze mille spectateurs en six jours), ce film a été suivi par *Le Nouveau Testament*, *Fanfare d'Amour* « Acropole », *Fausse Alerte* « Roxy », *Le Mort en Fuite* « Caméo ».

Nous citons, d'autre part, dans l'ordre, *Bichon*, *Les Perles de la Couronne*, *Paradis perdu*, *Face au Destin*, *Sérénade éternelle*, *Les Bateliers de la Volga*, *Le Coupable* et une douzaine d'autres.

Pour la semaine du 14 au 20 mars, on a enregistré une bonne vingtaine de films français ce qui, sur l'ensemble des programmes bruxellois, est appréciable. Il s'agit évi-

## PRINCIPALES DÉCISIONS LÉGISLATIVES INTERESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Promulguées du 1<sup>er</sup> Février au 12 Mars 1941

**Impôts directs :** Codification, coordination du code des impôts directs, 13 février 1941 (J.O. du 3 et 15 février 1941).

**Propriété industrielle :** Prorogation des délais légaux, 24 janvier 1941 (J. O. du 8 février 1941).

**Stock :** Interdiction de stocker des denrées, produits et marchandises en quantité excédant les besoins de l'exploitation (commerce) ou les besoins familiaux (particulier); obligation de déclarer les stocks excédentaires avant le 24 février, 8 février 1941 (J. O. du 9 février 1941).

**Administrateurs provisoires :** Nomination et pouvoirs, 2 févr., 4 février 41 et 28 janv. 1941 (J. O. des 7, 12 et 9 février 1941).

**Cumuls d'emplois :** Droit pour les Inspecteurs du travail de se faire produire toutes pièces et tous documents, 22 janvier 1941 (J. O. du 10 février 1941).

**Opérations immobilières :** Prorogation du délai imparti par la Loi du 16 novembre 1940 pour la déclaration des droits immobiliers acquis entre le 1<sup>er</sup> juillet 1940 et le 12 décembre 1940, 22 janvier 1941 (J. O. du 11 février 1941).

**Règlements internationaux :** Obligation de déclarer à l'Office des changes avant le 31 mars 1941, les créances sur le Brésil, la Finlande et l'Italie.

**Règlements internationaux :** Mise en vigueur du protocole du 1<sup>er</sup> février 1940 appliquant aux règlements franco-hollandais l'accord de compensation franco-allemand du 14 novembre 40, 8 février 1941 (J. O. du 15 février 1941).

**Sociétés :** Réduction des taxes fiscales applicables aux sociétés, 2 février 1941 (J. O. du 21 févr. 1941).

**Locations :** Répression du refus de louer un local d'habitation (ou un local professionnel) à un père de famille, 5 février 1941 (J. O. du 21 févr. 1941).

**Monnaies étrangères :** Versement obligatoire à l'Office des changes des sommes dues par cer-

tains étrangers, 8 février 41 (J. O. du 21 février 1941).

**Impôt cédulaire, Contribution nationale :** Modalités d'application, 27 janvier 1941 (J. O. du 21 févr. 1941).

**Chemins de fer :** Exonération de responsabilité pour la S.N.C.F. quant aux transports opérés sur les lignes exploitées par les autorités allemandes, 8 février 41 (J. O. du 1<sup>er</sup> mars 1941).

**Chèques certifiés :** Obligation pour le tiré (banquier), de certifier (à la demande du tireur), l'existence de la provision qui demeure alors bloquée pendant les délais de présentation, 2 mars 41 (J. O. du 28 février 1941).

**Nationalité :** Rétablissement de M. René Clair dans la nationalité française, 3 mars 41 (J. O. du 28 février 1941).

**Actions :** Règlementation de leur forme et de leur négociation, 5 et 9 mars 41 (J. O. du 28 février et 8 mars 1941).

**Dividendes :** Limitation des sommes distribuables par les sociétés (voir analyse spéciale dans « Le Film », 5 mars 41 (J. O. du 28 février 1941).

**Hypothèques, Nantissements :** Prorogation jusqu'à un décret ultérieur des délais de renouvellement d'inscription expirant après le 9 mai 1940, 5 mars (J. O. du 22 février 1941).

**Administrateur provisoire :** M. Guérquin de Monségu est nommé administrateur de : La société « Les Radio-Ciné », 1, boulevard Haussmann, Paris; la société « Paris-soir », Champs-Élysées, Paris; la société « Cinépresse », av. Champs-Élysées, Paris, 9 mars (J. O. du 4 mars 1941).

**Loyers arriérés :** Moratoire de 14 mois environ, 10 mars 41 (J. O. du 26 février 1941).

**Crédit :** Ouverture d'un crédit de 5 millions aux « Services du Cinéma » pour « la production de films d'intérêt national », 11 mars 41 (J. O. du 20 janvier 1941).

(Textes de Jean Rodriguez, Conseiller Juridique.)



Käthe Dorsch et Susi Nicoletti dans le film émouvant *Une Mère* qui, après avoir tenu pendant trois semaines l'affiche au Paramount, passe actuellement dans de nombreuses salles de Paris et de province.

(Photo A.C.E.-Wien Film)

demment de films en reprise mais, pour beaucoup d'entre eux, cette reprise se justifie.

Il en est ainsi pour *La Maison du Maltais* qui a passé au « Studio A.B.C. ». Cette salle nous sortira encore d'autres reprises pour ne citer que *Belle Étoile*, *Avec le Sourire*, avec Maurice Chevalier, *Forfaiture*.

Nous voyons, d'autre part, figurer, parmi les programmes les plus importants, *Fric-Frac* « Roxy », *L'Or du Cristobal* (en parallèle à l'« Ambassador » et l'« Acropole »), *Nord-Atlantique* « Capitoile », *Métropolitain* « Mirano », en passant par *Le Chasseur de chez Maxim's*, *Ma Tante Dictateur*, *Le Patriote*, *M. Hector*, *L'Avion de Minuit*, etc...

Notons une deuxième semaine de *Miquette* au « Métropole ».

Cette semaine, du 21 au 27 mars, les films français suivants sont projetés à Bruxelles : *L'Homme de Nulle Part* à l'« Acropole », *La Rue sans Joie* à l'« Ambassador », *Le Grand Élan* au « Roxy », *Accord Final* au « Normandie », *Prison sans Barreaux* au « Crosly-Nord ».

## L'EXPLOITATION A ANVERS

A des intervalles réguliers, des films français sont projetés à Anvers. Nous n'avons plus, comme auparavant, une semaine spécifiquement « film parlant français ». Ceci n'empêche pas le succès des quelques rares films français : la preuve en est les trois semaines de *Paris-New-York* au « Studio Movy ».

Les succès d'exploitation se partagent entre le « Studio Movy » avec ce film français et le « Scala » qui passe également une troisième semaine *Cora Terry* en version originale.

Nous avons eu également au « Roxy » une reprise de *La Femme du Boulanger*.

Sur l'ensemble des trente salles d'Anvers et faubourgs, nous notons en dehors des films ci-dessus : *Hercule*, *Monsieur Hector*, *Le Mensonge de Nina Petrovna*, *Un Homme de trop à Bord*, *La Dame aux Camélias*, *Aloha*. Il y a également *Lucrèce Borgia* qui tint cinq semaines, mais dans une salle spécialisée ne disposant que de deux cents sièges.

Tous les autres programmes sont constitués par des films allemands.

Le « Studio Movy » annonce *La Loi du Nord*. Nous attendons avec intérêt *L'Enfer des Anges*, film qui doit très prochainement passer en première vision à Anvers.

J. V. H.

# LES NOUVEAUX FILMS

(G) : Films visibles par tous.  
(A) : Pour adultes seulement.

**L'Embusecade**  
Drame (A)  
avec  
**Jules Berry, Valentine Tessier**  
et **Pierre Renoir**  
CINE SELECTION 90 min.

Origine : Française.  
Production : *Fernand Rivers.*  
Réalisation : *Fernand Rivers.*  
Auteur : *Pièce de Henry Kistemaekers.*  
Scénario et Dialogues : *Léopold Marchand.*  
Opérateurs : *Arménise et Ribault.*  
Décors : *René Renoux.*  
Musique : *Tiarko Richepin.*  
Interprètes : *Pierre Renoir* (Jean Guéret), *Valentine Tessier* (Sabine Guéret), *Jules Berry* (Limeuil), *Francine Bessy* (Anne-Marie), *Georges Rollin* (Robert Marcel), *Michèle Verly* (Mme de Corsian), *Aïmos* (un Mécano) et *Henri Poupon, Rivers Cadet, Lurville, Alain Dhurtal.*  
Studios : *Neuilly (Son : Mélodiam).*  
Sortie en exclusivité : Paris, 21 mars 41 à *Marivaux.*

Puissant film dramatique au rythme vif et entraînant, basé sur un excellent scénario très bien dialogué. Une excellente distribution donne toute sa vraisemblance et toute l'émotion possible à l'intrigue profondément humaine dont l'intérêt augmente progressivement. Le jeu serré et convaincant des trois protagonistes, **Valentine Tessier, Pierre Renoir et Jules Berry**, comédiens expérimentés, saisit irrésistiblement le spectateur. Les deux rôles de jeunes gens sont fort bien tenus par **Georges Rollin** et par **Francine Bessy**, une « Jeune » vraiment juvénile, que l'on reverra avec plaisir. Des défilés de gardians et d'arlésiennes, le charme du climat provençal, l'évocation discrète des discordes sociales des années récentes créent une atmosphère réellement attachante.

Limeuil et Sabine eurent autrefois une aventure : un enfant est né, Robert Marcel, Limeuil l'a fait élever à la campagne, puis s'est occupé de ses études, à titre de « parrain ». Sabine a épousé l'industriel Jean Guéret : ils ont une fille, Anne-Marie. Limeuil, conduisant Robert, sorti de Polytechnique, à Marseille, où il va s'embarquer pour l'Indochine, le mène au château de Limeuil. Sa mère, ainsi, le verra avant ce départ... C'est « l'Embusecade » du destin : le secret, jusqu'ici bien gardé, résistera-t-il à cette épreuve ?

Voici que Jean Guéret, séduit par la compétence de Robert, l'engage à l'usine. Accueilli avec sympathie, comme neveu de Limeuil, Robert s'éprend d'Anne-

**Le Petit Chocolatier**  
Vaudeville (A)  
(doublé)  
avec  
**Hans Moser, Hedwig Bleibtreu**  
**Lucie Englisch, Théo Lingén**  
TOBIS 87 min.

Origine : Allemande.  
Production : *Algefa Film.*  
Réalisation : *H. Marischka.*  
Auteur : *Pièce de Hans Sturm.*  
Interprètes : *Hans Moser* (Arthur Fellner), *Hedwig Bleibtreu* (Alma Fellner), *Lucie Englisch* (Traute), *Ethel Reschke* (Agathe), *Théo Lingén* (Eckehart), *Rudi Godden* (Fritz Flotter), *Else Elster* (Susi Moor), *Victor Janson* (Cnortez).  
Doublage : *René Montis.*  
Sortie en exclusivité : Paris, le 14 mars 41 au *Max-Linder.*

Amusant vaudeville fait d'une succession ininterrompue de situations comiques sans cesse renouvelées avec une verve et une vivacité d'imagination capables de déridder le public le plus morose. Le dialogue français, adapté avec habileté, est un véritable feu d'artifices de jeux de mots, de plaisanteries et de calembours. Un certain nombre de passages sont réellement irrésistibles. Très bonne interprétation.

Arthur Fellner, fabricant de chocolat, a deux filles dont l'une est mariée depuis dix ans à Eckerart, et dont l'autre est fiancée à Fritz Flotter, un passé sentimental turbulent. Flotter, surpris chez une ancienne maîtresse, Susi Moor, donne le nom de son futur beau-frère... Mais Fellner, en même temps, partant en voyage, échange sa valise contre celle d'une fort jolie femme; c'est Susi Moor elle-même...

Il s'ensuit une désopilante série de quiproquos, de méprises qui, à travers des péripéties inénarrables, aboutissent cependant à la série de résultats heureux qui sont la conclusion normale de ce film : mariage, reconciliations conjugales.

Marie, Sabine, bouleversée par cet aveu, veut briser d'un seul coup tout espoir : elle blesse gravement l'orgueil de Robert.

Les troubles et les grèves surviennent alors. Robert, qui a été brutalement rejeté dans sa condition de salarié, devient délégué des ouvriers et se dresse contre Guéret. Des sabotages, des destructions aggravent la situation... Mais au cours d'une scène violente et pathétique, la vérité est dévoilée. L'enfant prend sa place dans la famille; Guéret, un moment tenté de suivre la belle Mme de Corsian, renonce à l'aventure. Et c'est Robert qui reprend la direction des usines.

**Musique de Rêve**  
Film musical (G)  
(Parlé en allemand)  
(sortira doublé)  
avec  
**Benjamin Gigli, Marte Harell**  
et **Werner Hinz**  
TOBIS 83 min.

Origine : Allemande.  
Production : *Itala-Film.*  
Réalisation : *Geza von Bolvary.*  
Scénario : *Georg Klaren et Richard Billinger.*  
Interprètes : *Ilse Werner* (Maxi), *Paul Hartmann* (Horst), *Käthe Haack* (Mme Horst), *Hannes Stelzer* (Leur Fils), *Lina Carstens* (Lina), *Theodor Danegger* (L'Oncle Florian).  
Sortie en exclusivité : Paris, 20 mars 41 au *César.*

Comédie sentimentale basée sur l'opposition à la musique de jazz. L'action se passe en Italie et à Buda-Pest, et nous fait assister aux débuts d'une jeune chanteuse à la Scala de Milan aux côtés du célèbre ténor italien Benjamin Gigli dans *La Vie de Bohème* dont nous entendons le duo « On m'appelle Mimi ».

Le film présente également plusieurs scènes de music-hall à grand spectacle avec de très jolies danseuses.

Camarades d'études musicaux à Rome, Michael et Carla, Ronny et Odette connaissent d'abord les difficultés de la vie. Carla est assez vite engagée à la Scala de Milan. Michael, d'abord découragé, abandonne l'opéra qu'il écrivait, et s'adonne, avec Ronny, à la musique de jazz. Au moment où, même, il fallait renier son œuvre, Carla reparait, fidèle à son admiration et à son amour pour son camarade. L'opéra de Michael est créé et c'est un immense succès. Les deux couples s'épousent et connaissent chacun la réussite et le bonheur.

Hans, le fils de Horst, fait, de son côté, la connaissance de Maxi et en devient amoureux fou. L'explication entre le père et le fils sera orageuse; mais, finalement, les deux jeunes gens s'uniront en un charmant mariage d'amour.

**APPRENTIS NEMROD**  
Documentaire de chasse (G)  
TOBIS 16 min.

Origine : Allemande.  
Réalisateur : *Hubert Schenger.*

Reportage sur l'initiation à la chasse : exercices de tir sur silhouettes mobiles; reconnaissance des traces de sangliers, de lapins; examen des oiseaux rapaces et du gibier d'eau : canards, vaneaux... Epreuve passée devant un inspecteur de l'administration des Forêts pour la délivrance du permis de chasse portant sur le tir, la reconnaissance des gibiers, certaines notions légales et diverses traditions spéciales à la Chasse. Finalement, nous accompagnons un chasseur à la recherche d'un chevreuil; la bête, blessée, est retrouvée morte grâce au chien.

**Bal masqué**  
Comédie sentimentale (G)  
(doublée)  
avec **Ilse Werner**  
A.C.E. 88 min.

Origine : Allemande.  
Production : *Karl Ritter de la Ufa.*  
Réalisation : *Karl Ritter.*  
Scénario : *Karl Ritter.*  
Musique : *Theo Mackeben.*  
Interprètes : *Ilse Werner* (Maxi), *Paul Hartmann* (Horst), *Käthe Haack* (Mme Horst), *Hannes Stelzer* (Leur Fils), *Lina Carstens* (Lina), *Theodor Danegger* (L'Oncle Florian).  
Sortie en exclusivité : Paris, 20 mars 41 au *César.*

Comédie sentimentale qui oppose un père et un fils pour la conquête du cœur d'une jeune ballerine de l'Opéra de Munich. De grandes scènes d'un luxueux bal masqué, très bien montées, une soirée tapageuse d'une association d'étudiants, un duel au sabre; la leçon des élèves du corps de ballet, et le visage ravissant de la jeune artiste Ilse Werner (déjà admirée dans *Eveil*) font de ce film un spectacle varié et attachant.

Un riche industriel, M. Horst, rencontre Maxi, jeune danseuse fort jolie et timide. Il s'intéresse à elle, en tout bien tout honneur, et subvient pour l'arracher au milieu médiocre de sa famille. Il charge la maîtresse de ballet de l'installer dans un pavillon où elle sera logée et défrayée de toutes ses dépenses.

Hans, le fils de Horst, fait, de son côté, la connaissance de Maxi et en devient amoureux fou. L'explication entre le père et le fils sera orageuse; mais, finalement, les deux jeunes gens s'uniront en un charmant mariage d'amour.

**LOCOMOTIVE A VAPEUR**  
Documentaire technique (G)  
DISCINA 20 min.

Origine : Française.  
Production : *Publi-Ciné.*  
Auteur : *C. Négrier.*

Documentaire d'ordre scientifique et technique exposant la construction des locomotives, depuis les études jusqu'aux essais; d'abord sur la ligne, attelée au wagon-dynamomètre, puis au fameux banc d'essai de Vitry, célèbre dans toute l'Europe. La France est au premier rang dans l'industrie du Chemin de Fer. La mise en service s'opère avec une sorte de cérémonie et les vues sont d'un bon effet pittoresque. Rappel historique des premiers modèles des locomotives, depuis celle de Séguin jusqu'aux types aérodynamiques actuels; rappel également de l'œuvre sociale (principalement logement) des Réseaux.

**Le Cœur se trompe**  
Comédie dramatique (A)  
(doublée)  
avec  
**Käthe Dorsch, Paul Hartmann**  
et **Leny Marenbach**  
TOBIS 92 min.

Origine : Allemande.  
Production : *Bavaria-Film.*  
Réalisation : *Bernd Hofmann.*  
Scénario : *Alexandre Lix et Walter Forster.*  
Interprètes : *Paul Hartmann* (Professeur Reimers), *Leny Marenbach* (Angélica), *Käthe Dorsch* (L'Infirmière-major), *Hans Söhnker* (van Santen), *Karl Ludwig-Schreiber* (Conrad Reimers), *Grethe Weiser* (Thérèse), *Albert Florath* (Steinmeyer).  
Studios : *Munich.*  
Sortie en exclusivité : Paris, 19 mars 41 au *Normandie.*

Comédie dramatique réalisée avec soin et dont la belle tenue artistique est digne du cachet déjà remarqué dans les précédentes productions des studios munichois. Le conflit sentimental se place dans le monde des médecins et du personnel féminin des hôpitaux. Les rôles des infirmières sont tenus par de très belles actrices. Doublage réalisé avec soin.

Angélica, assistante du Professeur Reimers est amoureuse de son patron qui vit seul, séparé de sa femme. Absorbé par ses malades, il n'a pas même jeté, en trois ans, les yeux sur le joli visage de sa collaboratrice. Elle décide de quitter ce service. Reimers s'oppose à ce départ dont il est la cause involontaire et invite Angélica pour le dîner du réveillon; un contretemps survient. Complètement désespérée, elle passe la nuit avec van Santen, un aviateur, rencontre inopinément.

Reimers, soudainement éclairé sur ses sentiments, demande à Angélica de l'épouser. L'aviateur et le docteur se retrouvent dans l'hôpital de montagne où Angélica s'est retirée pour regarder en elle-même.

Après des péripéties dont la jeune fille se tire avec adresse, le docteur, finalement, renonce au bonheur qui lui avait paru à portée de sa main. Angélica épousera van Santen.

**MORT DE RUDI GODDEN PARTENAIRE DE MARIKA ROKK DANS « ALLO JANINE »**

Berlin. — Rudi Godden, l'un des meilleurs jeunes premiers de la Ufa, et dont la carrière avait brillamment débuté en France avec le film *Allo Janine!* vient de mourir à l'âge de 33 ans.

Ce jeune acteur, qui dans *Allo Janine!* tient le rôle du compositeur, sera unanimement regretté.

# Répertoire Alphabétique des nouveaux Films de long Mètre présentés à Paris du 15 Septembre 1940 au 31 Mars 1941

Abreviations : (G) : Films visibles par tous. — (A) : Films pour adultes seulement.  
— Parl. français : Parlant français. — Doublé : Film doublé. — V. o. : Version originale. — Com. : Comédie. — Avent. : Aventures. — Dr. : Drame. — Sent. : Sentimental.

TITRE DU FILM	GENRE	DISTRIBUTEUR	Durée de Projection en minutes	N° du «FILM» publiant le Compte-rendu
Allo Janine! (G)	Com. musicale.	Doublé/v. o. A.C.E.	85	1 <sup>er</sup> déc. 40.
Amour en l'air (Un) (G)	Comédie.	Doublé. TOBIS	83	12 avril 41.
Angélica (A)	Drame avent.	Parl. français. DISCINA	90	12 oct. 40.
Bal masqué (G)	Doublé. Com. comique.	Parl. français. D. P. F.	88	29 mars 41.
Bécassine (G)	Doc. de guerre.	Comm. français. TOBIS	71	1 <sup>er</sup> nov. 40.
Campagne de Pologne (G)	Drame réaliste.	Parl. français. U.F.P.C.	80	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Campement 13 (A)	Comédie dram.	Doublé/v. o. A.C.E.	95	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Cause sensationnelle (Une) (G)	Dr. d'aviation.	Parl. français. GALLIA CINEI	86	15 mars 41.
Ceux du Ciel (G)	Aventures.	Version orig. A.C.E.	87	15 déc. 40.
Cinq Millions en quête d'Héritier (A)	Comédie gaie.	Doublée. TOBIS	91	1 <sup>er</sup> mars 41.
Cœur se trompe (Le) (A)	Com. dramât.	Doublé. TOBIS	92	29 mars 41.
Collier de Chanvre (Le) (A)	Avent. policière.	Parl. français. SIRIUS	90	1 <sup>er</sup> déc. 40.
Congo Express (G)	Aventures.	Doublé. A.C.E.	85	15 déc. 40.
Courrier d'Asie (G)	Voyage.	Parl. français. ECLAIR-JOURNAL	87	15 mars 41.
Effeuilons la Marguerite (A)	Comédie.	Doublé/v. o. TOBIS	97	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Embusecade (L') (A)	Drame.	Parl. français. CINE-SELECTION	88	29 mars 41.
Enfer des Anges (L') (A)	Drame.	Parl. français. DISCINA	87	15 févr. 41.
Espoirs (G)	Drame paysan.	Parl. français. DE KOSTER	92	12 avril 41.
Etoile de Rio (F') (G)	Com. policière.	Doublé/v. o. TOBIS	87	15 nov. 40.
Eveil (A)	Com. sentim.	Version orig. A.C.E.	84	1 <sup>er</sup> mars 41.
Femme au Carrefour (La) (A)	Com. dram.	Doublée. DISCINA	90	15 déc. 40.
Fille au Vautour (La) (G)	Drame.	Doublé. TOBIS	100	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Folle Etudiante (La) (G)	Comédie.	Doublé/v. o. A.C.E.	95	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Fugue de M. Petterson (La) (G)	Comédie.	Doublé/v. o. TOBIS	90	15 nov. 40.
Grand Elan (Le) (G)	Com. sportive.	Parl. français. ECLAIR-JOURNAL	84	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Grande Révolte (La) (G)	Dr. historique.	Doublé. SIRIUS	79	15 févr. 41.
Jeune Fille au Lilas (La) (G)	Com. sentim.	Doublé/v. o. A.C.E.	85	15 nov. 40.
Jeunes Filles d'aujourd'hui (G)	Comédie.	Doublée. A.C.E.	85	1 <sup>er</sup> mars 41.
Juif Süß (Le) (A)	Dr. historique.	Doublé/v. o. A.C.E.	90	1 <sup>er</sup> mars 41.
Lutte héroïque (La) (G)	Dr. social.	Doublé/v. o. TOBIS	115	1 <sup>er</sup> déc. 40.
Mains libres (Les) (A)	Com. dram.	Doublé/v. o. TOBIS	98	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Maitre de Poste (Le) (A)	Drame.	Doublé/v. o. A.C.E.	90	15 nov. 40.
Ménage moderne (A)	Comédie.	Version orig. A.C.E.	90	15 févr. 41.
Meurtre au Music-Hall (Un) (G)	Dr. policier.	Version orig. A.C.E.	90	15 févr. 41.
Monsieur Hector (G)	Com. comique.	Parl. français. TOBIS	85	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Moulin-Rouge (A)	Comédie.	Parl. français. CIN. DE FRANCE	98	15 févr. 41.
Musique de Rêve (G)	Film musical.	Version orig. TOBIS	83	29 mars 41.
Nanette (A)	Comédie.	Doublée. A.C.E.	80	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Nuit de Décembre (La) (A)	Drame.	Parl. français. DISCINA	82	15 mars 41.
Nuit décisive (La) (G)	Com. dram.	Doublé/v. o. A.C.E.	85	12 oct. 40.
Océan en Feu (L') (G)	Drame avent.	Doublé. A.C.E.	88	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Pages Immortelles (G)	Dr. musical.	Doublé/v. o. A.C.E.	85	12 oct. 40.
Paradis des Célibataires (Le) (G)	Comédie gaie.	Doublé/v. o. A.C.E.	90	15 déc. 40.
Paradis perdu (G)	Com. dram.	Parl. français. SEFERT	103	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Petit Chocolatier (Le) (A)	Vaudeville.	Doublé. TOBIS	87	29 mars 41.
Pour le Maillot jaune (G)	Com. sportive.	Parl. français. C.P.L.F.	91	1 <sup>er</sup> nov. 40.
Première (G)	Dr. policier.	Doublé. DISCINA	80	1 <sup>er</sup> mars 41.
Premières Amours (A)	Com. sentim.	Doublée. A.C.E.	87	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Quartier Latin (A)	Com. sentim.	Parl. français. C.F.D.F.	101	1 <sup>er</sup> janv. 41.
Rapaces (Les) (G)	Com. dram.	Doublée. TOBIS	98	15 févr. 41.
Retour à la Vie (A)	Com. dram.	Doublée. TOBIS	103	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Roman d'un Génie (Le) (Verdi) (G)	Dr. musical.	Doublé. SEFERT	90	1 <sup>er</sup> nov. 41.
Saturnin de Marseille (G)	Com. comique.	Parl. français. U.F.P.C.	76	1 <sup>er</sup> févr. 41.
Toute une Vie (A)	Drame sent.	Doublé/v. o. TOBIS	98	1 <sup>er</sup> mars 41.
Trois Argentins à Montmartre (A)	Com. comique.	Parl. français. CIN. DE FRANCE	98	1 <sup>er</sup> mars 41.
Trois Codonas (Les) (A)	Dr. du cirque.	Doublé/v. o. TOBIS	108	1 <sup>er</sup> nov. 41.
Une Femme comme toi (A)	Comédie.	Doublée. TOBIS	92	15 mars 41.
Une Mère (A)	Com. dram.	Doublée. A.C.E.	102	15 févr. 41.

“Le Film” paraît régulièrement tous les deux Samedis

Prochain Numéro : Samedi 12 Avril

**FAILLITES**  
■ SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ENTREPRISES CINÉMATOGRAPHIQUES, S.A. cap. 25.000 fr., 38, av. Pasteur, Courbevoie (Jugement déclaratif, 6 mars 41).  
■ Sté B.U.P. FRANÇAISE, à R. L., cap. 25.000 fr., 3, rue du Collège. (Jugement déclaratif, 14 mars 41.)  
■ LES FILMS AGIMAN, Sté A. au cap. de 100.000 fr., 1, rue de Berri. (Jugement déclaratif, 18 mars 41) (M. Leffèvre, syndic, 130, rue de Rivoli.)  
**CONCORDAT**  
■ Sté d'EXPLOITATION DU FILM « MIRAGES », anciennement « Les Productions F. Campaux », S. A. R. L., cap. 30.000 fr., 122, Champs-Élysées.

## STUDIOS

LES FILMS QUE L'ON TOURNE

### BILLANCOURT

#### LE DERNIER DES SIX

Réal. : Georges Lacombe.  
Sujet : Film policier.  
Ved. : Pierre Fresnay, Michèle Alfa, Jean Tissier, Jean Chevrier, André Luguet, Suzy Delair, Lucien Nat.  
Dir. de prod. : A. Chemel.  
Travail : 4<sup>e</sup> semaine.  
Commencé le 28 février 1941.  
Prod. : Continental Films.  
Georges Lacombe continue la réalisation de ce film policier.

### NEUILLY

#### L'ASSASSINAT DU PERE NOEL

Réal. : Christian-Jaque.  
Sujet : Enigme policière féerique.  
Ved. : Harry Baur, Raymond Rouleau, Robert Le Vigan, Renée Faure.  
Trav. (intér.) : 1<sup>er</sup> semaine.  
Commencé le 17 févr. en extér.  
Scènes de studios commencées : le 24 mars.

Les extérieurs sont terminés. Après quatre semaines de séjour dans la région de Chamoni où Christian-Jaque, avec les opérateurs Armand Thirard et Louis Née, a enregistré des scènes dramatiques et féeriques dans de splendides décors naturels de petits villages sous la neige, le réalisateur et sa troupe sont revenus à Paris.  
Depuis lundi dernier 24 mars, Christian-Jaque tourne les intérieurs de ce film au studio de Neuilly.

L'AGENCE GENERALE DU SPECTACLE, 112, boul. Rochechouart, vient de traiter, depuis le début de l'année, les affaires suivantes :

Cinéma-Palace à Bagnolet; Palace à Vitry; Pantin-Palace à Pantin; Triumph à Yerres; Voltaire à Levallois; Stella à Corbeil; Eden à Clichy-sous-Bois; Kermesse à Saint-Maur; Eden à Charenton; Rex à Malakoff.

Grâce à cette Agence, les salles parisiennes suivantes viennent également de changer de direction :

Palermo; Champerret, rue Vernier; Le Cluny, boul. Saint-Germain; le Studio Parnasse, rue Jules-Chaplain; Théâtre Moncey qui va être réexploité en cinéma.

L'Agence Générale du Spectacle continue, comme par le passé, à réaliser le plus grand nombre de transactions.

#### CESSIONS DE SALLES

CLUNY-PALACE, 71, boul. Saint-Germain, Paris, vendu par Sté à R. L. Les Moulins d'Or à Sté à R. L. Cluny-Palace (10 mars 41).  
FAMILY-CINEMA à Lyon (Rhône), 1, av. Galliéni, vendu par M. Perrin à M. Férlat (8 mars 41).  
CINEMA des Loches, vendu par M. Morel à M. Estève (13 mars 41).

## PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

### OFFRE D'EMPLOI

Opérateurs de prises de vues Paris et Province possédant caméra 35 mm. et sens commercial, trouveront toute l'année et sans aucune dépense pour eux, travail lucratif avec mon procédé ciné-photo animée.

Studio Hémin, 4, rue de Savoie, Paris-6<sup>e</sup>. DANton 41-41.

### DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme, 33 ans, 5 ans secrét. administr. firme cinéma, connais. allemand, cherche situation.

Ecrire case n° 166, à la Revue.

Ex-directeur sinistré, veuf, actif, réf. garantie, recherche direction ou gérance affaire sérieuse.

Ecrire case n° 167, à la Revue.

Directeur, 38 ans, 16 ans réf., titre ingénieur, cherche emploi chef de poste Paris, très sérieux.

Ecrire case n° 168, à la Revue.

Ex-directeur propriétaire (42 ans expérience, femme du métier), cherche place chef de poste ou gérance, cautionnement important, dossier déposé aux Groupements.

Ecrire case n° 169, à la Revue.

Cherche place magasinier expéditionnaire maisons location, exc. réf.

Ecrire case n° 170, à la Revue.

ROYAL CINEMA, FLORIDA, EDEN-CINEMA à Pauillac et au Verdun-sur-Mer, vendus par M. Trouslard à M. Pouyanne (8 mars 41).

SALLES DE SPECTACLES, hôtel-restaurant, café, bar, 35, place Carnot à Rouen vendus par M. Aulfère à Sté à R. L. et Spectacles populaires de l'Ouest (15 mars 41).

RIALTO à La Valette (Var), place Jean-Jaurès, vendu par M. Truchet à Mme Raphanel et M. Genet (15 mars 41).

REX à Oran (Algérie), 4, rue de Tiencen, vendu par Sté à R. L. Isly-théâtre à Sté à R. L. Rocher-Film (13 mars 41).

CINEMA, 42, av. Henri-Barbusse à Drancy, CINEMA, 199, av. Henri-Barbusse à Drancy, acquis par Mme Vve Breney à la communauté (28 févr. 41).

THEATRE DE MONTROUGE, 70, av. d'Orléans, Paris, vendu par M. Rythmann à Sté à R. L. Cinéma du Petit Montrouge (28 févr. 41).

TRIAXON à Alès (Gard), 41, rue d'Avéjan, vendu par MM. Trouillas, Bougarel et Fournet à M. Georges Valois (1<sup>er</sup> mars 41).

### ACHAT MATÉRIEL

Suis acheteur appareils Pathé Rural sonores 17 mm. 5 complets, amplis, H.-P., etc...

Ecrire case n° 171, à la Revue.

### VENTE MATÉRIEL

A vendre amplificateurs Pathé-Junior d'occasion, remis entièrement à neuf.

Ecrire case n° 172, à la Revue.

Installation complète Ernemann I avec lecteurs rotatifs, ampli 30 watts haut-parleur de salle, témoin de cabine. Matériel neuf, état de marche garanti. Lecteurs A.E.G. et Nitzsche.

Ecrire case n° 176, à la Revue.

### ACHATS CINÉMAS

Recherche cinéma moyenne exploitation prouvant bénéf.

Ecrire case n° 173, à la Revue.

Suis acheteur petit cinéma province.

Ecrire case n° 174, à la Revue.

### VENTE CINÉMA

Vente sur adjudication par suite de dissolution de société en l'étude de M<sup>e</sup> Gayot, notaire à Versailles, le mardi 22 avril 1941 à 14 h. 30, « Le Mondial-Cinéma » à Sèvres (Seine-et-Oise), 4, rue de Ville-d'Avray, belle salle moderne, 1.200 places, appareils R.C.A., beaux fauteuils. Mise à prix, 500.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Goguet, agréé liquidateur, 51, rue d'Angiviller à Versailles.

### DIVERS

Personne du métier recherche location ou gérance d'un cinéma Paris ou banlieue ouest. Excell. réf.

Ecrire case n° 175, à la Revue.

CINEMA à Morsang-sur-Orge, 37, rue Jean-Raynal, vendu par M. Goin à M. Talbot (28 févr. 41).

CINEMA, 3, rue de la Vieuxville, Paris, vendu par MM. Gilriche, Chambréant, Boulay, Beauvais, Keim et Bal et Sté du Cinéma des Abbesses à Sté Française Art et Cinéma, Sté à R. L. (6 mars 41).

CINEMA-PALACE à Vitry (Ile-et-Vilaine), 5, place de la Liberté, vendu par Mme Tizon à Sté du Cinéma Sévigné-Palace, Sté à R. L. (3 mars 41).

CINEMA à Meung-sur-Loire, 46, rue d'Orléans, vendu par M. Paul Hourriez à M. Maurice-Emile Hourriez (5 mars 41).

TRIUMPH-CINEMA à Yerres (Seine-et-Oise), rond-point Pasteur, vendu par Mlle Copin à M. Breteau (8 mars 41).

STELLA-CINEMA à Corbeil (Seine-et-Oise), 3, rue du Trou-Patrix, vendu par H. Guillemain à M. Letournaux (8 mars 41).

CINEMA à Pontoise (Seine-et-Oise), 1, rue de la Bretonnerie, vendu par M. Gruenfeld à M. Cabon (6 mars 41).

ELDORADO à Barbentane (B.-du-R.), cours Principal, vendu par M. Petit à M. Colavito (8 mars 41).

### FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

du 15 au 31 mars 1941.

2 FILMS FRANÇAIS  
Espoirs (de Koster), le 19 mars au Studio Bertrand.  
L'Embuscade (Ciné-Sélection), le 26 mars à Marivaux.

3 FILMS DOUBLES  
Le Cœur se trompe (Tobis), le 19 mars au Normandie.  
Bal masqué (A.C.E.), le 20 mars au César.  
Un Amour en l'air (Tobis), le 26 mars à l'Olympia.

1 VERSION ORIGINALE  
Musique de Rêve (Tobis), le 21 mars au Lord-Byron.

### PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

Semaine du 26 mars 1<sup>er</sup> avril 41.

Aubert-Palace : Sans Lendemain.  
Biarritz : Toute une Vie (vers. orig.) (7<sup>e</sup> semaine).

Cesar : Bal masqué (d.) (2<sup>e</sup> sem.).  
Champs-Élysées : Arts - Sciences - Voyages (3<sup>e</sup> semaine).

Ciné-Opéra : Monsieur Hector.  
Colisée : Le Juif Süss (vers. orig.) (7<sup>e</sup> semaine).

Helder : Battement de Cœur (8<sup>e</sup> s.).  
Gaumont-Palace : Paradis perdu.  
Le Français : Le Juif Süss (doubl.) (3<sup>e</sup> semaine).

La Royale : Jeunes Filles de Paris.  
Lord-Byron : Musique de Rêve (v. o.) (2<sup>e</sup> semaine).

Madeleine : L'Enfer des Anges (7<sup>e</sup> semaine).

Marivaux : L'Embuscade.  
Max-Linder : Le Petit Chocolatier (doublé) (3<sup>e</sup> semaine).

Moulin-Rouge : Toute une Vie (d.).  
Normandie : Le Cœur se trompe (doublé) (2<sup>e</sup> semaine).

Olympia : Un Amour en l'air (d.).  
Paramount : Ceux du Ciel (4<sup>e</sup> s.).  
Portiques : Nanette (doublé).

Studio Bertrand : Espoirs (2<sup>e</sup> s.).  
Triomphe : Le Collier de Chanvre.

### VENTE ACHAT CINÉMAS

### AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

112, boul. Rochechouart.  
MONtmartre 86-66

## L.T.C.

SAINT-CLOUD

LABORATOIRES  
LES PLUS MODERNES

19, AV. DES PRÉS  
SAINT-CLOUD

M O L. 55-56

Magnifique et émouvant hommage à l'Amour maternel

KÄTHE DORSCH

et

PAUL HÖRBIGER

dans

# Une Mère

Un film de Gustav UCICKY de la WIEN FILM et de la U. F. A.



dh

Ilse WERTNER  
dans



avec

Paul HARTMANN

Hannes STELZER

Un film de  
Karl RITTER  
de la UFA

*Un film de griserie d'une richesse inouïe*



A ||  
CE dh